



Document de référence 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12/09/2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document incorpore par référence les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros suivants :

- D.12-0561 du 31 mai 2012 pour l'exercice 2011 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 104 et 75 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 123 et 125.
- D.12-0561-A01 du 18 juillet 2012 qui contient une actualisation du document de référence 2011.
- D12-0250 du 30 mars 2012 pour l'exercice 2010 qui contient les comptes annuels et consolidés en pages 69 et 98 ainsi que les rapports des contrôleurs légaux en pages 120 et 122.

Ces documents, consultables sur le site web de l'émetteur (www.QUOTIUM.fr) sont tenus à disposition au siège de l'émetteur.

Sommaire

*Le sommaire reprend les informations dans l'ordre où elles sont requises par
l'annexe I du règlement européen n°809-2004*

<u>1. PERSONNES RESPONSABLES</u>	<u>7</u>
1.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
<u>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</u>	<u>8</u>
2.1 COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX	8
<u>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</u>	<u>9</u>
3.1 INFORMATIONS SELECTIONNEES ANNUELLES	9
<u>4. FACTEURS DE RISQUES</u>	<u>12</u>
4.1 RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	12
4.2 RISQUES FINANCIERS	14
4.3 RISQUES JURIDIQUES	15
4.4 RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS, RESTRUCTURATIONS	16
4.5 ASSURANCES, PREVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES	16
4.6 RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT	17
4.7 AUTRES RISQUES	17
<u>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u>	<u>17</u>
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	17
5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial	17
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	18
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	18
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées	18
5.1.5 Evénements importants dans le déroulement des activités	19
5.2 INVESTISSEMENTS	20
5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice	20
5.2.2 Investissements en cours	20
5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)	20
<u>6. APERÇU DES ACTIVITES</u>	<u>20</u>
6.1 PRINCIPALES ACTIVITES	20
6.1.1 Activités, produits et services	20
6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite	24
6.2 PRINCIPAUX MARCHES	24
6.3 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE LES ACTIVITES OU LE MARCHÉ	26
6.4 DEPENDANCE A L'EGARD DE LICENCES, CONTRATS, PROCEDE DE FABRICATION	26
6.5 CONCURRENCE ET POSITIONNEMENT DE L'EMETTEUR	26

<u>7. ORGANIGRAMME</u>	27
7.1 PLACE DE L'EMETTEUR DANS LE GROUPE DONT IL FAIT PARTIE	27
7.2 FILIALES IMPORTANTES DE L'EMETTEUR	27
<u>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</u>	28
8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES	28
8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28
<u>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</u>	28
9.1 SITUATION FINANCIÈRE	28
<u>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</u>	52
<u>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES</u>	52
11.1 POLITIQUE DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	52
11.2 COUT DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	53
<u>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</u>	54
12.1 TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE JUSQU'AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	54
12.2 ÉVÉNEMENTS CONNUS OU INCERTITUDES POUVANT INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS	55
<u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE (OPTIONNEL)</u>	55
<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	55
14.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION	56
14.1.1 Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration	57
14.1.2 Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration	57
14.1.3 Mandats au cours des 5 dernières années, mention des mandats en cours à la date de publication du présent document	59
14.1.4 Autres informations concernant les organes d'administration et de direction	60
14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	60
14.2.1 Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur	61
<u>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</u>	61
15.1 REMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	61
15.2 PROVISIONS DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	62

<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	<u>62</u>
16.1 DATES D'EXPIRATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	62
16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE DIRIGEANTS ET L'EMETTEUR OU SES FILIALES (OU DECLARATION NEGATIVE)	62
16.3 COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION DE L'EMETTEUR	62
16.4 CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	62
16.4.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	62
16.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES	74
<u>17. SALARIÉS</u>	<u>77</u>
17.1 NOMBRE ET REPARTITION DES SALAIRES EMPLOYES	78
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES DIRIGEANTS	78
17.3 ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	78
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	<u>79</u>
18.1 REPARTITION DE L'ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUILS	79
18.2 DROITS DE VOTES DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	80
18.3 ACTIONNARIAT DE CONTROLE	80
18.4 ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR, POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	80
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	<u>81</u>
19.1 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	82
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</u>	<u>88</u>
20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	88
20.2 COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DU DERNIER EXERCICE	89
20.2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012	89
20.2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2012	121
20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	149
20.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	149
20.3.2 Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes	152
20.3.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	153
20.3.4 Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés	156
20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	156
20.4.1 Dernier exercice vérifié	156
20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	156
20.5.1 Informations publiées depuis la dernière clôture	157
20.5.2 Vérification des Informations Intermédiaires par les commissaires aux comptes	175
20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	177

20.6.1	Politique de distribution de dividendes	177
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	177
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	177

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES **177**

21.1	CAPITAL SOCIAL	180
21.1.1	Catégories actions et leur nombre	180
21.1.2	Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques	181
21.1.3	Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales	181
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription	182
21.1.5	Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital	182
21.1.6	Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	182
21.1.7	Historique du capital social	183
21.1.8	Délégations de compétence ou de pouvoirs aux fins de modifier le capital social de la société	183
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	184
21.2.1	Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts	184
21.2.2	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	184
21.2.3	Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	185
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	185
21.2.5	Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires	185
21.2.6	Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.	186
21.2.7	Conditions statutaires de modification du capital	186

22. CONTRATS IMPORTANTS **186**

22.1	CONTRAT(S) IMPORTANT(S) AUQUEL L'EMETTEUR OU UN AUTRE MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE	186
22.2	CONTRAT(S) SOUSCRIT PAR UN MEMBRE DU GROUPE INDUISANT OBLIGATION OU ENGAGEMENT IMPORTANT(E) POUR L'ENSEMBLE DU GROUPE	187

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS **187**

23.1	COORDONNEES ET ACCORD DES TIERS DONT LES INFORMATIONS SONT REPRODUITES DANS LE DOCUMENT	187
23.2	INTEGRITE DES INFORMATIONS PROVENANT DE TIERCE PARTIE ET IDENTITE DE CELLES-CI	187

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **187**

24.1	ACTE CONSTITUTIF ET LES STATUTS DE L'EMETTEUR	187
24.2	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS INCLUSES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE	187
24.3	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	187
24.4	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	188



1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document

Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, assure au titre de cette seconde fonction la responsabilité du document de référence.

1.1 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières du dernier exercice clos et des derniers comptes publiés au 30 juin 2013 présentées dans le présent document de référence aux paragraphes 20.1 et 20.5 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 19.1, 20.3 et 20.5 dudit document.

Les informations financières de l'exercice 2011 présentées dans le Document de Référence déposé le 31 mai 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0561 complété par l'actualisation du Document de Référence 2011 déposé le 18 juillet 2012 sous le numéro D.12-0561-A01 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux chapitres 19.1 et 20.3 dudit document.

Les informations financières de l'exercice 2010 dans le Document de Référence déposé le 30 mars 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D12-0250 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux présentés aux chapitres 19.1 et 20.3 dudit document.

Le 12 septembre 2013

Michel TIBERINI
Président Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

CECAUDIT INTERNATIONAL
MME CAROLINE FONTAINE
16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE
GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

GRANT THORNTON
M. PASCAL LECLERC
100, RUE DE COURCELLES – 75849 PARIS CEDEX 1
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERAL
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CI
LE
31 DECEMBRE 2015

Commissaires aux Comptes suppléants

M. VINCENT DOMON
16, RUE ALBERT EINSTEIN – 77420 CHAMPS SUR
MARNE
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE
GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

IGEC
M. VINCENT PAPAIZIAN
3, RUE LEON JOST – 75017
DATE DE NOMINATION : 30 JUIN 2010
EXPIRATION DU MANDAT : ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
31 DECEMBRE 2015

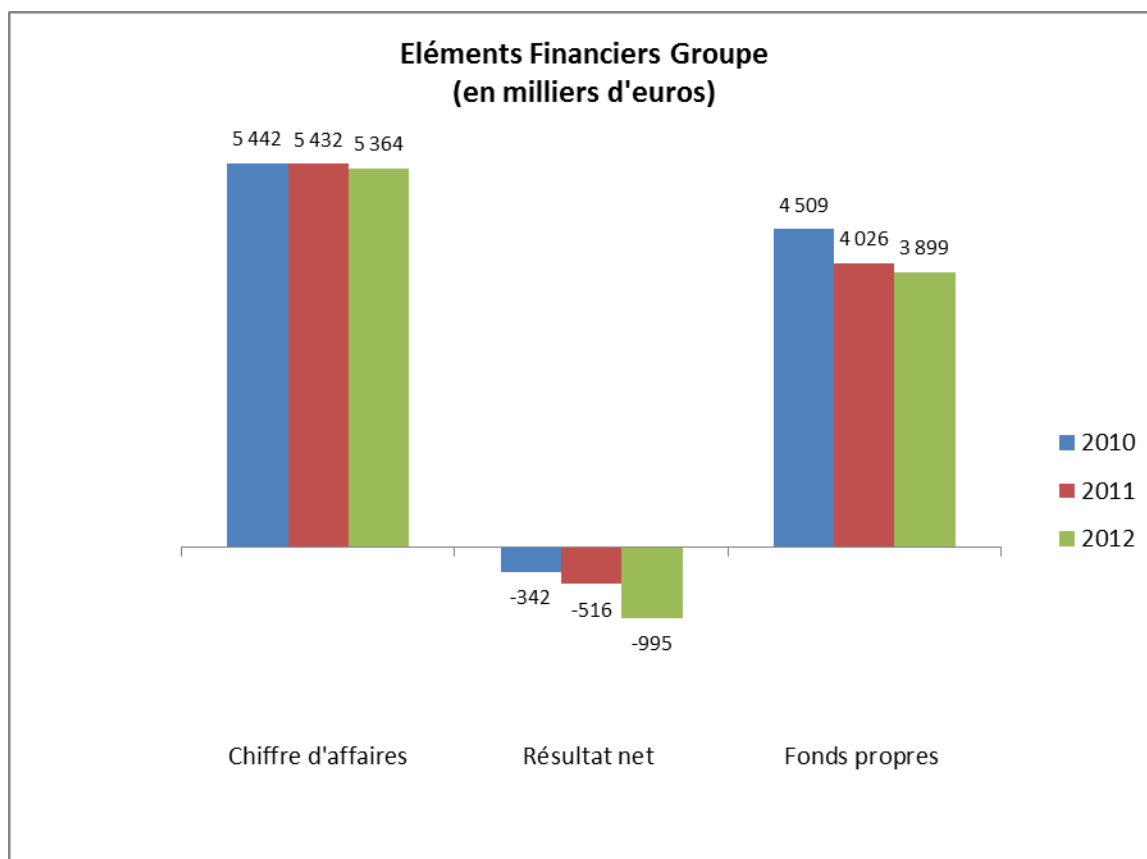
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations sélectionnées annuelles

Le « tableau des résultats des cinq derniers exercices » pourra être consulté en fin du chapitre concernant les comptes annuels.

Chiffres clés

Noter que lorsqu'il est fait référence au « Groupe » ou aux « éléments financiers Groupe », il s'agit de données issues des comptes consolidés en normes IFRS tandis que les « éléments financiers France » correspondent aux comptes annuels de la société mère QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette terminologie s'applique à l'ensemble du présent document.



Les données 2011 et 2012 présentées ci-avant sont consultables au chapitre 20.2.1 du présent document présentant les comptes consolidés du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Quelques indicateurs financiers (En milliers d'euros)

Eléments financiers Groupe	2010	2011	2012
Dettes financières (a)	340	416	859
Trésorerie active (b)	1 836	2 325	3 106
Endettement financier net (c) = (a)-(b)	<1 496>	<1 909>	<2 247>

(a) : cf. Emprunt bancaire et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2012 (chapitre 20.2.1 du présent document)

(b) : cf. Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2012 (chapitre 20.2.1 du présent document)

Au 31/12/2012, les dettes financières sont constituées des avances remboursables auprès d'OSEO et d'OCS (Ministère du Commerce et de l'Industrie israélien). La variation par rapport à l'année précédente s'explique par l'intégration de la société Seeker dans le périmètre de consolidation à compter du 25 octobre 2012 et le remboursement en 2012 des prêts octroyés par Quotium Technologies S.A.

Eléments financiers Groupe	2010	2011	2012
Endettement global (a)	1 889	2 086	2 797
Capitaux Propres (b)	4 509	4 026	3 899
Ratios End.Global / C.P	0,42	0,52	0,72

(a) : correspond aux passifs courants <1 an hors produits constatés d'avance et aux emprunts bancaires et avances remboursables figurant dans l'Etat de la situation financière au 31/12/2012 (chapitre 20.2.1 du présent document)

(b) : cf. Capitaux propres de la situation financière au 31/12/2012 (chapitre 20.2.1 du présent document)

Eléments financiers France	2010	2011	2012
Endettement global (a)	1 846	2 012	1 788
Capitaux Propres (b)	7 699	7 823	7 764
Ratios End.Global / C P	0,24	0,26	0,23

(a) : correspond aux dettes d'exploitation, dettes diverses et avances conditionnées figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2012 (chapitre 20.2.2 du présent document)

(b) : cf. Capitaux propres figurant au bilan de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31/12/2012 (chapitre 20.2.2 du présent document)

Le ratio d'endettement France s'améliore entre 2011 et 2012 et reste globalement stable sur les 3 dernières années.

Pour plus d'informations concernant les données financières du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES, on se reportera au chapitre « 20. Informations financières concernant le patrimoine, situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

Informations chiffrées sectorielles

Répartition du Chiffre d'affaires par nature

Le Groupe opère sur un secteur d'activité unique, la vente de licences d'utilisation de logiciels et les prestations de services associées.

Chiffre d'affaires consolidé (en milliers d'euros)	2010		2011		2012	
Ventes	1 390	26%	1 621	30%	1 554	29%
Prestations de services	4 052	74%	3 811	70%	3 810	71%
TOTAL CA	5 442	100%	5 432	100%	5 364	100%

Les ventes sont principalement composées des ventes de licences.

Les prestations de services sont principalement constituées des prestations de maintenance du parc de logiciels installés. Il s'agit en particulier de l'assistance aux utilisateurs pour mettre en œuvre les fonctionnalités des logiciels, ou de maintenance corrective pour remédier à des anomalies de fonctionnement.

Le chiffre d'affaires lié aux contrats de maintenance et de support technique vendus en complément des produits est considéré comme récurrent.

Les revenus récurrents sont stables et représentent une part significative du chiffre d'affaires total (de l'ordre de 70%). C'est un gage de solidité financière.

Répartition du Chiffre d'Affaires France par type de clientèle

Poids Client / CA en %	2010	2011	2012
1 ^{er} client	5%	8%	19%
5 premiers clients	21%	26%	34%
10 premiers clients	34%	40%	46%
20 premiers clients	51%	60%	62%

La clientèle de QUOTIUM TECHNOLOGIES se compose essentiellement de grands comptes avec une bonne dispersion sectorielle. Un tableau de la répartition des clients par secteur d'activité se trouve au chapitre « 6.2. Principaux marchés ».

Des ventes exceptionnelles liées au déploiement de nos logiciels sur toute la France expliquent le poids prépondérant d'un de nos clients dans le chiffre d'affaires en 2012. Il s'agit d'éléments non récurrents et QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de lien de dépendance avec ses principaux clients.

Saisonnalité du Chiffre d'Affaires Groupe

La saisonnalité du chiffre d'affaires durant les 4 derniers exercices se présente ainsi :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
% du CA annuel 2010	22%	28%	25%	25%
% du CA annuel 2011	21%	25%	21%	33%
% du CA annuel 2012	34%	22%	22%	22%
Moyenne des 3 dernières années	26%	25%	23%	26%

Le chiffre d'affaires est réparti de manière homogène sur l'année.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses activités.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques particuliers liés à l'activité

Certains facteurs de risques affectent l'industrie du logiciel en général et s'applique aussi à QUOTIUM TECHNOLOGIES. Ces facteurs incluent :

- Un changement dans les conditions du marché de la technologie, caractérisé par des développements rapides et non prévisibles ;
- Le plagiat des droits de propriété intellectuelle.

Les facteurs ci-dessous pourraient affecter QUOTIUM TECHNOLOGIES plus particulièrement :

Risque lié à la qualité des logiciels (défauts, erreurs)

Impacts

QUOTIUM TECHNOLOGIES a mis sur le marché de nouveaux logiciels. Ces produits pourraient contenir, en dépit des nombreux tests effectués dans le cadre du contrôle qualité, des défauts ou des erreurs, notamment lors de leur mise sur le marché ou lorsque de nouvelles versions ou des améliorations sont diffusées.

Si des erreurs ou défauts ne sont identifiés qu'après la commercialisation, cela pourrait entraîner potentiellement:

- un report de ventes des clients potentiels ;
- des coûts supplémentaires de services et de maintenance ;
- des coûts supplémentaires de développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés ;
- des actions en responsabilité pour produits défectueux ;
- une dégradation sur le marché de la réputation de QUOTIUM TECHNOLOGIES.



Gestion du risque

Afin de limiter ce risque, la société teste et valide les logiciels avant leur mise sur le marché. Elle dispose d'une équipe dédiée aux tests. L'acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD (cf. Chapitre 5.1.5) a permis au Groupe de renforcer ses ressources R&D notamment en charge de la qualification, du test et de la qualité des produits.

Par ailleurs, QUOTIUM TECHNOLOGIES a souscrit une Assurance Responsabilité Civile pour couvrir tout risque éventuel lié à l'utilisation des logiciels.

Risque lié à une évolution technologique rapide et au lancement de nouveaux produits

Impacts

Certains marchés (voir chapitre 6.2) sur lesquels opère la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se caractérisent par une évolution rapide des besoins clients, de la technologie et des produits concurrents.

Le risque serait pour le Groupe de ne pas parvenir à développer de nouveaux produits, à améliorer ou à modifier ses produits existants. Il pourrait également subir des retards dans le lancement de nouveaux produits.

Ce risque aurait un impact sur le chiffre d'affaires de la société.

Gestion du risque

La société effectue de la veille technologique et dispose d'une forte capacité de R&D (près de 64% des effectifs fin 2012) lui donnant la possibilité de développer de nouveaux produits répondant à l'évolution des technologies et des besoins de la clientèle. Il peut s'appuyer sur un réseau de partenaires experts, pour renforcer le cas échéant, son potentiel de développement.

Risque lié au portefeuille clients et risque de contrepartie

Impacts

Ce risque pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la trésorerie de la société.

Gestion du risque

Ce risque est limité pour les raisons suivantes :

Taille des clients et dispersion sectorielle :

La société s'adresse aux moyennes et grandes entreprises dans des secteurs d'activité variés (cf. chapitre 6 – Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité) pour lesquelles depuis la création de l'entreprise très peu d'impayés ont été constatés (<1% du chiffre d'affaires en moyenne sur les 3 derniers exercices).

Tous les risques d'impayés sont provisionnés en fonction des informations disponibles à la clôture des comptes.

Absence de risque de dépendance vis-à-vis de quelques clients :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les 20 premiers clients représente 62% du chiffre d'affaires total.

Au 31/12/2012, près de 99% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours (cf. note 4.20 des annexes aux comptes consolidés – chapitre 20.2.1)

Risque pays :

Ce risque est limité. En 2012, le Groupe a réalisé 90% de son chiffre d'affaires consolidé en France et 97% dans la zone euro.

Chiffre d'affaires récurrent :

Le poids du chiffre d'affaires récurrent dans le chiffre d'affaires total (71% du chiffre d'affaires total en 2012) assure une stabilité des ressources financières.

Risque lié aux fournisseurs

Impacts

Il n'existe pas de risque lié aux fournisseurs qui aurait une incidence significative sur la réalisation technique ou financière des activités de la société.

La société n'est pas dépendante à l'égard de partenaires stratégiques.

Gestion du risque

Les produits commercialisés par la société sont tous développés en interne. Elle limite l'achat de composants en OEM (Original Equipment Manufacturer).

4.2 Risques financiers

Pour l'exposition aux risques de change, de taux ou de crédit, nous invitons le lecteur à se reporter également à la note 4.20 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2012 (Chapitre 20).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Impacts

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe dispose au 31/12/2012 d'une trésorerie immédiatement disponible de 3,1 M€ et n'a pas d'emprunt bancaire.

Gestion du risque

Le Groupe dispose d'une trésorerie suffisante pour financer son activité.

En complément, le lecteur peut également se reporter à la note 4.20 de l'annexe aux comptes consolidés clos au 31 décembre 2012.



Risque de change

Le risque de change se distingue en trois types de risque :

- le risque de change « opérationnel » ;
- le risque de change « financier ». La société n'est pas concernée par ce type de risque ;
- le risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères.

Risque de change opérationnel

Impacts

Les filiales de QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale (GBP, USD) et supportent les coûts également exprimés en monnaie locale.

En 2012, 10% seulement du chiffre d'affaires de QUOTIUM TECHNOLOGIES est réalisé en dehors de la zone euro.

Le risque de change encouru par la société porte donc principalement sur des flux intragroupe ponctuels et non récurrents réalisés en GBP ou en USD. Les échanges en ILS avec la filiale israélienne Seeker Security Ltd acquise en fin d'année ont été limités sur l'exercice.

Ces opérations sont réalisées avec la société mère qui en conséquence supporte le risque de change.

Gestion du risque

Si l'export en dehors de la zone euro devait se développer la société mettrait en œuvre les outils adaptés de couverture du risque de change.

Aujourd'hui les flux ne sont pas suffisants pour avoir un impact significatif.

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères

Impacts

La conversion en euros des comptes des filiales QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD, QUOTIUM Corp. et SEEKER SECURITY LTD a un impact de -52K€ dans le poste réserves de conversion en 2012. Cet impact provient essentiellement de l'intégration de la filiale Seeker Security Ltd dans les comptes consolidés. L'impact en 2011 était non matériel et s'élevait à -18 K€.

Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions ni d'actions d'autocontrôle.

Un contrat de liquidité a été mis en œuvre avec la société Portzamparc le 16 juillet 2013 afin d'assurer la liquidité des titres de la société sur le marché.

4.3 Risques juridiques

Risques fiscaux

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES peut faire l'objet en France de contrôles sociaux et fiscaux.

Litiges

Les provisions pour risques à fin 2012, évaluées en fonction de l'évaluation du risque encouru, concernent des litiges prud'homaux en cours.



Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Dépendance à l'égard des droits de propriété industrielle

La protection des droits de propriété détenus sur la technologie développée par QUOTIUM TECHNOLOGIES est un des enjeux essentiels pour le Groupe. QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis quelques années a une politique de dépôt des brevets pour protéger les logiciels développés en France, en Israël et aux Etats-Unis.

La protection des droits de propriété du Groupe repose notamment sur le respect des lois relatives aux droits d'auteur, aux licences de logiciels et aux marques commerciales. Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe et aux Etats-Unis. Les codes sources des logiciels sont déposés auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP) ou auprès de Logitas.

Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Afin de se prémunir ou au moins de lutter contre le risque de piratage, QUOTIUM TECHNOLOGIES protège les logiciels avec une clé d'activation unique.

4.4 Risques liés aux acquisitions, restructurations

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe peut être amené à procéder à des acquisitions d'activités ou de sociétés, ainsi qu'à des regroupements ou créations de sociétés. Malgré la mise en place d'un processus de contrôle de ces opérations, elles sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sur les résultats attendus ou sur son image, si ce dernier ne réussissait pas à intégrer les opérations et le personnel des entités acquises, à dégager les synergies et les économies escomptées, à maintenir de bonnes relations commerciales ou sociales au sein des entités acquises.

4.5 Assurances, prévention et couverture des risques

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES a choisi de couvrir les risques de son activité auprès des compagnies d'assurance notoirement solvables au niveau du Groupe ou au niveau de ses filiales. Les polices d'assurance suivantes ont été souscrites:

- Multirisque immeuble pour ses locaux, dont elle est locataire en France et à l'étranger ;
- Multirisque bureau pour les dommages aux biens ;
- Perte d'Exploitation ;
- Responsabilité Civile ;
- Mandataires sociaux ;
- Assistance pour la protection de ses salariés en déplacement à l'étranger.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et compagnies d'assurances afin de prendre en compte les mutations du groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.



En France, l'ensemble du personnel bénéficie d'une couverture mutuelle et prévoyance supérieure aux planchers prévus par la convention SYNTEC et d'une assurance « frais de santé » dont 55 % de la cotisation est prise en charge par l'entreprise.

La société se conforme à toutes les obligations légales et conventionnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention incendie. L'aménagement des postes de travail est soumis régulièrement au médecin du travail qui est invité à visiter les locaux. La société, depuis son origine, n'a jamais eu à déplorer d'accident du travail. Elle actualise régulièrement son évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs dans un Document Unique et adapte son programme de prévention. La société diffuse sur son Intranet toute information utile liée à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

Le budget global de ces assurances s'est élevé à environ 19 K€ en 2012.

4.6 Risques liés à l'environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas particulièrement exposé à des risques environnementaux. Se reporter aux données relatives à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise dans le rapport de gestion (cf Chapitre 9).

4.7 Autres risques

Risque sur les dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Risque lié à la concurrence

La concurrence représente le risque pour le Groupe de ne pas atteindre ses objectifs de croissance.

La stratégie de QUOTIUM TECHNOLOGIES consiste à se positionner sur une niche de marché en complément des logiciels des grands acteurs (HP, IBM...) et non en concurrence directe avec eux.

Les concurrents proposent des technologies de type SAST (STATS Application Security Testing) ou DAST (Dynamic Application Testing). L'approche méthodologique de Quotium Technologies est différente et innovante. La solution de sécurité applicative Seeker a été identifiée par le cabinet Gartner comme étant le seul outil complètement orienté dans une démarche IAST (Interactive Application Security Testing).

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale et Nom Commercial

Dénomination sociale : « QUOTIUM TECHNOLOGIES » depuis le 31 juillet 2006, précédemment la dénomination sociale était « Ingénierie, Communication Informatique », sigle ICOM Informatique.



5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La société est enregistrée au Tribunal de Commerce de Nanterre, département des Hauts de Seine (92)

Registre du commerce et des sociétés

NANTERRE B 322 548 355 - SIREN 322548355 00062 - Code N.A.F (APE) 5829C

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

Date de création : 28 août 1981

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit du 15.09.1981 au 14.09.2041.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités, coordonnées

Siège social

84-88 Bd de la Mission Marchand
F 92411 Courbevoie Cedex

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par le nouveau code du Commerce et le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

Disponibilité des documents comptables et juridiques

Les documents comptables et juridiques sont disponibles au siège social :

QUOTIUM TECHNOLOGIES
84-88 Bd de la Mission Marchand
F 92411 Courbevoie Cedex
Tél. : 33 (0) 1 49 04 70 00



5.1.5 Événements importants dans le déroulement des activités

2005 Acceptation par le Tribunal de Commerce de Créteil du plan de continuation présenté par la société TECHNOLOGIES pour la société ICOM INFORMATIQUE.

2006 A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2006: **fusion absorption de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par **ICOM INFORMATIQUE**, se traduisant par une augmentation de capital de 326400 € et un **changement de dénomination sociale : QUOTIUM TECHNOLOGIES**.

2007 A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2007 : **fusion absorption de la société TECHNOLOGIES SOFTWARE**, filiale à 100% de la société TECHNOLOGIES, par QUOTIUM TECHNOLOGIES, se traduisant notamment par une augmentation de capital de 1 375 876,80 €.

2009 **Sortie du plan de continuation en janvier 2009:**

En janvier 2009, QUOTIUM TECHNOLOGIES a réglé la quatrième et dernière échéance du plan de continuation, accepté par le Tribunal de Commerce de Créteil, lors de la reprise de la société Icom Informatique en juin 2005. Le mandataire judiciaire a émis son rapport d'achèvement du plan de continuation en mars 2009. Les mises à jour légales ont été effectuées auprès du RCS.

Rachat du fonds de commerce Hi-Stor TECHNOLOGIES :

Dans le cadre de sa croissance externe, QUOTIUM TECHNOLOGIES **a repris l'activité logicielle de la société Hi-Stor TECHNOLOGIES** par décision du Tribunal de Commerce du 17 novembre 2009.

Par cette acquisition, QUOTIUM TECHNOLOGIES a souhaité élargir son expertise au domaine de la sécurité des données. L'activité de la société Hi-Stor TECHNOLOGIES lui permet d'être présent dans le domaine du stockage et de l'archivage, de bénéficier du savoir-faire de ses équipes et de la notoriété de ses produits, notamment celle de la solution Storsentry, tant en France qu'à l'international.

Prise de participation en mars 2009, de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans le capital de la société **SEEKER SECURITY LTD** (ex-Hacktics) de l'ordre de 6%.

2010 **Création de la filiale QUOTIUM Corp aux Etats-Unis, détenue à 100% par QUOTIUM TECHNOLOGIES**

2012 **Création de la société AGILELOAD en date du 20 juin 2012.** Cette société fournit une solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Elle répond notamment aux besoins des pays émergents.

Acquisition en date du 25 octobre 2012 de la société **SEEKER SECURITY LTD** de droit israélien approuvée par l'Assemblée Générale du 6 août 2012.

Création de la société QUOTIUM DATASENTRY en date du 19 décembre 2012 dédiée à l'exploitation du fonds de commerce « StorSentry » à compter du 1^{er} janvier 2013.



2013 Apport de l'activité StorSentry par QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa filiale QUOTIUM DATASENTRY.

5.2 Investissements

5.2.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES a procédé à l'acquisition de 100% des actions de la société de droit israélien SEEKER SECURITY LTD. Cette opération a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2012 faisant usage de la délégation donnée par les actionnaires de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES réunis lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 août 2012.

L'entreprise israélienne a été créée en février 2005 avec pour objet la prestation de services dans l'information et la sécurité informatique. En 2007, la société a développé une activité de Recherche et Développement dans ce même domaine. En janvier 2011, l'activité de conseil de SEEKER SECURITY LTD a été cédée à une autre société permettant d'effectuer un recentrage sur l'activité de Recherche et Développement dans le domaine de la sécurité informatique. Notons également que les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et SEEKER SECURITY LTD menaient depuis 2008 un projet de développement commun d'une solution de tests de vulnérabilité des applications Seeker.

Cette acquisition permettra aux sociétés du Groupe de renforcer leur capacité d'innovation technologique et de bénéficier de la très forte expertise technique des ingénieurs de la société SEEKER SECURITY LTD. Cette opération de croissance externe devrait permettre d'accélérer la stratégie de développement du Groupe notamment sur le marché des solutions logicielles de gestion, des applications métiers et données critiques.

Le caractère innovant du logiciel Seeker a d'ailleurs été récompensé en Octobre 2012 par le Prix de l'Innovation de l'Année au salon IT de Nuremberg, l'un des plus grands salons spécialisés dans la sécurité informatique en Europe (se référer au Chapitre 6.1.1 concernant l'offre produit).

5.2.2 Investissements en cours

Il n'y a pas d'investissements en cours.

5.2.3 Investissements futurs (engagements pris)

La société n'a pris aucun engagement sur la réalisation d'investissement futur.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Activités, produits et services

Le métier de QUOTIUM TECHNOLOGIES

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un éditeur de logiciels, spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications métiers tout au long de leur cycle de vie.

Ses solutions s'adressent aux Directions Informatiques des grandes et moyennes entreprises.

QUOTIUM TECHNOLOGIES assure la conception, le développement et la maintenance de ses logiciels.

Son offre répond aux problématiques stratégiques des entreprises d'optimisation des ressources et de satisfaction des directions métiers pour lesquelles la criticité des systèmes d'information devient croissante.

Sa stratégie de développement

Près de la moitié des effectifs de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont dédiés à la R&D. L'innovation est donc un axe principal de la stratégie de développement de la société. Les travaux de R&D de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont éligibles au crédit d'impôt recherche.

Le montant du crédit d'impôt recherche dont la société a bénéficié au cours de l'exercice est le suivant:

En K€	2012
% dépenses déclarées au titre du CIR/total des dépenses de R&D	72%
Crédit d'impôt recherche	232

L'information relative au crédit d'impôt recherche des trois dernières années est disponible au chapitre 11 du présent document.

QUOTIUM TECHNOLOGIES bénéficie des investissements considérables en recherche & développement déjà réalisés par :

- La société **CYRANO SA** dans le domaine du test de performance et du monitoring. En 2000 Cyrano SA créait OpenSta, logiciel de test de charges très largement utilisé aujourd'hui dans le monde. QUOTIUM TECHNOLOGIES a repris les actifs technologiques de Cyrano SA ainsi que ses équipes de développement.
- La société **ICOM INFORMATIQUE SA** spécialisée dans les TECHNOLOGIES de communication et d'échange d'informations entre plateformes hétérogènes. En Juillet 2006, Icom fusionnait avec QUOTIUM TECHNOLOGIES.
- La société **HI-STOR TECHNOLOGIES**, reprise en novembre 2009, spécialisée dans les logiciels capables d'assurer l'intégrité et la pérennité des données.
- La société **TECHNOLOGIES**, son actionnaire de référence dans les solutions de gestion de performance applicative. Spécialisé dans le logiciel système, la société TECHNOLOGIES a introduit en Europe les produits de la plupart des grands acteurs de ce marché. Au début des années 1990, la société TECHNOLOGIES créait NSN, le premier logiciel de mapping et de gestion d'actifs.
- La société **SEEKER SECURITY LTD**, avec laquelle QUOTIUM TECHNOLOGIES avait mis en œuvre depuis 2008 un partenariat technologique dans le cadre d'un programme Eureka pour le développement de son logiciel de sécurité des applications web. La société israélienne d'une



vingtaine de personnes, créée par des experts de la sécurité applicative, et principalement orientée vers la R&D a été acquise par QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 25 octobre 2012.

L'offre produits

QUOTIUM TECHNOLOGIES a développé et commercialise principalement les logiciels suivants, qui se placent au cœur de l'activité métier et de la performance des entreprises et des administrations :

Test de charge et performance des applications – QTest

Garantir que les applications répondront aux objectifs de performance avant leur déploiement est une préoccupation majeure des DSI. Une mauvaise analyse de ce que donnera l'application en production peut entraîner des problèmes de performance coûteux ou encore générer des dépenses inutiles.

Aussi un outil de test de charge qui permette de prendre rapidement les bonnes décisions, d'accélérer le déploiement des applications critiques et de justifier les coûts est primordial.

QTest est capable de simuler dix à plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs virtuels, exécutant différents processus métier afin de simuler les conditions de production auxquelles sera confrontée une application après son déploiement.

Disponibilité et performance des applications en production - Applimanager

Applimanager répond aux besoins de surveillance et de gestion de la performance des applications.

Applimanager permet de mesurer directement la qualité du service rendu à l'utilisateur (disponibilité de l'application, temps de réponse) et de détecter les problèmes au niveau de l'applicatif et de l'infrastructure qui pénalisent le bon fonctionnement de l'application.

Applimanager permet également de corriger de façon préventive les problèmes applicatifs et d'infrastructure qui pourraient détériorer la qualité du service rendu à l'utilisateur final.

Pérennité des données archivées sur bande magnétique - StorSentry

Avec la croissance exponentielle du volume des données, la capacité des centres informatiques à sauvegarder, protéger et rendre accessible l'information est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organisations.

La solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bande magnétique.

StorSentry permet d'anticiper les problèmes de dysfonctionnement de l'infrastructure hardware et logiciel.

Un tableau de bord identifie en temps réel les erreurs. Des alarmes sont déclenchées en fonction de seuils définis. Des recommandations d'action sont générées en fonction de la politique de gestion des risques définie. Un reporting personnalisé donne un suivi continu des systèmes mis en place.

L'historique de fonctionnement des unités de stockage obtenu apporte une information indispensable pour une bonne gestion de capacité de l'infrastructure.

Sécurité des applications web – Seeker

Le développement rapide des applications web et des interfaces web aux applications existantes fragilise les systèmes informatiques. Ces applications, vulnérables aux attaques, peuvent en effet être un moyen d'accès



dans les systèmes d'information des entreprises. Selon le Gartner Group, 75% des attaques des systèmes informatiques utilisent aujourd'hui les vulnérabilités offertes par les applications Web.

Pour être efficace, la sécurité des applications Web doit être intégrée à la gestion de la Qualité et être prise en compte dès la phase de développement.

La problématique se situe au niveau de la qualité du code source de l'application, auquel des corrections doivent être apportées pour sécuriser l'application.

Avec sa technologie innovante, basée sur une étude comportementale de l'application, Seeker effectue une recherche ciblée des vulnérabilités les plus complexes.

Seeker met en œuvre des processus automatisés et évolutifs pour détecter les vulnérabilités, localiser et afficher les zones sensibles du code source, et indiquer les corrections à apporter.

Solution d'entreprise, Seeker s'adresse aux développeurs, au contrôle qualité et aux professionnels de la sécurité.

Les autres produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

Monitoring - Qmonitor

QUOTIUM Monitor est un logiciel de monitoring de performance. Qmonitor collecte et affiche en temps réel l'intégralité des métriques de performance du réseau, des serveurs d'applications, des serveurs Web et des bases de données.

Ces informations sur l'intégralité du fonctionnement de chaque composant (hardware ou software) concerné sont présentées sous forme de tableaux et de graphes.

Optimisation de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench

QUOTIUM TECHNOLOGIES Workbench est un logiciel d'analyse des transactions SQL permettant aux administrateurs de base de données, aux ingénieurs qualité et aux développeurs de diagnostiquer les causes de non performances de transactions SQL.

Performance des serveurs de base de données - QUOTIUM TECHNOLOGIES Production

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production analyse les performances et détecte les anomalies des serveurs de base de données en temps réel.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Production permet de surveiller 24/24 les activités d'un grand nombre de serveurs de base de données, et décèle en temps réel, les transactions qui dépassent les limites des attentes des clients.

Communication Web to Host – WMA

Avec WMA, les développeurs accèdent aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex à partir d'un serveur web (Web-to-Host)

Communication PC to Host – Wincom

Ce logiciel d'émulation s'exécute sur le poste utilisateur pour la connexion aux mainframes en mode PC-to-Host.

Avec Wincom, on accède localement aux applications centrales IBM S/390, iSeries, Bull, Unix et Vidéotex.

Logiciel de gestion des tables de données - SPITAB+

SPITAB+ a été conçu pour permettre la manipulation et la gestion des tables relationnelles. En effet, toutes les applications informatiques ont à gérer un certain nombre de tables externes : paramètres, messages d'erreurs, cours des devises. Commercialisé depuis 1980, le logiciel SPITAB connaît un grand succès en France comme à l'étranger. L'expérience acquise avec plusieurs centaines d'installations a permis les améliorations de la version actuelle: plus riche, plus fiable, plus performante.

Logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel - SPIRIT

SPIRIT est un moteur de recherche en langage naturel, faisant appel aux techniques les plus poussées d'analyse sémantique. SPIRIT est utilisé dans la plupart des domaines d'activité, tels que les banques, les assurances, l'industrie aéronautique, nucléaire, la communication, l'administration etc. SPIRIT répond ainsi aux projets Intranet, GED, Portail, Veille, Knowledge management, Travail collaboratif, Internet, e-business...

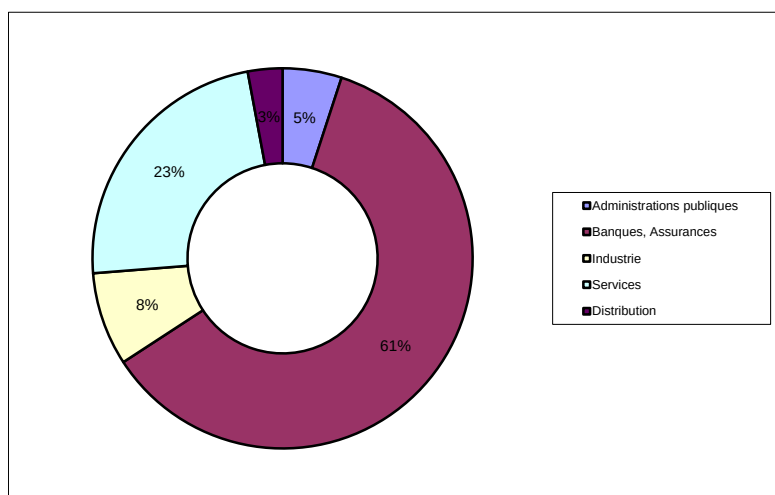
6.1.2 Nouveaux produits lancés ou dont l'annonce a été faite

Aucun nouveau produit n'a été lancé au cours de l'exercice 2012.

6.2 Principaux marchés

La ventilation des revenus du Groupe par nature (chiffre d'affaires licences/maintenance) et par zone géographique est présentée respectivement dans les notes 4.11 et 4.16 des annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

Répartition du Chiffre d'Affaires Groupe 2012 par secteur d'activité



Cette ventilation par secteur d'activité figure, pour les exercices antérieurs à n-1, dans les documents de référence incorporés par référence au présent document (voir page 1).

Il n'y a pas eu d'évolution significative de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité au cours des trois derniers exercices.



Le marché

QUOTIUM TECHNOLOGIES est un acteur du marché de l'édition de logiciels, positionné sur des niches de marché. Elle possède une gamme de produits, qui ont tous pour point commun de s'adresser aux grands comptes, mais répondent à des problématiques métiers distinctes dans des environnements technologiques variés (mainframe/web). Ces produits se situent par ailleurs à différents stades de leur cycle de vie.

Selon l'enquête Syntec Numérique – IDC de février 2013, la croissance du secteur de l'édition de logiciels en France a été de 1.9% en 2012.

Les prévisions de croissance s'élèvent à 1.6% en 2013, ce qui témoigne de la vigueur de ce secteur d'activité dans un contexte de faible croissance économique.

D'après le cabinet Forrester (Global Tech Market Outlook for 2012 et 2013 du 6 janvier 2012), le marché mondial du logiciel s'est élevé à 434 Mds en 2012, en croissance de 5% par rapport à 2011. Au sein de ce marché, le chiffre d'affaire mondial de l'évaluation des vulnérabilités informatiques présente des perspectives de croissance bien supérieures. Evalué à 410 M\$ en 2011, ce marché s'élèverait à 700 M\$ en 2015.

Nos produits

- ***Produit Spitab+ : Le marché des gestionnaires des tables de données Mainframe :***

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES intervient depuis plus de 30 ans dans le domaine de la gestion des données. Notre positionnement est établi en France essentiellement. La société est en situation de quasi-monopole sur un micro-marché. La concurrence est constituée des produits maison développés par les équipes internes des grandes entreprises pour répondre à leurs besoins propres.

- ***Produits Qtest et Applimanager : Le marché de la performance et de la gestion des applications métiers :***

Le marché de la performance et de la gestion des applications métiers est très compétitif et se caractérise par une évolution rapide de la technologie.

Le marché du test applicatif et de la performance est dominé par de grands éditeurs américains (HP, Compuware, IBM, BMC Software,...) fournissant une large gamme de solutions intégrées. Toutefois, des acteurs de taille plus modeste et plus spécialisés sont également présents sur des niches de marché. Il s'agit du positionnement de QUOTIUM TECHNOLOGIES, dont les solutions viennent en complément de celles offertes par les grands éditeurs sur des niches techniques.

- ***StorSentry : Le marché de l'archivage des données sur bandes magnétiques :***

Notre solution StorSentry répond aux problématiques de pérennité et de disponibilité des données stockées sur bandes magnétiques. Ce marché est dominé par la société Oracle. Notre produit constitue une alternative au leader du marché et se positionne en tant que challenger.

- ***Seeker : Le marché de la sécurité des applications Web :***

L'activité des entreprises et administrations repose de plus en plus sur les technologies et applications Web. Leur facilité de mise en œuvre et de déploiement les a rendues omniprésentes et incontournables, qu'il s'agisse de sites de commerce en ligne, d'applications Intranet ou Extranet, ou de services Internet offerts ou utilisés par les entreprises. Les nouvelles applications sont aujourd'hui presque systématiquement développées avec des technologies Web, et les anciennes applications sont souvent adaptées pour être accessibles via un navigateur Web.



Des données critiques pour les entreprises et au regard de la loi sont désormais gérées par des applications Web. Or, des vols de données sensibles, des intrusions sur des sites Web ou des incidents liés à la disponibilité des applications Web font la une de l'actualité. Des enquêtes menées par des cabinets d'experts indiquent qu'une grande majorité des sites Web sont vulnérables à des attaques. En outre, les applications Web sont désormais la cible privilégiée des piratages. Le Gartner Group estime que 75% des attaques ciblent désormais les applications.

Le marché de la sécurité des applications Web est un marché émergent. Les deux leaders sur ce marché sont les sociétés IBM et HP. Quotium Technologies a été qualifié d'acteur visionnaire du marché par le cabinet Gartner.

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités ou le marché

Il n'existe pas au cours de l'exercice écoulé et jusqu'au dépôt du présent document de référence d'événement exceptionnel qui ait eu une influence spécifique sur le marché de l'entreprise.

6.4 Dépendance à l'égard de licences, contrats, procédé de fabrication

Comme explicité dans le « chapitre 5 : Analyse des risques », rubrique « risques liés à l'activité », il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou de procédés de fabrication.

Actifs nécessaires à l'exploitation

En tant qu'éditeur de logiciels, QUOTIUM TECHNOLOGIES est seule détentrice des sources des produits qu'elle commercialise et possède 100% des droits de propriété intellectuelle des logiciels développés. Elle détient tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les bureaux du siège social et de ses filiales sont loués.

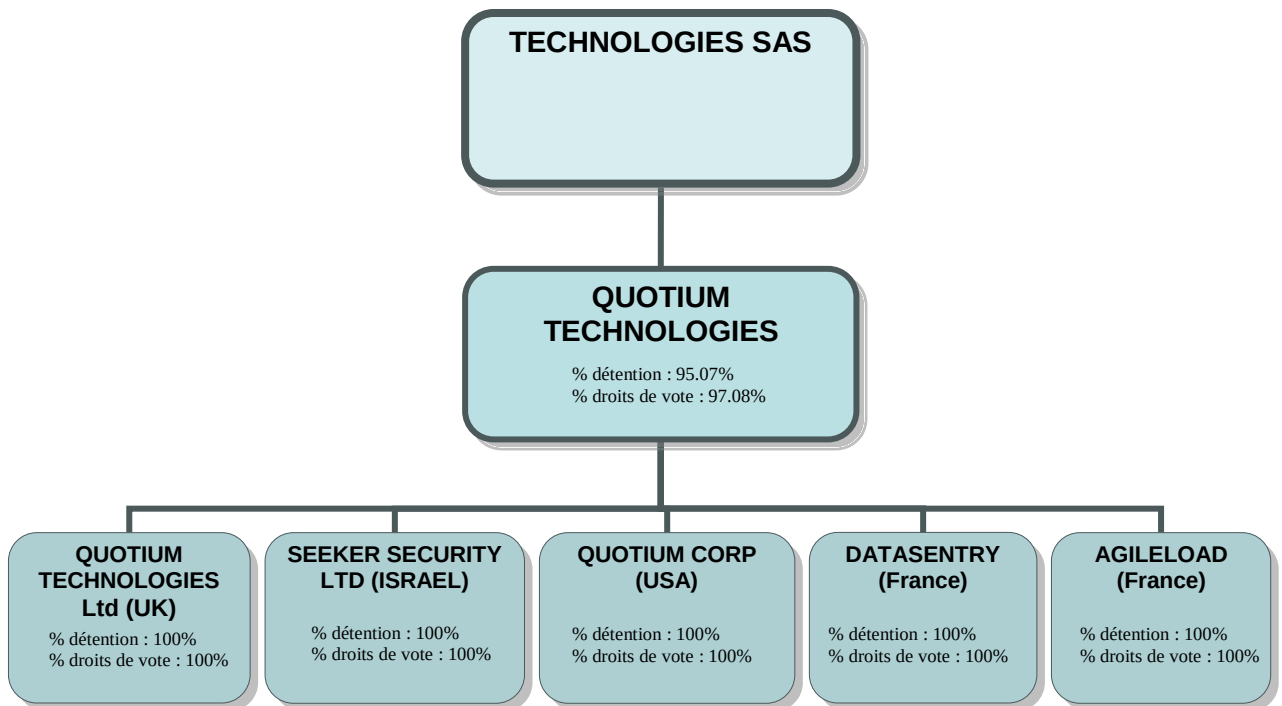
6.5 Concurrence et positionnement de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES propose à ses clients une solution complète. De grands acteurs essentiellement américains agissent également sur ces marchés.

Se référer au paragraphe 6.2.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Place de l'émetteur dans le groupe dont il fait partie



Au 31 décembre 2012, la société TECHNOLOGIES détient 95,07% du capital et 97,08 % des droits de vote de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Au 31 décembre 2012, QUOTIUM TECHNOLOGIES détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes:

- QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited et QUOTIUM CORP. Ces deux sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis respectivement le 11/05/2006 et le 20/10/2010;
- SEEKER SECURITY LTD (ex-Hacktics Ltd). Cette société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 25/10/2012;
- AGILELOAD consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 20/06/2012.
- QUOTIUM DATASENTRY consolidée selon la méthode de l'intégration globale depuis le 19/12/2012.

7.2 Filiales importantes de l'émetteur

QUOTIUM TECHNOLOGIES est la maison mère du Groupe. Elle dirige et oriente les opérations du Groupe, réalise les activités de recherche & développement et la distribution des produits.



Sa filiale, QUOTIUM TECHNOLOGIES Limited, intégrée globalement dans les comptes consolidés, distribue les produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES en Europe à l'exception de la France. Elle ne détient pas d'actif économique stratégique.

Sa filiale, QUOTIUM CORP, a pour activité la distribution des produits QUOTIUM TECHNOLOGIES aux Etats-Unis.

Sa filiale, SEEKER SECURITY LTD, a principalement pour activité le développement et la maintenance du produit Seeker pour le Groupe et la distribution du logiciel Seeker en Israël.

L'activité des filiales QUOTIUM DATASENTRY et AGILELOAD est en phase de démarrage.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Le Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES détient en pleine propriété ses immobilisations corporelles, principalement constituées de matériels informatiques et mobiliers de bureau représentant une valeur brute de 397 K€ au 31 décembre 2012 (valeur nette de 92 K€).

La société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, d'autre part il n'existe pas de sûreté sur les immobilisations corporelles.

Investissement

La société n'a pas réalisé d'investissement faisant l'objet d'un engagement ferme, ni constaté de charge pesant sur un bien immobilier.

8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature environnementale pouvant influencer l'utilisation que la société fait de ses immobilisations corporelles.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

Vous trouverez ci-dessous le rapport de gestion au 31 décembre 2012 de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

1. ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

1.1. Événements marquants de l'exercice

Acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD

Emission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA I et ORA II)

Intégration fiscale



Avances conditionnées OSEO

Crédit impôt recherche

CRM

Création de la société AGILELOAD

Création de la société QUOTIUM DATASENTRY

Réorganisation interne

Se référer à la note 1. des comptes consolidés au 31/12/2012.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Un contrat de location-gérance a été signé le 25/01/2013, avec effet au 1^{er} janvier 2013, entre les sociétés Quotium Technologies SA et Quotium DataSentry pour l'exploitation du fonds de commerce de l'activité StorSentry.

1.3. Présentation des comptes annuels

1.3.1. Commentaires sur les comptes annuels de Quotium Technologies SA

Les comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A. ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 29 avril 2013.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels.

Au 31 décembre 2012, le total du bilan s'élève à 14 millions d'euros contre 13.4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 1 261 890 titres de 1,60 euros de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes QUOTIUM TECHNOLOGIES à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Répartition en %	2012	2011
Dettes fournisseurs non échues	100%	100%
dont :		
- à 30 jours	100%	100%
- entre 30 jours et 45 jours		
- au-delà de 45 jours		
Dettes fournisseurs échues	0%	0%

Le compte de résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2012 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RÉSULTATS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires (C.A.)	4 990	4 879
Résultat d'exploitation (REX)	(270)	(133)
<i>REX en % du C.A.</i>	-5%	-3%
Résultat financier	(22)	(59)
Résultat exceptionnel	(3)	34
Résultat Net (R.N.)	(63)	128
<i>R.N. en % du C.A.</i>	-1%	3%

Le chiffre d'affaires est généré par les redevances provenant des licences concédées sur les produits logiciels, ainsi que des revenus provenant des services de maintenance et des services de conseil et formation. Il s'établit à 5 M€ versus 4.9 M€ pour l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 est stable par rapport à celui de 2011 grâce à la bonne résistance de nos produits historiques et à la stabilité de notre parc clients.

en K€	2012	2011	Var. en K€
Produits logiciels	1 314	1 264	50
Services de maintenance, conseil	3 676	3 615	61
Total	4 990	4 879	111

La société a poursuivi au cours de l'exercice 2012 ses efforts commerciaux (démonstration clients, préparation et participation à des roadshows) pour présenter sa solution logicielle Seeker auprès des grands comptes français et étrangers. Les premiers référencements ont été enregistrés en fin d'année avec notamment la signature d'un contrat cadre avec un acteur majeur de la téléphonie mobile.

Le compte de résultat fait ressortir une perte de 63 K€ après constatation du crédit d'impôt recherche pour 232 K€. Le résultat net était de 128 K€ au 31 décembre 2011, incluant un crédit d'impôt recherche de 287 K€.

Activités des filiales

A l'exception de SEEKER SECURITY LTD, qui a participé au développement du logiciel Seeker, les filiales ne détiennent pas d'actif économique stratégique. Les filiales en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont des filiales commerciales dont l'objet est la distribution des produits logiciels du Groupe, la fourniture de services de maintenance de premier niveau, et de services de conseil.

QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (Royaume-Uni)

En Grande-Bretagne, les difficultés ont perduré en 2012. Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 329 K€ pour une perte d'exploitation à hauteur de 134 K€. Toutefois, le Groupe reste confiant sur les résultats du plan d'action commerciale mis en place au second semestre 2012. La vente du logiciel Seeker à un acteur majeur de la distribution en Grande-Bretagne en constitue un des premiers signaux positifs.

QUOTIUM Corp (Etats-Unis)

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires 2012 ressort à 179 K€, en baisse de 34% par rapport à l'exercice précédent en raison du report de certaines affaires sur l'exercice 2013. Néanmoins, ce territoire présente un réel potentiel de développement pour le Groupe.

La filiale américaine enregistre une perte de 94 K€ au titre de 2012.

SEEKER SECURITY LTD (Israël)

La société israélienne, forte d'une équipe de 17 personnes contribue fortement au développement du logiciel Seeker. Quelques ventes ont été réalisées localement. La société est entrée dans le périmètre de consolidation au 01/11/2012. Entre cette date et le 31/12/2012, elle a réalisé une perte nette de 142 K€.

QUOTIUM DATASENTRY

La société, créée en date du 19 décembre 2012, n'a eu aucune activité en 2012.

AGILELOAD

La société a été créée en date du 20 juin 2012. Le chiffre d'affaires est non significatif au titre de l'exercice 2012. Elle a connu des problèmes techniques à son démarrage. Les outils de téléchargement ont été opérationnels à partir de décembre 2012.

Le résultat de la société ressort en perte de 16 K€ au 31 décembre 2012.

1.3.2. Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Quotium Technologies

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2012, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1er janvier 2012.

Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé de QUOTIUM TECHNOLOGIES pour l'exercice 2012 est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

RESULTATS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
Chiffre d'affaires (C.A.)	5 364	5 432
Résultat Opérationnel Courant	-1 219	-882
Excédent Brut d'Exploitation	-111	268
En % du C.A.	-2%	5%
Résultat net	-995	-516

La société Seeker Security Ltd a eu une contribution quasi-nulle sur le chiffre d'affaires et a enregistré une perte de 142 K€ sur la période.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel 2012 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice précédent. Il présente toutefois des résultats contrastés par pays :

- stabilité du chiffre d'affaires en France et en Grande-Bretagne,
- baisse de 34% aux Etats-Unis

Le résultat net demeure en perte et s'élève à -995 K€ pour l'exercice 2012.

L'état de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés s'établissent à 3.9 M€ versus 4 M€ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, la société n'a pas d'emprunt bancaire. Elle a émis en date du 25 octobre 2012 un emprunt obligataire remboursable en actions, enregistré dans les comptes pour un montant total de 915 K€ (cf. Evénements marquants de l'exercice). Elle dispose également d'une aide de l'OSEO de 0,3 M€ et de l'OCS (Ministère de l'industrie israélien) de 0.5 M€ (sous forme d'avance remboursable) pour ses projets de développement technique.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 3.1 M€ en augmentation de 0.8 M€ par rapport au 31 décembre 2011.

1.4. Perspectives 2013 du Groupe

Le logiciel Seeker a bénéficié depuis quelques années de la force conjuguée de développement des équipes françaises et israéliennes. Il est qualifié aujourd'hui de produit unique dont l'approche technologique est innovante et a reçu plusieurs prix de l'innovation en fin d'année 2012. Fort de cette première reconnaissance, le Groupe poursuivra en 2013 le développement de sa gamme.

En 2013, le Groupe Quotium Technologies rentrera dans la phase active de la commercialisation du produit. Le logiciel s'adressera en priorité aux activités orientées e-business, particulièrement vulnérables et pour lesquelles la sécurité des applications constitue un enjeu vital.

En parallèle, la société Quotium technologies sera vigilante à ses marges opérationnelles afin de restaurer sa rentabilité à court terme. Le Groupe s'appuiera sur le travail collaboratif de ses équipes, réunies au sein du même Groupe depuis le 25 octobre 2012. Leur implication sera déterminante dans la réussite du Groupe. Dans ce contexte, des projets de participation des salariés au capital seront envisagés.

La société Quotium Technologies ambitionne d'être un acteur reconnu du marché de la vulnérabilité des applications dans les trois ans. Pertinence, Transparence, Simplicité sont les qualités reconnues du logiciel Seeker, mais seront également les mots clés de la réussite de Quotium Technologies.

1.5. Recherche et Développement

Conformément aux articles L.225-100 et L.232-1.II du Code de Commerce, sont ici présentées les activités en matière de recherche et de développement menées par le Groupe.

	Exercice 2012	Exercice 2011
	Total	Total
Dépenses en K€ (frais de personnel et sous-traitance)	1 498	1 538
<i>En % du CA consolidé</i>	28%	28%
Effectif moyen	17	17,5
<i>En % de l'effectif global</i>	52%	50%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe a apporté de nouvelles fonctionnalités aux produits existants.



1.6. Facteurs de risque

A la date du présent rapport il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique budgétaire, monétaire ou politique récent pouvant influencer sensiblement sur nos opérations.

Les autres facteurs de risque (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêt et risque de change) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.20).

La société n'a pas une politique de recours aux instruments de couverture des risques de taux ou de change.

1.7. Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 62 613 € pour QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Nous vous proposons de l'affecter en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 755 958 €.

2. INFORMATIONS JURIDIQUES

2.1 Les dirigeants

Les mandataires sociaux de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont :

- **Monsieur Michel TIBERINI**, Président Directeur Général.
- **Madame Maryse BLANCARD**, administrateur
- **Monsieur Frédéric GROUVEL**, administrateur
- **Monsieur Albert ALCABAS**, administrateur indépendant, membre du comité d'audit.

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014).

- **Monsieur Ofer Maor**, administrateur
- **Monsieur Amit Banai**, administrateur

Leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017).

Mandats et fonctions des dirigeants et mandataires sociaux de la SA durant l'exercice

Les mandats et fonctions des dirigeants et membres du conseil d'administration exercés durant l'exercice sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

- Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES,
- Président de TECHNOLOGIES SAS
- Président de Equity Consulting SAS

- 
- Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc.
 - Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd
 - Président de QUOTIUM Corp
 - Président de QUOTIUM DATAENTRY
 - Administrateur de SEEKER SECURITY LTD
 - Administrateur de THESAURYS
 - Gérant de Carlogy SARL
 - Co-gérant d'Artistic Records SARL
 - Gérant de Holditec SARL
 - Représentant de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion

Mme Maryse BLANCARD

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES

M. Frédéric GROUVEL

- Associé-gérant de la SCI H2J,
- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES,

M. Albert ALCABAS

- Administrateur QUOTIUM TECHNOLOGIES

M. Ofer Maor

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)
- Président du Conseil d'Administration de Seeker Security Ltd (depuis le 13/02/2005)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Amit Banai

- Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)
- Administrateur de BANAI AZRIEL STERN LAW OFFICE (depuis le 13/02/2005)
- Administrateur de BANAI AZRIEL STERN TRUST COMPANY LTD (depuis le 14/02/2007)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

2.2 Rémunérations et avantages

Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été soumise à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2012.

En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG).

Monsieur Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES, n'a perçu, au cours de l'exercice 2012 et des exercices précédents, aucune rémunération directe de la part de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales. Monsieur Michel Tibérini est rémunéré par une société sans lien capitalistique avec la société TECHNOLOGIES (société mère de QUOTIUM TECHNOLOGIES)

et ses filiales. Des prestations de management sont facturées à ce titre à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michel Tibérini – Président Directeur Général	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-après)	135 333	135 333
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	135 333	135 333

Maryse Blancard – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Frédéric GROUVEL – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Albert ALCABAS – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Ofer Maor – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	91 440	102 458
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Amit Banai – Administrateur	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Nous vous rappelons qu'en rémunération de la vente de leurs actions de la société Seeker Security Ltd, les administrateurs Ofer Maor et Amit Banai ont bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions (cf. Evénements marquants de l'exercice).

	1 ^{ère} tranche : ORA I	2 ^{ème} tranche : ORA II
Ofer MAOR	83 128 remboursables le 2/01/2014	60 521, remboursables le 2/05/2015 ou au plus tard le 2/05/2016, sous réserve de réalisation d'objectifs de ventes.
Amit BANAI	698 remboursables le 2/01/2014	-

Tableau récapitulatif des rémunérations du Président Directeur Général (en euros)

Michel TIBERINI, Président Directeur Général	Exercice 2011		Exercice 2012	
	dues au titre de l'année	dues au titre de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
- rémunération fixe (1)	132 000	132 000	132 000	132 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature (voiture de fonction)	3 333	3 333	3 333	3 333
TOTAL	135 333	135 333	135 333	135 333

(1) En 2012, la société TECHNOLOGIES a refacturé à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES des prestations de management (assistance commerciale, financière et stratégique) à hauteur de 400 000 €, figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Ces prestations intègrent en 2012 notamment la quote-part de la rémunération fixe annuelle de Michel Tibérini et les coûts de fonctionnement de la Direction Financière.

Engagements de toute nature pris par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, ses filiales ou la société contrôlante (TECHNOLOGIES)	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel TIBERINI Président Directeur Général Date début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON*	NON	NON
Maryse BLANCARD Administrateur Date début de mandat : 27/08/2007 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Frédéric GROUVEL Date début de mandat : 06/06/2006 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Albert ALCABAS Date début de mandat : 30/06/2010 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON
Ofer Maor Date début de mandat : 6/08/2012 Date de fin de mandat : 2018	OUI	NON	NON	NON
Amit Banai Date début de mandat : 6/08/2012 Date de fin de mandat : 2018	NON	NON	NON	NON

* Monsieur Michel Tiberini bénéficie d'un contrat d'assurance retraite dit « Article 83 pour lequel des cotisations de l'ordre de 10 K€ ont été versées pour son compte en 2011 et 2012 par la société qui le rémunère. Ce contrat a pris fin au 31/12/2012.

Options de souscription ou d'achat consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2012

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Michel TIBERINI	NEANT	NEANT	NEANT
Maryse BLANCARD			
FREDERIC GROUVEL			
OFER MAOR			
AMIT BANAI			
TOTAL			

Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2012

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisitions
Michel TIBERINI	NEANT	NEANT	NEANT
Maryse BLANCARD			
FREDERIC GROUVEL			
OFER MAOR			
AMIT BANAI			
TOTAL			

2.3 Titres de la société

Information sur l'actionnariat

Les informations reçues du teneur de la comptabilité sociale des actions de notre société, CACEIS Corporate Trust, font ressortir qu'au 31 décembre 2012, les actionnaires nominatifs disposant d'une participation significative dans le capital de notre société détiennent les actions dénombrées ci-après :

AU 31 DECEMBRE 2012			
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Technologies SAS	1 199 727	95,07%	97,08%
Autres actionnariat au nominatif	9 934	0,79%	0,80%
Actionnariat au porteur	52 229	4,14%	2,11%
TOTAL	1 261 890	100%	100%

Il est rappelé que les actions inscrites au nominatif disposent d'un droit de vote double.

Transactions réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur les titres de la société (art. 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Aucune transaction n'a été réalisée, par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la société.

Participation des salariés au Capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du C. Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société. Au 31 décembre 2012, la société n'a pas mis en place de plan d'épargne entreprise ou de fonds d'actionnariat.

La dernière Assemblée Générale appelée à se prononcer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés fût celle du 30 juin 2011.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du C. Commerce, l'Assemblée doit, tous les 3 ans, se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Autorisation accordée	Date de l'Assemblée Générale	Échéance de l'autorisation	Utilisation faite de l'autorisation	Limitations fixées par l'Assemblée Générale
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter jusqu'à 10% des actions de la Société (soit 126 189 actions)	30/06/2011	30/12/2012	Aucune à ce jour	Montant maximal du programme : 1 261 890 € Prix d'achat maximum de 10 € par action

Pour rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit, 126 189 actions.

Les acquisitions pouvait être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (ex AFEI) admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation entre le 30 juin 2011 et le 31 décembre 2012. Nous vous proposons de renouveler le plan de rachat d'actions dans les mêmes conditions mais en portant à 30 € le montant maximal d'achat par action.

Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES sont décrites dans la partie « information sur l'actionnariat ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double (art. 18 - 4° des statuts).

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires en vigueur à ce jour.

Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

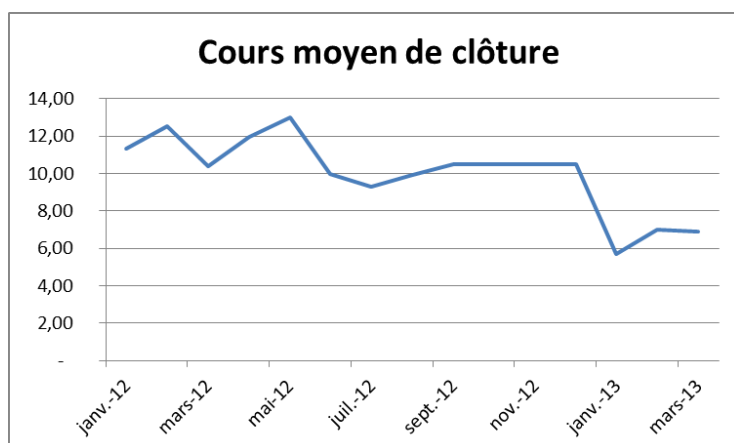
La modification des statuts de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

Evolution du cours de l'action entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres QUOTIUM TECHNOLOGIES échangés par séance est peu significatif.



(Source : NYSE Euronext)

Le flottant étant peu important (4,14% du capital), le cours de bourse est susceptible d'importantes fluctuations en fonction des transactions réalisées et du décalage entre l'offre et la demande.



Transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext

Compte tenu du niveau de capitalisation boursière de la société, et du poids de la réglementation et des coûts afférents à la cotation sur le marché Euronext, la société s'interroge sur l'opportunité d'un transfert du marché Euronext vers le marché Alternext.

2.4 Autres informations

Dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts (articles 223 quater et 223 quinquies du C.G.I.)

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge ou dépense somptuaire visées par l'article 39.4 du Code Général des Impôts.

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce (concerne QUOTIUM Technologies SA)

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie

Concernant les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs, vos Commissaires aux Comptes vous donneront toute indication, dans leur rapport spécial, sur la poursuite au cours de cet exercice de ces conventions.

1. Le Conseil d'Administration du 5/08/2005 a autorisé la conclusion d'un bail commercial, avec la société TECHNOLOGIES, pour une durée de 9 ans, pour les locaux situés à Courbevoie (92411) – 84/88 boulevard de la Mission Marchand.

Le montant facturé en 2012 au titre de ce bail est de 260 710 €. Le montant des dépôts de garantie s'élève à 34 403 euros au 31 décembre 2012.

2. Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2008 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits de QUOTIUM TECHNOLOGIES par QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 49 832 € au titre de l'exercice 2012.
3. Le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et QUOTIUM Corp afin de promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des revenus de royalties à hauteur de 108 362 € au titre de l'exercice 2012.
4. Le Conseil d'administration du 21 juillet 2011 a autorisé l'octroi par QUOTIUM TECHNOLOGIES d'un prêt complémentaire de 700 000 € portant intérêts à hauteur de 1.5% l'an à sa société mère, TECHNOLOGIES SAS, avenant au contrat initial d'un montant de 1 000 000 € en date du 22 juillet 2010.
Ce prêt a été totalement remboursé par anticipation en avril 2012. Au titre de 2012, les intérêts se sont élevés à 7 126 €.



Conventions autorisées au cours de l'exercice

1. Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de distribution entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES et QUOTIUM Corp. Conformément à cet avenant, le pourcentage de royalties a été revu à 50% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.
2. Le Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2012 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits Seeker entre QUOTIUM TECHNOLOGIES et SEEKER SECURITY LTD. Ce contrat qui prend effet le 1^{er} octobre 2012, prévoit une redevance de 30% sur le montant des ventes générées sur leurs zones géographiques respectives ainsi qu'une redevance de 50% due à SEEKER SECURITY LTD au titre de la maintenance technique du logiciel. Conformément à ce contrat, QUOTIUM TECHNOLOGIES a enregistré des produits et des charges de royalties sur des ventes respectivement à hauteur de 2 265 € et 15 000 € au titre de l'exercice 2012.
3. Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant n°5 au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant la surface louée par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES à compter du 1er avril 2012. La superficie louée, dans l'immeuble dont la société TECHNOLOGIES est propriétaire à Courbevoie (92400) au 84/88 boulevard de la Mission Marchand, par la société Quotium Technologies est de 421 m² situés au 3ème étage du Hall A et 5 emplacements de parking en sous-sol.
4. Le Conseil d'Administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion d'un avenant n°6 au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant le mode de facturation des taxes fiscales à compter du 1er janvier 2012. La provision sur charges est fixée à 113 €/m²/an. Au 1er mai de chaque année, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES réglera à la société TECHNOLOGIES la quote-part, calculée en fonction de la superficie occupée, de la taxe foncière et de la taxe sur les bureaux en fonction des taux en vigueur.
5. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société YACHTING MOTION, société détenue à 100% par la société TECHNOLOGIES, actionnaire de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 5 000 €.
6. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société ADEQUAT RH, dont Michel TIBERINI détient directement et/ou indirectement plus de 10% du capital. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 15 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 7 500 €.
7. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte de la société EQUITY CONSULTING, société dont M. TIBERINI est président. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 5 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 5 000 €.
8. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 65 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en produits en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 65 000 €.

9. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS. L'objet de cette convention est la mise en place d'une politique globale de développement entre les deux sociétés qui partagent des intérêts communs. Cette prestation a été évaluée forfaitairement à 400 000 € par an. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012. Le montant pris en charges en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 400 000 €.
10. Le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre la société TECHNOLOGIES SAS et QUOTIUM TECHNOLOGIES au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de QUOTIUM TECHNOLOGIES, à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix du m² du marché soit une base annuelle de 45 732 € HT par an. Le montant facturé en 2012 au titre de cette convention, s'élève à 45 732 €.

Informations non financières, sociales et environnementales

Le Groupe cherche à allier ses objectifs de croissance et de performance à l'exercice de ses responsabilités sociales et environnementales.

Sa démarche est pragmatique et adaptée à son échelle. Elle est portée par la Direction Générale mais repose sur une responsabilité collective et une implication de tous les collaborateurs. Le Groupe s'est ainsi engagé en 2011 dans la démarche EnVol (Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement) et réalisent des actions de sensibilisation (campagnes d'affichage) auprès des salariés.

Conformément au décret n°2012-557 du 24 avril 2012, concernant l'application de l'article 225 du Grenelle II, sont indiquées dans les paragraphes suivants les informations sociales et environnementales pertinentes et significatives du Groupe Quotium Technologies.

I. Informations sociales

Le périmètre du reporting social couvre la totalité des effectifs du Groupe présents dans les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2012.

Structure des effectifs

L'effectif total au 31 décembre 2012 est de 47 collaborateurs, en augmentation de 17 personnes par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution est due à l'intégration de la société Seeker Security Ltd au 25 octobre 2012.

Effectif total en fin d'exercice (CDI et CDD)	31-déc.-12		31-déc.-11	
	en valeur	%	en valeur	%
Quotium Technologies SA (France)	28	60%	28	93%
Quotium Technologies Ltd (Royaume-Uni)	2	4%	2	7%
Quotium Corp (Etats-Unis)	0	0%	0	0%
Seeker Security Ltd (Israël)	17	36%		0%
TOTAL	47	100%	30	100%

L'ensemble des effectifs est en contrat à durée indéterminée.

Répartition de l'effectif total par sexe	31-déc.-12		31-déc.-11	
	en valeur	%	en valeur	%
Hommes	38	81%	24	80%
Femmes	9	19%	6	20%
TOTAL	47	100%	30	100%

Le faible taux de féminisation des équipes est propre au secteur d'activité du Groupe. L'étude Mutationnelles de 2011 met en avant la faible attractivité des métiers informatiques pour les jeunes femmes (-5% d'effectifs de femmes formés entre 2007 et 2010). Pour autant, le Groupe Quotium Technologies, s'attache à rechercher la mixité des équipes, garante de la diversité et de la complémentarité des sensibilités et des comportements professionnels.

Âge moyen et répartition par âge

Au 31 décembre 2012, l'âge moyen de l'effectif Groupe est de 39 ans.

Age moyen et répartition par âge (en %) au 31 décembre 2012	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 25 ans	2%	0%		6%
25-29 ans	19%	11%		35%
30-34 ans	11%	7%		18%
35-39 ans	19%	11%	100%	24%
40-44 ans	13%	14%		12%
45-49 ans	9%	14%		0%
50-54 ans	17%	29%		0%
55-59 ans	4%	7%		0%
60 ans et plus	6%	7%		6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%
Age moyen	39	45	37	36

Ancienneté moyenne et répartition par ancienneté

Au 31 décembre 2012, l'ancienneté moyenne est de 14 ans en France.

Répartition des effectifs par ancienneté (en %) au 31 décembre 2012	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 5 ans	27%	25%	50%	88%
5-9 ans	20%	18%	50%	12%
10-14 ans	13%	14%		
15-19 ans	10%	11%		
20-24 ans	13%	14%		
25-29 ans	10%	11%		
30 ans et plus	7%	7%		
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Politique de recrutement

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a recruté 5 collaborateurs en CDI. La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes aux horizons divers, disposant des compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités. De par la taille de notre Groupe, notre politique de recrutement vise à s'entourer de profils autonomes, polyvalents et force de proposition.

Turnover

Turnover par zone géographique (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Turnover global (tous motifs)	17%	25%	N/A*	0%
Dont				
Turnover volontaire (démissions)	0%	0%		0%
Turnover involontaire (licenciements, fin de période d'essai)	17%	25%	N/A*	0%

*Le turnover de notre filiale au Royaume-Uni n'a pas été reporté. Cet indicateur n'est pas pertinent compte-tenu des effectifs de cette entité (2 personnes au 31/12/2012).

Rémunérations

Frais de personnel

31/12/2012 (en milliers d'euros)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Masse salariale (incl. charges sociales)	3 291	2 874	216	201
Travail temporaire	37		37	
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	3 328	2 874	253	201

Rémunération moyenne

La politique de rémunération de Quotium Technologies se fonde sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des spécificités du secteur d'activité, des conditions du marché local de l'emploi et des performances individuelles.

Rémunération moyenne (en %)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Moins de 2 000 euros	6%			18%
De 2 000 à 3 000 euros	6%	7%	0%	6%
De 3 001 à 4 000 euros	30%	29%	0%	35%
De 4 001 à 5 000 euros	13%	14%	0%	12%
De 5 001 à 6 000 euros	26%	32%	50%	12%
Plus de 6 000 euros	19%	18%	50%	18%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Le salaire moyen mensuel en France est de 5 035 euros en 2012, stable par rapport à 2011. Une politique de rémunération variable existe pour les métiers commerciaux.

La grille de salaires proposés par le Groupe en France se positionne favorablement par rapport au marché et à la convention SYNTEC.

Les salariés bénéficient d'une augmentation générale indexée sur l'évolution du coût de la vie et d'augmentations individuelles *pro-meritis*. Il est tenu compte des évolutions internes. La cohérence des rémunérations par rapport au marché est vérifiée annuellement. La Direction Générale veille à une égalité de traitement en termes de rémunération et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes.

Avantages sociaux (France)

Par ailleurs, la politique d'avantages sociaux reflète la responsabilité sociale de l'entreprise :

Mutuelle : prise en charge des cotisations à hauteur de 55% par l'employeur avec des niveaux de remboursement élevés

Prévoyance : prise en charge à 100% par l'employeur

Participation de l'employeur aux frais de restauration (RIE ou tickets restaurants)

Distribution de chèques cadeaux aux enfants des collaborateurs à Noël

Négociation au cas par cas et en fonction des demandes de tarifs pour des sorties théâtre, cinéma ou adhésion à des salles de sport...

Politique d'actionnariat salarié

Le Groupe, en France et à l'étranger, est fortement sensibilisé à l'importance de l'actionnariat salarié. Un programme d'attribution d'actions gratuites, voté par l'Assemblée Générale du 14/06/2007 et renouvelé régulièrement, sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Le Groupe mettra en place tout dispositif visant à fidéliser les collaborateurs et les associer à la croissance de l'entreprise.

Organisation du travail et absentéisme

L'horaire hebdomadaire moyen pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an. Les cadres représentent près de 95% de l'effectif total.

Les effectifs à temps partiel ne sont pas significatifs au sein du Groupe.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme au sein du Groupe Quotium Technologies est peu significatif. La cause principale d'absentéisme est la maladie.

Taux d'absentéisme par pays et par motif (en%)	Effectif Groupe	France	Royaume-Uni	Israël
Maladie	2%	2%	0%	3%
Absences rémunérées (événements familiaux)	0%	0%	0%	
Autre type d'absence	0%	0%	0%	
Taux global d'absentéisme	2%	2%	0%	3%

Il n'a pas été enregistré d'accident de travail ou de maladie professionnelle au cours de l'exercice 2012.

Relations sociales

Des élections des délégués du personnel ont eu lieu en juillet 2010. Aucune candidature n'a été présentée. La société Quotium Technologies a constaté la carence de délégués du personnel. Les prochaines élections auront lieu en juillet 2014.

La taille du Groupe et son organisation (peu de niveaux hiérarchiques intermédiaires) permettent une facilité d'accès aux instances dirigeantes.

Dispositif de communication interne

Le Groupe dispose d'un intranet sur lequel les salariés peuvent consulter de nombreuses informations et actualités relatives aux ressources humaines, à la formation (DIF...)...Il est aussi possible pour les collaborateurs d'émettre des suggestions.



Hygiène et sécurité

L'activité du Groupe d'édition de logiciels ne présente pas de risque majeur pour la santé et la sécurité des collaborateurs.

Compte tenu de la taille du Groupe, il n'existe pas de CHSCT. En France, le Document Unique de gestion des risques est mis à jour régulièrement et validé par l'Inspection du Travail et la Médecine du Travail.

En France, les locaux sont situés dans un immeuble récent, respectant les normes de sécurité, effectuant les vérifications en vigueur et offrant une ergonomie des postes de travail. De plus, les collaborateurs bénéficient des actions mises en place au sein de l'immeuble pour assurer la sécurité des occupants et préserver leur santé :

présence de sauveteurs secouristes du travail,

tests d'évacuation de l'immeuble une fois par an,

accès à un restaurant d'entreprise permettant une prise de repas équilibrés et diversifiés...

Développement des collaborateurs

Le Groupe évalue chaque année à travers un entretien individuel les performances de ses collaborateurs. Il permet de détecter les points forts et axes d'amélioration des collaborateurs, de mieux connaître leurs aspirations d'évolution et de proposer, en cohérence avec la stratégie du Groupe, des actions concrètes pour les accompagner dans leur projet de carrière. La formation constitue un de ces outils. Elle permet l'acquisition ou l'approfondissement de compétences nouvelles et favorise les échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

Il est à noter une augmentation significative des heures de formation pour cette année 2012 (264 heures en 2012 versus 90 heures en 2011) en raison de la mise en place d'un nouvel outil de CRM.

31/12/2012 Effectif
Groupe

Investissement formation (en milliers d'euros)	11
Part de la masse salariale (en %)	0%
Nombre moyen de jours de formation par salarié	1

En parallèle, le Groupe participe à la formation initiale des jeunes aux métiers de l'entreprise (métiers techniques et commerciaux) en accueillant des stagiaires, des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

Egalité de traitement

Egalité homme-femme

La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. A responsabilité équivalente, il n'y a pas d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les femmes sont présentes au sein des instances dirigeantes. Le Groupe a à sa tête une Directrice Financière et son Conseil d'Administration est composée d'une femme pour six administrateurs.



Emploi des personnes handicapées

Le Groupe n'a pas employé de travailleur handicapé au sens de l'AGEFIPH au cours de l'exercice 2012. Toutefois, le Groupe fait régulièrement appel à des ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour ses commandes de fournitures.

Politique de lutte contre les discriminations

La Direction Générale veille à ce que les équipes managériales appliquent scrupuleusement une politique de non discrimination et intègre cette notion dans sa politique de recrutement.

Respect des conventions internationales

L'ensemble des sociétés du Groupe ont des politiques et des pratiques de respect de l'égalité des chances et d'absence de discrimination (sexe, race, religion, politique,...) telles que définies dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Cette culture et ces pratiques induisent également le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes et l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

II. Informations environnementales

Au regard de l'activité et de la taille du groupe, une communication sur les informations environnementales est jugée non pertinente, qu'il s'agisse de la politique générale en matière environnementale, de la pollution et de la gestion des déchets, de l'utilisation durables des ressources (eau, matières premières énergie), des impacts de l'activité sur le changement climatique ou de la protection de la biodiversité. Pour autant, le groupe est fortement sensibilisé à ces questions.

Dans le cadre d'un programme expérimental, le Groupe s'est en effet engagé dans une démarche environnementale et responsable pour laquelle elle a obtenu en octobre 2011 la marque Envol. Cet engagement volontaire de la société Quotium Technologies SA traduit une véritable volonté de la Direction de s'inscrire dans une démarche environnementale et de fédérer ses collaborateurs autour de cet état d'esprit.

Nos actions portent principalement sur :

une sensibilisation continue des collaborateurs par le biais d'affichage ou de l'intranet qui permet de diffuser des gestes éco-citoyens au sein de l'entreprise :

sur le plan de la consommation énergétique : extinction des ordinateurs et des matériels électriques, extinction des lumières après le départ, gestion centralisée du chauffage et de la climatisation avec bornage des températures et arrêt automatique, maintenance préventive des appareils électriques...

Sur le plan du tri des déchets : tri du papier, des piles et des consommables liés aux imprimantes.

sur le plan de la maîtrise des consommations de papier : dématérialisation de divers circuits administratifs (absences/congés...), paramétrage par défaut des imprimantes en noir et blanc...

sur le plan des transports : incitation à utiliser les transports en commun, utilisation des systèmes audio et de vidéoconférence afin de limiter les déplacements professionnels...

une politique d'achats visant à acquérir des produits plus respectueux de l'environnement. Le Groupe achète notamment du papier dont l'impact sur l'environnement est faible (Ecolabel européen), des cartouches d'encre recyclables et diverses fournitures utilisant des matériaux recyclés.

III. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de l'entreprise

Le Groupe pratique dans la mesure du possible une politique de maintien et de développement de l'emploi dans les régions (Ile de France et Midi-Pyrénées) et les pays (Royaume-Uni, Etats-Unis, Israël) où il est présent. Il a également recours à des fournisseurs locaux pour diverses prestations.

Relation avec les établissements d'enseignement

Le Groupe participe au financement de certaines grandes écoles en France par le versement de sa taxe d'apprentissage.

Par ailleurs, il s'attache à tisser des liens avec les institutions éducatives locales afin de faire connaître ses métiers à travers des offres de stage, de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il entend développer sa participation à des présentations sur les campus des grandes écoles et universités.

Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a assez peu recours à la sous-traitance. Toutefois, il veille à choisir des partenaires ayant le même niveau d'exigence en termes de responsabilité sociale et environnementale. Il peut être amené à demander une attestation d'absence de travail clandestin.

Loyauté des pratiques

Santé et sécurité des consommateurs

Nos produits (logiciels) s'adressent aux entreprises. Ils n'exposent pas les utilisateurs à des risques pour leur santé ou leur sécurité.

Actions menées en faveur des Droits de l'Homme

La société s'engage au travers de dons et soutient régulièrement le Gala d'Enfance Majuscule qui est donné au profit de l'enfance maltraitée.

Récapitulatif des données sociales

	2012	2011
Effectif total en fin de période	47	30
- dont temps partiel	0	0
- dont femmes	9	6
Masse salariale hors charges du Groupe (milliers d'euros)	2 296	2 333
Effectif intérimaire (en équivalent temps plein)	0	0,5
Dépenses d'intérim (en milliers d'euros)	0	19
Nombre de recrutements net en CDI	5	3
Nombre de recrutements en CDD	0	0
Nombre de départs (hors licenciements)	0	5
Nombre de licenciements	8	4
Nombre d'accidents du travail	0	0
Dépenses formation - au-delà de la contribution légale (en milliers d'euros)	11	33
Nombre d'heures de formation réalisées	264	90
Nombre de personnes handicapées	0	0
Existence de contrats d'intéressement	néant	néant

3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'information concernant les honoraires des Commissaires aux Comptes est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.19). Leurs mandants courent jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DE RESULTAT DES CINO DERNIERS EXERCICES DE QUOTIUM TECHNOLOGIES SA

Date d'arrêté	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice (mois)	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital Social	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024	2 019 024
Actions ordinaires	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890	1 261 890
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	4 990 483	4 879 065	4 777 582	4 656 917	5 078 513
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	23 563	137 801	404 987	494 868	1 330 026
Impôts sur les bénéfices	-232 299	-287 130	-983	-125 982	-91 127
Dotations amortissements et provisions	318 475	297 182	177 488	74 979	555 390
Résultat net	-62 613	127 749	228 482	545 871	865 763
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	1
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	28	33	34	30	26
Masse salariale	1 900 081	2 208 251	2 115 147	1 737 859	1 621 141
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	973 673	988 234	978 824	847 048	753 192

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes annuels*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport spécial et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés*).— L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*). — La perte de l'exercice 2012 est de 62 613 €. L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter la perte en totalité au report à nouveau dont le montant sera ainsi porté à 1 755 958 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution (*Conventions des articles L225-38 et suivants du Code du Commerce*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et les engagements réglementés visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune des dites conventions.

Cinquième résolution (*Révocation de deux administrateurs*). — L'Assemblée Générale décide de mettre fin par anticipation aux mandats d'administrateur de Madame Maryse Blancard, épouse TIBERINI, et de Monsieur Frédéric Grouvel.

L'Assemblée Générale se réserve de statuer ultérieurement sur le quitus de ces mandats.

Sixième résolution (*Programme de rachat d'actions*). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES SA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par

- 
- la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros pour tenir compte de la tendance observée à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration du 29 avril 2013. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 785 670 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Septième résolution (*Autorisation du transfert de la cotation de la société d'Euronext vers Alternext et pouvoirs en vue de la réalisation du transfert*). — L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le transfert de la société du compartiment C d'Euronext Paris vers Alternext, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour la réalisation effective de ce transfert, et notamment pour demander l'admission des instruments financiers de la Société aux négociations sur le marché Alternext et la radiation corrélative d'Euronext.

Huitième résolution (*Pouvoirs*). — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Se reporter aux comptes de la société au chapitre 20.

Au jour de publication du présent document, la société n'a pas d'emprunt bancaire.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES

11.1 Politique de recherche & développement

L'activité R&D a principalement porté en 2012 sur l'évolution de l'offre produits et notamment sur le logiciel Seeker. Les ressources dédiées à la R&D ont augmenté de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Elles tiennent compte de l'intégration des effectifs de la société SEEKER SECURITY

LTD à compter du 25 octobre 2012 soit 14 personnes dédiées à la R&D. Au 31 décembre 2012, le département R&D se compose de 30 personnes.

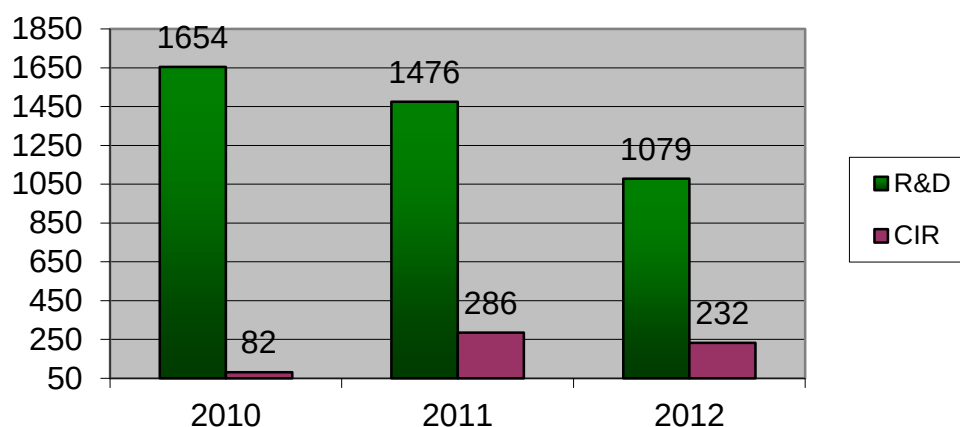
11.2 Coût des activités de recherche et développement

Evolution des investissements en R&D

Le département R&D représente près de 64% des effectifs ETP en fin de période.

La société a bénéficié au titre de l'exercice 2012 d'un crédit d'impôt recherche (CIR) de 232 K€ dont le remboursement a été demandé en début d'année 2013.

**Evolution des investissements Groupe et du CIR
(en K€)**



Focus comptable :

L'activité de développement, dont les coûts ne sont pas compris dans les frais de «Recherche & Développement», est portée en immobilisations conformément aux normes IFRS (voir l'annexe des comptes consolidés pour plus de détails). Les frais de recherche sont intégralement constatés en charges dans les comptes de l'entreprise.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances depuis la fin de l'exercice jusqu'au document de référence

Evolutions récentes

Résultats consolidés du premier semestre 2013 de QUOTIUM TECHNOLOGIES

En milliers d'euros	30/06/2013	30/06/2012	Var en K€	VAR en %
Chiffre d'affaires	2 253	3 014	-761	-25%
EBITDA	-849	337	-1186	
En % du chiffre d'affaires	-38%	11%	N/A	
Résultat net consolidé	-502	-142	-360	
En % du chiffre d'affaires	-22%	-5%	N/A	

EBITDA : Résultat opérationnel +/- dotations nettes aux amortissements et provisions

Au titre du premier semestre 2013, le chiffre d'affaires s'établit à 2,3 M€, en retrait de 25% par rapport à celui du premier semestre 2012. Si l'on considère que l'activité du 1^{er} semestre 2012 avait été marquée par des ventes exceptionnelles sur les produits historiques, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2013 reste dans la moyenne des années précédentes.

Les revenus liés aux prestations de maintenance sur notre parc installé restent stables, ce qui est un indicateur positif de la qualité de nos produits.

La rentabilité opérationnelle (Ebitda) s'est dégradée par rapport au 30/06/2012 en raison du double impact de la baisse du chiffre d'affaires et de la prise en compte des coûts de la structure de la filiale Seeker Security Ltd consolidée à 100% dans les comptes du Groupe depuis le 1^{er} novembre 2012.

Structure financière

Au 30 juin 2013, la société dispose d'une trésorerie de 2,1 M€ contre une trésorerie de 3,1 M€ au 31 décembre 2012. Cette variation s'explique essentiellement par la dégradation de l'Ebitda sur la période.

Faits marquants de la période

Une convention d'apport portant sur la branche autonome d'activité StorSentry a été signée par les sociétés Quotium technologies SA et Quotium DataSentry en date du 28 juin 2013. Pour rappel le fonds de commerce lié à cette activité faisait l'objet d'un contrat de location gérance depuis le 1^{er} janvier 2013.

Plan de marche du second semestre 2013

Les nombreuses actions de prospection et de présentation du produit Seeker en Europe devraient porter leurs fruits au 2nd semestre 2013. La qualité du portefeuille de prospects clients permet à la société d'envisager positivement la fin de l'année.

Compte tenu toutefois de l'atonie des marchés européens, la société a décidé d'accélérer son plan de développement aux USA et devrait le mettre en œuvre avant la fin de l'année 2013.



12.2 Évènements connus ou incertitudes pouvant influencer sur les perspectives de l'exercice en cours

A la date du présent rapport, l'émetteur n'a connaissance d'aucune incertitude susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES n'a donné aucune prévision ou estimation de bénéfice ni dans le passé, ni dans le présent document.

Les conditions actuelles du marché ne permettent pas au Groupe de s'engager de manière précise sur une estimation chiffrée de la performance annuelle 2013. Cependant, le Groupe reste confiant dans ses choix stratégiques et son positionnement métier et offres qui devraient lui permettre de poursuivre son développement sur le marché national et international.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

Adresse professionnelle

Tous les membres du conseil d'administration et de direction générale peuvent être contactés au siège social de l'entreprise.

14.1 Membres des organes d'administration, de direction

Composition des organes d'administration

Ces informations figurent dans le rapport de gestion reproduit chapitre 9 du présent document.

Nom	Mandat	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours
Michel Tiberini	Président Directeur Général	13/06/2005	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Maryse Blancard	Administrateur	27/08/2007	Fin du mandat le 28 juin 2013.
Frédéric Grouvel	Administrateur	6/06/2006	Fin du mandat le 28 juin 2013.
Albert Alcabas	Administrateur	30/06/2010	Assemblée Générale se tenant en 2015 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2014.
Ofer Maor	Administrateur	6/08/2012	Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017.
Amit Banai	Administrateur	6/08/2012	Assemblée Générale se tenant en 2018 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2017.
Dominique Bourra	Administrateur	28/06/2013	Assemblée Générale se tenant en 2019 et statuant sur les comptes clos le 31/12/2018.

Evolution du Conseil d'Administration

Suite à l'acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD, les actionnaires de QUOTIUM TECHNOLOGIES ont approuvé la désignation de deux administrateurs choisis parmi les anciens actionnaires de la société ayant vendu leurs actions dont un de ses fondateurs, Ofer Maor.

Ces nouveaux administrateurs apporteront une dimension internationale à notre Conseil d'Administration conformément à la recommandation AMF n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise.

Composition des organes de Direction

Président Directeur Général Monsieur Michel TIBERINI

M. TIBERINI est le seul mandataire social.

Directeur Financier Madame Geneviève LAURANS

Précision en matière de cumul de contrat de travail et du mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail chez QUOTIUM TECHNOLOGIES et chez TECHNOLOGIES*	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Michel TIBERINI Président Directeur Général Date début de mandat : 13/06/2005 Date de fin de mandat : 2015	NON	NON	NON	NON

* société « contrôlante »

14.1.1 Liens familiaux entre les membres des organes de direction ou d'administration

Maryse Blancard est l'épouse de Michel Tiberini. Son mandat d'administrateur a pris fin le 28 juin 2013.

14.1.2 Expertise et expérience en matière de gestion des membres de direction ou d'administration

Michel Tiberini

Parcours

Diplômé en Sciences des Universités de Grenoble et de Toulouse, après un début de carrière chez IBM (1971-1977), il intègre la société PANSOPHIC en tant que Vice Président Europe du sud (1977-1983).

En 1984, il crée la société TECHNOLOGIES et introduit, sur le marché européen, les logiciels système des grands acteurs américains de ce marché.

Après être devenu en 1990, le premier distributeur indépendant de logiciels, Michel TIBERINI oriente la société vers la conception et l'édition de ses propres produits destinés aux environnements mainframe :

- logiciel de gestion des tables de données (SPITAB),
- logiciel d'indexation et de recherche d'information en langage naturel (SPIRIT),

Ces produits sont installés chez la plupart des grands comptes français.

A partir de 2000, Michel TIBERINI élargit les activités de son Groupe en reprenant les actifs technologiques et les équipes de développement de la société CYRANO, novatrice dans le domaine du test de performance et du monitoring.



En 2005, il prend le contrôle de la société ICOM INFORMATIQUE, cotée sur l'Eurolist, compartiment C (Code ISIN FR0010211615), spécialisée dans les technologies de communication et d'échanges d'informations entre plateformes hétérogènes.

ICOM INFORMATIQUE a fusionné en juillet 2006 avec la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et en a pris la dénomination. A ce jour, elle est détenue à plus de 95% par la société TECHNOLOGIES SAS.

En 2012, le groupe procède à l'acquisition de la société israélienne SEEKER SECURITY LTD avec laquelle une nouvelle solution innovante de tests de vulnérabilité des applications (logiciel Seeker) est développée depuis 2008, puis mise sur le marché fin 2011.

Michel TIBERINI est aujourd'hui à la tête d'un Groupe d'une cinquantaine de personnes. QUOTIUM TECHNOLOGIES s'adresse aux grands comptes français et propose des solutions de gestion de la qualité, de la performance et de la sécurité des applications métiers.

Le parcours de Michel TIBERINI a toujours été orienté vers les secteurs à forte composante technologique. Désormais, il poursuit cet objectif au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes internes de recherche et développement mais également en se rapprochant d'acteurs européens spécialistes et complémentaires des solutions proposées par QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Albert Alcabas

Expert-comptable, Albert Alcabas a exercé les fonctions de Directeur Financier dans plusieurs sociétés d'envergure internationale. Il assure aujourd'hui des missions de conseil en fusions & acquisitions.

Monsieur Alcabas, administrateur indépendant, est également membre du Comité d'Audit de Quotium Technologies S.A..

Ofer Maor

Directeur Technique du Groupe QUOTIUM, co-fondateur de la société SEEKER SECURITY LTD (acquise le 25 octobre 2012), Ofer Maor bénéficie d'une expérience de plus de 18 années dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Il est également vice-président de l'OWASP (Open Web Application Security Project), communauté internationale indépendante de référence en matière de sécurité des applications Web.

Amit Banai

Avocat, Amit Banai crée son propre cabinet ; Banai Azriel Stern dans lequel il exerce depuis une dizaine d'années.

Geneviève Laurans

Geneviève Laurans est diplômée de l'E.M. Lyon et Expert-Comptable. Après 5 ans d'audit chez Ernst & Young, et 10 ans en tant que Directeur Financier et du Contrôle de Gestion dans le groupe Thalès, elle prend la Direction Financière du Groupe TECHNOLOGIES en 1997 avec une expérience significative des sociétés d'éditions de logiciels et de services.

Elle apporte sa compétence financière au développement de nouvelles activités, accompagne la croissance organique du Groupe, et contribue à la mise en place de partenariats commerciaux et financiers.

Dominique Bourra

Dominique Bourra a lancé et dirigé le programme de partenariat technologique franco-israélien au sein d'Oséo-Anvar pour le compte du Minefi et du ministère de la Recherche. Il a été également Directeur Général de la Chambre de Commerce France Israël (CCFI). Dans le cadre de son activité au sein d'Oséo-Anvar, Dominique Bourra a initié et accompagné 110 projets de coopérations technologiques bilatéraux dont plusieurs ont fait l'objet de labellisation Eureka. La société Nanojv qu'il a fondé a organisé pendant 6



années consécutives le forum franco-israélien de sécurité physique et logique pour le compte de la CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris) et de la CCFI.

C'est Dominique Bourra qui a mis en relation Quotium Technologies avec la société Seeker Security Ltd (anciennement Hacktics) en 2008 dans le cadre du projet Eureka.

14.1.3 Mandats au cours des 5 dernières années, mention des mandats en cours à la date de publication du présent document

Les mandats exercés par les administrateurs au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

M. Michel TIBERINI

Président de MELDOM Inc. – USA (jusqu'au 25/03/08)

Administrateur d'Artistic Tour SA (jusqu'au 30/11/2011- société liquidée)

Mandats en cours

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES (ex-Icom Informatique) (depuis le 13/06/2005),

Président de QUOTIUM CORP (depuis le 20/10/2010) - USA

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd (depuis le 11/05/2006)

Président de QUOTIUM DATAENTRY (depuis le 19/12/2012)

Administrateur de SEEKER SECURITY LTD (17/03/2009)

Président de SEEKER SECURITY LTD (15/05/2013)

Mandats exercés en dehors du Groupe au sein de sociétés non cotées :

Président Directeur Général de TECHNOLOGIES SAS

Président d'EQUITY CONSULTING (depuis 2005)

Président de QUOTIUM TECHNOLOGIES Inc. (ex-US4 TECHNOLOGIES) – USA (depuis 2000)

Gérant de CARLOGY SARL (depuis janvier 2008)

Co-gérant d'ARTISTIC RECORDS SARL (depuis le 19/01/2009)

Gérant d'HOLDITEC SARL (depuis septembre 2009)

Représentant permanent de TECHNOLOGIES SAS dans Yachting Motion (depuis le 19/04/2010)

Administrateur de THESAURYS (depuis le 7/05/2009)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Albert Alcabas

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 30/06/2010)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.



M. Ofer Maor

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)
Président de SEEKER SECURITY LTD (du 25/10/2012 au 15/05/2013)
Directeur Général de SEEKER SECURITY LTD (depuis le 01/01/2013)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Amit Banai

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 6/08/2012)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

M. Dominique Bourra

Mandats exercés au sein de QUOTIUM TECHNOLOGIES ou de ses filiales :

Administrateur de QUOTIUM TECHNOLOGIES (depuis le 28/06/2013)

Aucun mandat n'est exercé en dehors du Groupe au sein de sociétés cotées.

14.1.4 Autres informations concernant les organes d'administration et de direction

- Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration et de direction agissant en qualité de membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou de direction générale a été associée au cours des cinq dernières années au moins : **néant**
- Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années : **néant**
- Empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années : **néant**

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du conseil d'administration ou de direction générale n'est, à la connaissance de la société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la société et ses intérêts privés.

Actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant.

Prêts ou garanties accordées aux dirigeants

Néant.

Baux immobiliers et autres contrats conclus avec une société appartenant à un dirigeant ou à un membre de sa famille

La société TECHNOLOGIES est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société TECHNOLOGIES est Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les contrats conclus entre ces deux sociétés sont des conventions réglementées.

En milliers d'euros - QUOTIUM TECHNOLOGIES (comptes sociaux)			31/12/2012
Loyer et charges des locaux à Courbevoie	(a)	(306) K€	
Fourniture de prestations administratives et d'assistance dans la définition de la politique commerciale par la société TECHNOLOGIES	(b)	(400) K€	
Prestations comptables, administratives et juridiques	(c)	65 K€	
Intérêts d'emprunt sur contrat de prêt	(d)	7 K€	

(a) Le montant du loyer est fixé en fonction des prix du marché. Le bail a été signé aux mêmes conditions que celles proposées aux autres locataires de l'immeuble.

(b) Le montant de la rémunération de la prestation est revu annuellement en fonction des travaux à réaliser et du temps à y consacrer.

(c) Nouvelle convention de prestations comptables, administratives et juridiques approuvée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2012 entre la société QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa société mère, TECHNOLOGIES SAS.

(d) La société TECHNOLOGIES SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1.7 M€ à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES en date du 11 avril 2012.

14.2.1 Restriction de leur participation sur les titres de l'émetteur

Il n'existe pas de restriction acceptée par l'un des membres des organes d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des organes d'administration et de direction générale

L'Assemblée Générale du 30/06/2011 a approuvé la distribution aux administrateurs de jetons de présence à hauteur de 8 000€. Ceux-ci n'ont pas encore été distribués à la date de publication du présent document. Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs, n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2012.



En dérogation aux recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la société n'a pas souhaité introduire une part variable dans la rémunération de son Président Directeur Général (PDG). La société est en phase de lancement de nouveaux produits majeurs qui ont nécessité de forts investissements financiers et qui n'ont pas eu de traduction en termes de chiffre d'affaires à ce jour.

Le détail des rémunérations et avantages est présenté dans le rapport de gestion.

15.2 Provisions de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe par ailleurs aucune somme provisionnée ou constatée par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux mandataires sociaux.

Aucune prime d'arrivée ou indemnité de départ, ni aucune rémunération variable, ni aucune rémunération conditionnelle ou différée ne sont octroyées aux mandataires sociaux.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Dates d'expiration des mandats des administrateurs

Se reporter au chapitre 14.

16.2 Contrats de service entre dirigeants et l'émetteur ou ses filiales (ou déclaration négative)

Il n'existe pas de contrat de service liant des membres des organes de direction ou d'administration à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ou à ses filiales.

16.3 Comité d'audit et Comité de rémunération de l'émetteur

Le fonctionnement du conseil d'administration et du contrôle interne est décrit dans le Rapport du Président traitant du sujet.

16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur

Se reporter au rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1).

16.4.1 Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi 2003-706 (appelée loi de sécurité financière) du 1^{er} août 2003



et tels que modifiés par la loi du 3 juillet 2008, il vous est rendu compte dans un rapport établi par le Président du Conseil d'Administration et approuvé par le conseil :

- du code de gouvernement d'entreprise auquel la société se réfère et des dispositions de ce code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES se réfère à la version consolidée du [code AFEP-MEDEF de décembre 2008](#) pour l'élaboration du Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.

Les principales recommandations du code AFEP-MEDEF de décembre 2008 non appliquées à ce jour sont les suivantes :

- L'évaluation annuelle des travaux du conseil d'administration.
- La mise en place d'un comité des rémunérations.
Aucune rémunération n'a été reçue par les mandataires sociaux sous quelque forme que ce soit au cours des exercices précédents à l'exception du dirigeant de la filiale Seeker Security Ltd.
L'Assemblée Générale du 30/06/2011 a approuvé la distribution aux administrateurs de jetons de présence à hauteur de 8 000 €. Ceux-ci n'ont pas encore été distribués à la date de publication du présent document. Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2012.

Concernant le comité d'audit, le Conseil d'Administration en assure lui-même la mission.

- La limitation de la durée des mandats des administrateurs.
Contrairement à ce qui avait été initialement envisagé, la société a préféré maintenir la durée des mandats à 6 ans pour permettre aux administrateurs d'acquérir l'expérience de notre domaine d'activité et la connaissance des spécificités de notre entreprise et de son marché.
La durée de mandat de 6 ans leur garantit une totale liberté de jugement et d'expression en dehors de toute problématique de renouvellement de mandats.

Il est important de noter que la société se conforme aux recommandations du code AFEP-MEDEF sur les points clés suivants :

- la composition du Conseil d'Administration : 3 administrateurs indépendants sur 6 à la date de publication du présent rapport.
- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'Administration approuvé par ce dernier le 18 avril 2012.

En raison de l'augmentation du nombre d'administrateurs durant l'année 2012, la société n'est plus en conformité avec les recommandations du code AFEP-MEDEF du 19 avril 2010 concernant le ratio minimal de 20% du nombre de femmes administrateurs. Toutefois, la féminisation du Conseil d'administration reste un des objectifs prioritaires de l'entreprise.



1.2. Rôle du Conseil d'Administration

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est administrée par un conseil d'administration, qui conformément aux dispositions légales et statutaires, a pour fonction de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relevant de sa compétence légale.

Il remplit les principales missions suivantes : il définit la stratégie de l'entreprise, désigne les mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers l'examen des états financiers et des situations intermédiaires.

1.3. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 13 juin 2005 a donné pleins pouvoirs à Monsieur Michel TIBERINI aux fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration de la société est composé de 6 administrateurs. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2012 dans le cadre du protocole signé le 7 mars 2012 entre les sociétés Quotium Technologies et Seeker Security Ltd. Ces deux administrateurs ont été choisis parmi les candidats proposés par les actionnaires de la société Seeker Security Ltd .

La liste des administrateurs de la société, comportant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, figure dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle. Les exigences de l'article L.225-21 du code de commerce relatif au cumul des mandats des administrateurs sont respectées.

Trois administrateurs (Messieurs GROUVEL, ALCABAS et BANAI) sont indépendants selon la définition du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ils n'exercent pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe et sont dépourvus de lien d'intérêt particulier avec ceux-ci. Le respect des critères d'indépendance tels que définis par le code AFEP/MEDEF est examiné chaque année.

A cet effet, il sera mis fin courant avril 2013 aux prestations réalisées par Monsieur Amit BANAI pour la société Seeker Security Ltd

M. ALCABAS a été désigné lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2010 membre du comité d'audit. Il dispose, de par son expérience professionnelle, des compétences financières et comptables qui ont permis au Conseil d'Administration de se réunir en comité d'audit.

1.4. Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.4.1. Modalités de fonctionnement

Elles sont définies par les statuts de la société.

Convocation du conseil

Le Conseil se réunit régulièrement sur convocation du Président. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège de la société. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens dans un délai raisonnable de 15 jours minimum.



Information des administrateurs

Le Président du Conseil d'Administration communique aux administrateurs, dans un délai suffisant, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque séance du conseil et à tout moment de la vie de la société si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Délibérations du conseil

Le conseil délibère au minimum sur l'arrêté des comptes annuels, consolidés semestriels et annuels, et les conventions réglementées le cas échéant.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions sont soumis à l'approbation des administrateurs lors des conseils suivants. Ils résument les débats et précisent les décisions prises.

Modalités de participation à l'Assemblée générale

Elles sont définies par les statuts, disponibles au siège de la société sur simple demande.

Informations de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce relatif aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrites dans le rapport de gestion.

1.4.2. Rémunération

L'Assemblée Générale du 30/06/2011 a approuvé la distribution aux administrateurs de jetons de présence à hauteur de 8 000 €. Ceux-ci n'ont pas encore été distribués à la date de publication du présent document. Aucune résolution visant à attribuer des jetons de présence aux administrateurs n'a été proposée à l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2012

Les rémunérations et avantages perçus par les mandataires sociaux au cours des exercices 2012 et 2011 sont présentés dans le rapport de gestion.

1.4.3. Règlement intérieur

Le Règlement Intérieur a été soumis et validé par le Conseil d'Administration du 18 avril 2012.

1.4.4. Limitations de pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil a conféré au Président Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique professionnelle.

1.4.5. Travaux du conseil lors de l'exercice écoulé

Le Conseil d'Administration s'est réuni **cinq** fois au cours de l'exercice écoulé (2 janvier 2012, 18 avril 2012, 2 mai 2012, 30 août 2012, 25 octobre 2012). Le taux de participation à ces conseils a été en moyenne de 75%.

Les réunions du conseil ont porté principalement sur les sujets suivants :

- examen des comptes annuels et consolidés 2011,

- examen de la situation semestrielle au 30 juin 2012.

Lorsque le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et semestriels, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles, par exemple les informations relatives aux opérations de clôture, aux estimations, et aux changements de méthode comptable et l'explication de la formation du résultat et de la présentation du bilan, de la situation financière et de l'annexe.

- autorisation des conventions réglementées,
- convocation des assemblées générales.

1.4.6. Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 « Assemblées générales » stipule que le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée, ou à la production d'un certificat d'indisponibilité des actions dans le même délai.

2. CONTROLE INTERNE

2.1. Principes généraux de contrôle interne

Dans le cadre des obligations prévues par le Code de Commerce (articles 225.37 et 225-68), il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle et de gestion des risques mises en place au sein du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport, ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur [le guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites du cadre de référence du contrôle interne](#), recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2008 et consultable sur son site.

2.1.1. Définition et objectifs du contrôle interne

Le Contrôle Interne est, chez QUOTIUM TECHNOLOGIES, un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp, Agiload et Quotium Datasentry et vise à assurer :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- la mise en œuvre des orientations fixées par la Direction Générale,
- la valorisation du patrimoine de la Société et la protection de ses actifs,
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et comptables du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé, le dispositif de Contrôle Interne permet d'envisager le développement du Groupe dans un environnement de contrôle adapté à sa structure.

Toutefois, une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

Les règles du Groupe en matière de contrôle interne n'ont pu être étendues à la société Seeker Security Ltd intégrée récemment dans le groupe. Ce sera en revanche un des objectifs de l'année 2013.

2.1.1. Les composantes du dispositif de contrôle interne

a) Organisation et environnement du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne repose sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de direction et transmises à tous les collaborateurs.



Les acteurs

Dans notre Société, la Direction Administrative et Financière exerce une mission élargie, qui consiste à assister et contrôler l'ensemble des activités opérationnelles sur les plans administratif, financier, juridique, organisationnel et humain.

Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités du Groupe, assure la définition et la diffusion des procédures et bonnes pratiques.

A ce jour, le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'Audit.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, les travaux du Comité d'Audit en 2012 ont essentiellement porté sur:

- le suivi des procédures de contrôle interne et notamment sur l'harmonisation des procédures Paie et Achats pour toutes les sociétés françaises et étrangères à l'exception de Seeker Security Ltd intégré en fin d'exercice,
- la revue de la communication financière du Groupe sur son site internet.

Les résultats de ces travaux étaient satisfaisants sur le plan de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière et de la cohérence des informations publiées.

Les Responsabilités

Les différents responsables hiérarchiques ainsi que l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont impliqués directement dans la maîtrise des risques associés aux domaines relevant de leurs responsabilités. La répartition des responsabilités et des pouvoirs est clairement définie par les organigrammes, les contrats de travail, les descriptions de poste et les délégations de signatures. Les délégations sont limitées en nombre. Seuls le PDG et le Directeur Financier disposent de pouvoirs bancaires pour Quotium Technologies SA et ses filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp, Agiload et Quotium Datasentry. La société israélienne Seeker Security Ltd dispose de 2 signatures bancaires locales dont les pouvoirs ont été limités.

. Il incombe aux responsables de rappeler à leurs collaborateurs que les procédures sont disponibles à tout moment sur notre intranet.

La politique de Ressources Humaines

La Direction Générale s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines visant à recruter des personnes possédant les compétences et connaissances nécessaires à l'exercice de leur responsabilité. Cette recherche de talents fait partie intégrante de notre politique de diversité appliquée depuis la création du Groupe.

Le Groupe considère que sa politique de rémunération est appropriée pour assurer la motivation de chacun des collaborateurs. En outre, le Groupe veille au respect de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Chaque année, les managers évaluent les performances de leurs collaborateurs dans le cadre des entretiens annuels. A l'issue de ces entretiens, des formations, adaptées aux différents profils de poste et visant la maîtrise des métiers, peuvent être proposées le cas échéant. Les collaborateurs peuvent aussi suivre des formations techniques, qualifiantes ou non ou bien simplement exercer leurs droits individuels à la formation quel que soit leur fonction dans l'entreprise. Le Groupe s'attache également à former ses collaborateurs aux évolutions réglementaires prévisibles.

Enfin, lorsque le Groupe ne dispose pas des compétences en interne, la Direction Générale recourt à une expertise extérieure.



Les systèmes d'information

Ils sont adaptés aux exigences de fiabilité et de sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Il s'agit d'ERP de forte notoriété qui garantissent le traitement des données dans le respect des règles en vigueur.

Un nouvel outil CRM visant à donner une vue à 360° de notre relation clients a été mis en production en janvier 2013. Son implémentation devrait permettre d'augmenter la qualité du processus de développement commercial et d'améliorer le suivi technique, administratif et financier.

Il devrait également permettre de fédérer les équipes autour d'une seule source d'informations.

Les logiciels de comptabilité et de paie ont fait l'objet d'une mise à jour en 2012.

Une attention particulière est également portée à la protection physique et logique des accès ainsi qu'aux processus de sauvegardes et de backups.

Les procédures et les normes encadrant les activités

Des procédures internes (ou règles de gestion), retranscrites dans des schémas encadrent les principaux flux de l'entreprise (ventes, achats, remboursements de frais...).

Elles détaillent la circulation et le traitement de l'information entre les différents acteurs impliqués et précisent les règles de validation et d'autorisation en cas de dérogation par rapport à la procédure standard.

b) Diffusion en interne des informations

Les procédures internes sont accessibles à tous les collaborateurs de la Société sur le site Intranet. Ces informations fiables et à jour permettent à chacun d'exercer ses responsabilités et de respecter les procédures mises en place au sein de l'entreprise. En fonction de leur complexité, les mises à jour peuvent faire l'objet d'une réunion d'information afin d'apporter toute précision utile.

Il est par ailleurs remis à chaque nouveau collaborateur un recueil d'informations sur les procédures internes existantes. Par la réception des codes d'accès au site intranet (individuels et confidentiels), le nouveau salarié s'engage à prendre connaissance de ces procédures et à s'y conformer.

Compte tenu de la présence du groupe à l'international, le site Intranet a été adapté et traduit en anglais.

c) Identification des risques

Le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans les paragraphes *Facteurs de risques* du Rapport de Gestion et *Gestion des risques* de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Activités de contrôle

Dans chaque domaine d'activité, le Groupe s'efforce de mettre en œuvre des points de contrôle clé pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs.

- *Dans le domaine comptable et financier*, la prévention du risque de fraude repose sur la séparation effective des tâches entre les opérations de comptabilité et de trésorerie ainsi que sur la protection des actifs qui se matérialise notamment par :
 - une double signature des virements au-dessus d'un certain seuil,
 - la limitation des paiements par chèques qui sont conservés de manière sécurisée,
 - la mise en place de virements par internet avec utilisation de certificats de sécurité et codes confidentiels individuels et conservés sous clés.

Se reporter également à la partie II. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée.

- *Dans le domaine juridique*, l'ensemble des contrats (commerciaux, sociaux...) sont validés par des juristes spécialisés dans le domaine concerné. La Direction Financière est leur interlocuteur privilégié. De plus, la procédure interne rappelle que toute dérogation à l'utilisation des contrats standards doit être validée par la Direction Financière.

Par ailleurs, la protection de la propriété intellectuelle du Groupe est assurée par :

- le dépôt des codes source des logiciels,
- l'enregistrement des marques du Groupe en France et à l'étranger,
- l'enregistrement des brevets en France et à l'étranger.

La Direction Financière s'entoure des meilleurs experts qui suivent en permanence l'évolution du cadre législatif et réglementaire dans lequel le Groupe évolue.

- *Dans le domaine du risque clients*, la Direction est attentive à la diversification de son portefeuille clients de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients (les 10 premiers clients représentent de l'ordre de 47% du chiffre d'affaires). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe étant réalisé essentiellement avec une clientèle « Grands comptes », le risque d'impayé est très faible. Néanmoins, le recouvrement des créances est suivi de manière régulière et des actions de relance graduées sont menées.
- *Dans le domaine des achats* (peu significatifs dans notre domaine d'activité l'édition de logiciels), la procédure d'engagement de dépenses et d'investissements a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements du Groupe. Ainsi, les achats significatifs (selon un seuil) font l'objet d'une demande d'engagement de dépenses formalisée et validée par une personne autorisée (Direction Financière ou Direction Générale). La procédure précise également les conditions de mise en concurrence, de référencement des principaux fournisseurs et décrit le circuit d'approbation. Les dérogations aux conditions générales d'achat (durée d'engagement, délai de paiement, conditions de résiliation...) sont soumises à la Direction Financière. Enfin, le process de décaissement des dépenses est dissocié du process d'enregistrement comptable.
C'est ainsi que les signataires bancaires n'ont pas accès au logiciel de comptabilité et la préparation des paiements est effectuée par la comptabilité sur la base de pièces probantes (factures originales approuvées, bons de commande, demandes d'engagement de dépenses).
- *Dans le domaine des Ressources Humaines*, les procédures de recrutement impliquent le PDG et la Direction Financière pour toute embauche d'un salarié cadre. Des procédures complémentaires définissent les informations et documents à collecter et à préparer à l'entrée et à la sortie des collaborateurs. La gestion de la paie est confiée à un prestataire externe. Il est garant du suivi des évolutions légales et conventionnelles. Son périmètre d'intervention est défini de manière contractuelle. Des vérifications ont été effectuées afin de s'assurer de la qualité des procédures et activités de contrôles en place chez le prestataire. Les états produits par le prestataire font l'objet d'une revue détaillée de la Direction Financière.
- *Dans le domaine des assurances*, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de 1^{er} rang les contrats d'assurance adaptés à la couverture des risques usuellement encourus du fait de ses activités (protection des personnes, santé, prévoyance, responsabilité civile, perte d'exploitation, assurance des locaux et des biens...). La Société met en concurrence chaque année les assureurs afin de bénéficier des meilleurs tarifs dans la qualité de service attendue. Les niveaux de garantie sont actualisés chaque année.



e) Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

La taille de notre Groupe permet à la direction financière de tester régulièrement le respect des principales procédures en place et de mettre en œuvre si nécessaire des actions correctives. Par ailleurs, la Direction Financière est attentive aux remarques des collaborateurs sur les difficultés de mise en œuvre de certaines règles et essaie, dans la mesure du possible, de les aménager pour faciliter l'application des procédures tout en respectant les obligations légales.

Les travaux du comité d'audit permettent aussi de tester le bon fonctionnement de nos procédures.

Les remarques éventuelles des commissaires aux comptes formulées dans le cadre de leur mission annuelle sont également prises en considération. Ils apportent une référence d'évaluation externe qui complète le processus d'évaluation interne.

2.2. Dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable publiée

Pour la rédaction de la présente partie du Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les Emetteurs » du Cadre de Référence de l'AMF.

2.2.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêtés des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis;
- l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières;
- la préservation des actifs;
- la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et ses filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

2.2.2 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

Le pilotage est assuré par la Direction Générale et la Direction Financière. Dans une démarche d'amélioration continue, la société met à jour et complète, chaque année, son recueil des procédures internes détaillant pour chaque procédure les différentes actions ainsi que les acteurs impliqués dans son déroulement. Cette année, les mises à jour ont porté principalement sur les procédures Paie et Achats.



a) Principes de base et organisation

Le processus de pilotage repose sur certains principes de base décrits ci-après :

- une organisation claire et une attribution des fonctions précisément définie,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- la limitation des délégations de signature en nombre et en montant,
- des règles d'autorisation d'engagements de dépenses,
- la priorité donnée à l'automatisation des traitements,
- des contrôles d'exhaustivité par le rapprochement des documents afférents à une même opération,
- des contrôles de cohérence par la comparaison globale des données ou par la mise en rapprochement des résultats issus de deux méthodes de calcul différentes,
- le recours si nécessaire à des experts sur des spécificités techniques (exemple : calcul des engagements de départ à la retraite)
- une veille réglementaire permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions en matière de principes comptables impactant les comptes individuels ou consolidés (notamment en matière de normes IFRS) associée à la formation régulière des responsables financiers.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration, la Direction Financière assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe :

- Production des comptes consolidés du Groupe et des comptes annuels de QUOTIUM TECHNOLOGIES dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales,
- Pilotage du processus budgétaire et prévisionnel, production du reporting trimestriel de gestion dans les meilleurs délais en assurant la consolidation et la cohérence des données,
- Production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction de la société,
- Conception et mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe,
- Identification et réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion.

Les fonctions de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit des filiales sont réalisées au siège de la filiale par des experts locaux. Le contrôle légal est effectué par un des experts comptables locaux. La Direction Financière du Groupe est en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, selon les différents référentiels comptables et pour toutes les phases du cycle de gestion (budget, reporting trimestriel, comptes semestriels et annuels).

b) Organisation et sécurité des Systèmes d'information

La société utilise des logiciels de comptabilité, trésorerie et de paie, développés par des éditeurs de notoriété nationale et qui répondent aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière. Des interfaces entre le logiciel de comptabilité et les logiciels de gestion commerciale et de paie ont été réalisées par les éditeurs eux-mêmes afin d'automatiser et fiabiliser



la comptabilisation de ces écritures.

Le logiciel comptable propose des contrôles bloquants ainsi que des rapprochements automatisés.

Les systèmes d'information relatifs à l'information comptable et financière font l'objet d'adaptations pour évoluer avec les besoins du Groupe.

Ainsi, la société s'est engagée dans une démarche de mise en place d'un outil de gestion de la relation clients dont les objectifs poursuivis sont notamment :

- la protection des actifs de la société avec l'utilisation d'un outil spécialisé dans la gestion des contrats,
- la conservation de la mémoire de l'entreprise,
- une harmonisation et une industrialisation du process commercial, administratif et technique indépendant des différents acteurs de l'entreprise,
- une traçabilité des échanges avec le client avec l'enregistrement de l'ensemble des flux d'une manière structurée,
- une fiabilisation des données de reporting commercial,
- un suivi de la qualité de nos prestations de maintenance en conformité avec nos obligations contractuelles (délai, niveau d'escalade...)

Les systèmes d'information sont sauvegardés en fonction d'un calendrier précis établi d'après une analyse détaillée des outils et des flux.

Des tests de sauvegarde et de restitution des données sont réalisés régulièrement.

c) Outils de pilotage

La Direction Financière pilote le processus budgétaire décliné pour la société mère et ses filiales. Le budget annuel est préparé en novembre pour l'année suivante. Au cours du premier semestre, une analyse des écarts entre les prévisions budgétaires de début d'exercice et les réalisations à date est effectuée. Cette analyse donne lieu, le cas échéant, à l'établissement d'un budget révisé. A fin octobre, la prévision de fin d'année est établie et actualisée mensuellement.

Les revues d'affaires hebdomadaires, réalisées par la Direction Générale, sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle de la société. Elles ont pour objectif de s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie commerciale, d'en évaluer sa pertinence et de l'adapter en fonction des besoins du marché.

Le suivi de l'activité opérationnelle, sous forme de tableaux de bord mensuels de suivi du chiffre d'affaires, et de reportings trimestriels contribue à la qualité et à la fiabilité des informations financières produites. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage par la Direction Générale.

Trimestriellement, la Direction Financière compare les informations comptables de la période avec les données prévisionnelles, et avec celles de la période précédente. Elle analyse les variations significatives et les présente à la Direction Générale.

Un Plan d'Action est mis place par la Direction Générale lorsque que les résultats observés ne sont pas conformes à la stratégie définie.

2.2.3 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

a) Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'information comptable et financière publiée repose sur les procédures élaborées pour chaque flux de l'entreprise (achats, ventes, personnel...). La qualité de cette information s'appuie sur un certain nombre de critères parmi lesquels :

- la réalité (les opérations enregistrées concernent l'entité),
- l'exhaustivité (toutes les opérations ont été enregistrées),
- la séparation des exercices (enregistrement des opérations sur la bonne période),
- l'exactitude (enregistrement des opérations pour un montant correct),
- la classification (enregistrement des opérations dans les comptes adéquats),
et qui se déclinent à l'ensemble des cycles.

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, les immobilisations, la paie, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

b) La clôture des comptes et la consolidation

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé diffusé à tous les collaborateurs concernés par ce process.

Afin d'optimiser les délais de clôture comptable, la formalisation et la planification des procédures d'arrêté s'appuient sur :

- La traçabilité des informations et une documentation suffisante permettant de s'assurer que les événements comptables survenant dans la société sont correctement identifiés et documentés,
- Les processus de suivi budgétaire et l'existence de dispositif d'analyse des comptes,
- La réalisation de pré-clôtures comptables permettant notamment d'identifier et de revoir en amont les catégories d'opérations significatives ainsi que les comptes qui leur sont associés,
- L'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et la planification d'intervention de spécialistes le cas échéant.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le périmètre de consolidation,
- l'obtention des rapports des auditeurs des filiales consolidées,
- l'élimination des transactions internes,
- les retraitements liés aux normes IFRS,
- le bouclage de la situation nette et l'analyse des principaux retraitements entre les comptes consolidés et les comptes individuels.
- la preuve d'impôts.

Les tests d'impairment sont revus annuellement.

c) Communication financière

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière aux marchés financiers avec la nature et l'échéance de chaque obligation périodique et les personnes responsables de leur établissement.



L'ensemble des informations communiquées aux marchés fait l'objet d'une revue de la Direction Financière, de la Direction Générale et du comité d'audit. Ils vérifient que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente.

d) Relation avec les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées et la maison mère font l'objet au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles par les commissaires aux comptes.

Deux fois par an, les commissaires aux comptes, le Président Directeur Général et le Directeur Financier se réunissent et échangent sur l'activité et les faits significatifs de la période écoulée. Leur analyse de l'évolution de l'entreprise pour la période à venir est également abordée.

Le Président Directeur Général et le Directeur Financier s'engagent, deux fois par an, ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent

16.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Quotium Technologies

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Quotium Technologies et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- 
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
 - prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
 - déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

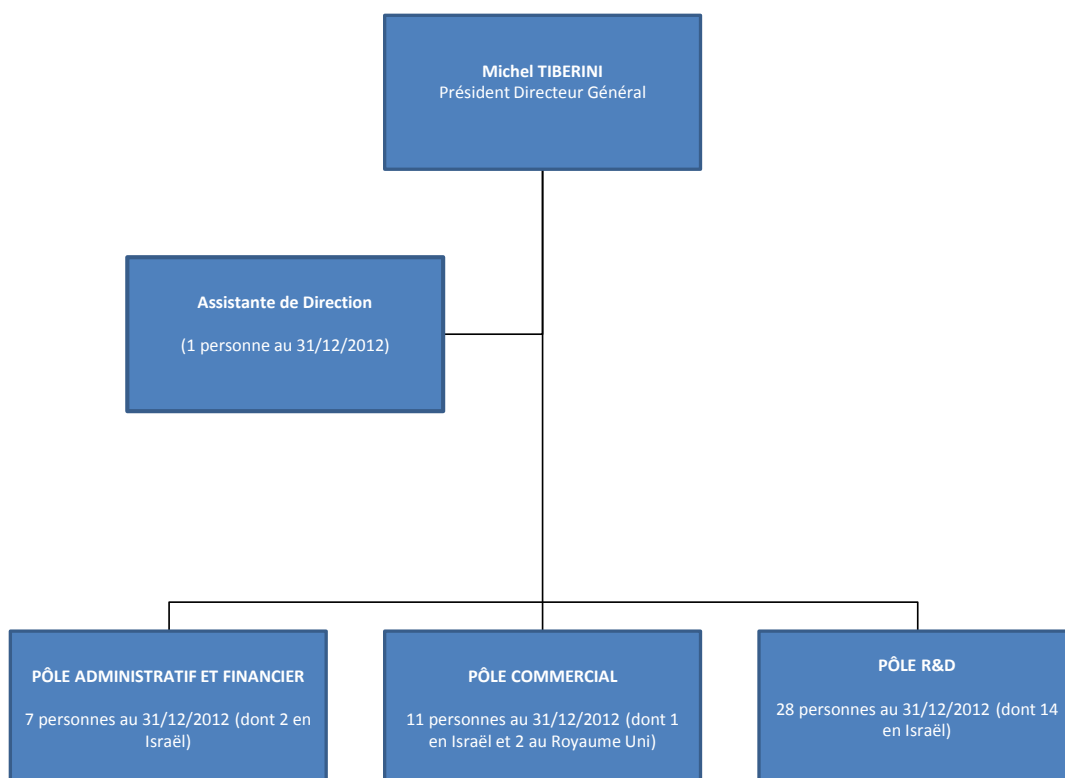
Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

17. SALARIÉS

Organisation fonctionnelle de QUOTIUM TECHNOLOGIES

L'organigramme ci-dessous décrit l'organisation fonctionnelle du Groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES au **31 décembre 2012** :



17.1 Nombre et répartition des salariés employés

Les effectifs moyens du Groupe se décomposent comme suit :

Pôle / (effectifs ETP)	2010	2011	2012
Administration	1	1	5*
Pôle Commercial	16	16	17
Pôle R&D / Technique	20	18	11
Total	37	35	33

* Transfert d'une partie de l'équipe administrative et comptable de TECHNOLOGIES vers QUOTIUM TECHNOLOGIES au 1er janvier 2012.

La répartition des effectifs moyens du Groupe par catégorie professionnelle est la suivante :

Effectifs ETP	2010	2011	2012
Cadres	34	33	31
E.T.A.M.**	3	2	2
Total	37	35	33

**E.T.A.M. : Employés, Techniciens Agents de Maîtrise

La moyenne d'âge des salariés du groupe est de 45 ans.

En €	2010	2011	2012
Salaire moyen mensuel	4 700	5 105	4 760

Le salaire moyen est constitué de la somme des salaires mensuels contractuels de chacun des collaborateurs présents en fin d'exercice, divisé par l'effectif au 31 décembre 2012.

17.2 Participations et stock options des dirigeants

Le nombre de titres de l'émetteur détenus par les membres des organes d'administration ou de direction sont à la date du présent document les suivants :

Nom	mandat	Nombre de titres
Tibérini Michel	Président Directeur Général	1
Ofer Maor	Administrateur	1
Amit Banai	Administrateur	1
Albert Alcabas	Administrateur	180
Dominique Bourra	Administrateur	1

Il n'existe pas d'attribution et/ou levée de titres de capital potentiel détenus par les mandataires sociaux.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ni d'accord de participation (moins de 50 salariés).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition de l'actionnariat et franchissement de seuils

Répartition actuelle de l'actionnariat

Au 31/12/2012, le nombre total d'actions composant le capital de la société est de 1 261 890 et le nombre de droits de vote est de 2471 551.

Le tableau suivant donne par catégorie, les informations concernant les actionnaires connus de la société au 31 décembre 2012.

(source: CACEIS – notre teneur de compte au 31/12/2012)

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2012	
	ACTIONS	
	NOMBRE	%
TECHNOLOGIES	1 199 727	95.07%
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	1	
SOUS-TOTAL TECHNOLOGIES + M.TIBERINI	1 199 728	95.07%
LAURANS GENEVIEVE	2 181	4.93%
DOHY-CORNUT JOSIANE	1 142	
FONDRONNIER CATHERINE	1 008	
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	5 600	
ACTIONS AU PORTEUR	52 229	
TOTAL	1 261 890	100%

La société TECHNOLOGIES est détenue par la société Holditec, elle-même détenue par Michel Tibérini. Il n'existe pas de pacte d'actionnaire en vigueur à ce jour.

Evolution de l'actionnariat intervenu dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Il n'y a pas d'évolution dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des 3 dernières années :

Actionnaires	Fin 2010			Fin 2011			Fin 2012		
	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote	Nombre d'actions	% capital	% droit de vote
TECHNOLOGIES SAS	1 199 727	95,07%	97,08%	1 199 727	95,07%	97,08%	1 199 727	95,07%	97,08%
Autre actionnariat au nominatif	9 934	0,79%	0,81%	9 934	0,79%	0,81%	9 934	0,79%	0,81%
Public porteur	52 229	4,14%	2,11%	52 229	4,14%	2,11%	52 229	4,14%	2,11%
TOTAL	1 261 890	100,00%	100%	1 261 890	100,00%	100%	1 261 890	100,00%	100%

18.2 Droits de votes des principaux actionnaires

Les droits de vote des principaux actionnaires ne sont pas différents des droits des autres actionnaires. Les actionnaires nominatifs détenant leurs actions depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Les premières actions composant le capital actuel ayant été inscrites au nominatif en août 2005, des droits de vote double ont été acquis à partir d'août 2007.

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2012	
	DROITS DE VOTE	
	NOMBRE	%
TECHNOLOGIES	2 399 454	97.08%
TIBERINI MICHEL (PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)	2	
SOUS-TOTAL TECHNOLOGIES + M.TIBERINI	2 399 456	97.08%
LAURANS GENEVIEVE	4 362	2.92%
DOHY-CORNUT JOSIANE	2 284	
FONDRONNIER CATHERINE	2 016	
GROUVEL FREDERIC (ADMINISTRATEUR)	2	
BLANCARD MARYSE (ADMINISTRATEUR)	2	
ACTIONS EN NOMINATIF ADMINISTRE	11 200	
ACTIONS AU PORTEUR	52 229	
TOTAL	2 471 551	100%

18.3 Actionnariat de contrôle

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessus, l'actionnaire principal est la société TECHNOLOGIES SAS qui détient 95.07% du capital. Il n'existe pas de mesure particulière prévenant un contrôle abusif.

18.4 Accord connu de l'émetteur, pouvant entraîner un changement de contrôle

Pacte d'actionnaires

A ce jour, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ni aucune convention ni aucun engagement de conservation de titres des principaux actionnaires dans le cadre de la loi Dutreuil.

Obligations remboursables en actions (ORA)

Un emprunt obligataire remboursable en actions a été émis en date du 25 octobre 2012 composé de deux tranches (ORA I et ORA II). A l'issue de l'opération, si l'ensemble des conditions venaient à être vérifiées, les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD détiendront 31.19 % du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES (Se reporter à la note 3. de l'annexe aux comptes consolidés).



19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter à la note 4.18 de l'annexe aux comptes consolidés.



19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Quotium Technologies

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1.1.1. Conventions avec les actionnaires

Convention de prêt avec Technologies

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 21 juillet 2011, l'octroi par votre société d'un prêt complémentaire de 700 000 € à la société Technologies. Ce prêt vient en complément de celui autorisé par le conseil en date du 21 juillet 2010 pour un montant de 1 000 000 €. Ces prêts, dont l'encours s'élevait à 1 700 000 € au 31 décembre 2011, ont porté intérêt au taux de 1,5% par an et ont donné lieu à comptabilisation d'un produit d'intérêts de 7 126 € dans les comptes de l'exercice 2012.

Ces prêts ont été intégralement remboursés par Technologies le 11 avril 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

Contrat de bail commercial conclu avec Technologies

Le Conseil d'administration du 2 mai 2012 a autorisé la conclusion de deux avenants au contrat de bail du 5 août 2005, modifiant la surface louée par la société Quotium Technologies à compter du 1er avril 2012 et le mode de facturation des taxes fiscales à compter du 1er janvier 2012.

Le montant facturé en 2012 par Technologies au titre de ce bail est de 260 710 €. Le montant des dépôts de garantie s'élève à 34 403 € au 31 décembre 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.



Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques avec Technologies

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques entre la société Quotium Technologies et sa société mère, Technologies. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 65 000 € pour l'exercice 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

Contrat d'assistance dans le domaine de la politique commerciale et stratégique avec Technologies

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations conclue avec la société Technologies dans le domaine des politiques d'ensemble, commerciale, industrielle et d'ingénierie ainsi que financière.

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 400 000 € pour l'exercice 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies.

Contrat de refacturation de frais avec Technologies

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de refacturation de frais entre les sociétés Technologies et Quotium Technologies au titre du coût des surfaces occupées par les salariés de Quotium Technologies, à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette prestation est calculée sur la base du prix de marché au m², soit une base annuelle de 45 732 € par an.



Au titre de cette convention, la charge comptabilisée par votre société s'élève à 45 732 € pour l'exercice 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et Président de Technologies

1.1.2. Conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs ou ayant des intérêts indirects

Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques avec Adequat RH

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte d'Adequat RH. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012.

Au titre de cette convention, votre société a facturé à Adequat RH un montant de 7 500 €, conformément à la convention.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies et détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital d'Adequat RH.

Contrat de distribution avec Quotium Corp.

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 1^{er} octobre 2012, la conclusion d'un avenant au contrat de distribution précédemment conclu avec la société Quotium Corp et ayant pour objet promouvoir la distribution du produit Stor Sentry sur le marché américain. Aux termes de l'avenant conclu le 26 novembre 2012, votre société perçoit désormais une rémunération à hauteur de 50 % des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Corp. sur le territoire américain.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 108.362 € pour l'exercice 2012.

Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, président de Quotium corp et Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies



Conventions de prestations comptables, administratives et juridiques

Le Conseil d'administration du 2 janvier 2012 a autorisé la conclusion de conventions de prestations comptables, administratives et juridiques pour le compte des sociétés ci-dessous. Les contrats ont été conclus pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les montants facturés par Quotium Technologies au titre de ces conventions s'élèvent à :

Filiales	Administrateur de Quotium Technologies concerné	Montant des prestations facturées par Quotium Technologies
Yachting Motion	Michel Tibérini, représentant de Technologies dans Yachting Motium	5 000 €
Equity Consulting	Michel Tibérini, président d'Equity Consulting	5 000 €

Contrat de distribution avec Seeker Security Ltd

Le Conseil d'administration du 1er octobre 2012 a autorisé la conclusion d'un contrat de distribution des produits Seeker entre Quotium Technologies et Seeker Security Ltd. Ce contrat, qui prend effet le 1er octobre 2012, prévoit une redevance de 30% sur le montant des ventes générées sur leurs zones géographiques respectives, ainsi qu'une redevance de 50% due à Seeker Security Ltd au titre de la maintenance technique du logiciel.

Conformément à ce contrat, Quotium Technologies a enregistré des produits et des charges de royalties sur des ventes, respectivement à hauteur de 2 265 € et 15 000 €, au titre de l'exercice 2012.

Personnes concernées : Messieurs Ofer Maor, Michel Tiberini, administrateurs de Quotium Technologies et Seeker Security Ltd



2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

2.1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention poursuivie avec Quotium Technologies Ltd

Au cours de l'exercice 2012, votre société a poursuivi avec la société Quotium Technologies Ltd un contrat de distribution. Aux termes du contrat conclu le 2 janvier 2008, votre société perçoit une rémunération à hauteur de 20 % des ventes de licences et de maintenance réalisées par la société Quotium Technologies Ltd au Royaume-Uni et en Europe.

Au titre de cette convention, le produit comptabilisé par votre société s'élève à 49 832 € pour l'exercice 2012.

*Personne concernée : Monsieur Michel Tibérini, président de Quotium Technologies Ltd
et Président du Conseil d'administration de Quotium Technologies*

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Cecaudit International

Membre français de Grant Thornton International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée



20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Etats financiers des exercices 2010 et 2011

Les états financiers des exercices 2010 et 2011 sont incorporés par référence, ils figurent dans les documents de référence enregistrés auprès de l'AMF sous les numéros D12-0250 du 30 mars 2012 pour l'exercice 2010, et D.12-0561 du 31 mai 2012 pour l'exercice 2011 complété par l'actualisation du document de référence 2011 sous le numéro **D.12-0561-A01**.

Etats financiers du dernier exercice de 12 mois

Les états financiers du dernier exercice de 12 mois vérifié et les rapports d'audit qui s'y rapportent figurent au point « 20.2 Comptes annuels et consolidés du dernier exercice ».

En tant qu'émetteur au sein de la Communauté Européenne QUOTIUM TECHNOLOGIES établit ses informations financières conformément au règlement (CE) n°1606/2002.

20.2 Comptes consolidés et annuels du dernier exercice

20.2.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012

I.- Etat de la situation financière au 31/12/2012 (normes IFRS).

(En milliers d'euros.)

Actif	Note	31/12/2012	31/12/2011
Goodwill	4.1	3 716	1 100
Immobilisations incorporelles	4.1	242	1 176
Immobilisations corporelles	4.1	92	83
Immobilisations financières	4.1	73	2 217
Impôts différés actifs	4.9	39	128
Autres actifs			
Total de l'actif non courant		4 162	4 704
Créances clients et comptes rattachés	4.2	2 368	2 527
Autres actifs courants	4.3	590	671
Impôts courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.4	3 106	2 325
Total de l'actif courant		6 064	5 522
TOTAL DE L'ACTIF		10 226	10 226
Passif	Note	31/12/2012	31/12/2011
Capital social		2 019	2 019
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-52	-18
Réserves consolidées		2 724	2 339
Résultat de l'exercice consolidé		-995	-516
Capitaux propres <i>dont part des minoritaires</i>	III	3 899	4 026
Provisions risques et charges	4.7	642	483
Emprunt bancaire et avances remboursables	4.8	721	416
Produits constatés d'avance	4.10	43	99
Impôts différés passifs	4.9	80	451
Total passifs non courants > 1 an		1 486	1 450
Emprunt bancaire et avances remboursables	4.8	138	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		542	409
Personnel et comptes rattachés		307	237
Dettes envers les organismes sociaux		330	314
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		513	558
Autres passifs courants		107	152
Produits constatés d'avance	4.10	2 903	3 080
Total passifs courants < 1 an		4 841	4 750
TOTAL DU PASSIF		10 226	10 226

II.- Compte de résultat consolidé de l'exercice 2012 (normes IFRS).
(En milliers d'euros.)

	Note	2012	2011
Chiffre d'affaires	4.11	5 364	5 432
Charges de personnel	4.12	-3 291	-3 341
Charges externes		-2 407	-1 990
Impôts et taxes		-116	-133
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.13	-1 108	-1 150
Autres charges et produits d'exploitation	4.14	340	301
Résultat opérationnel courant		-1 219	-882
Autres charges et produits opérationnels			
Résultat opérationnel		-1 219	-882
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6	23
Coût de l'endettement financier		0	0
Autres charges et produits financiers		-42	-24
Résultat financier	4.15	-36	-1
Résultat net avant impôts		-1 255	-883
Impôts exigibles	4.9	-1	-2
Charges/Produits d'impôts différés	4.9	260	368
Résultat net consolidé		-995	-516
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,79	-0,41
Résultat dilué par action (€/action)		-0,79	-0,41

III.- Résultat global consolidé.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Ecart de conversion	1	1
Ecarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi (1)	-21	47
Impôt différé sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	7	-16
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (a)	-13	33
Résultat de la période (b)	-995	-516
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	-1 008	-484
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-1 008</i>	<i>-484</i>

(1) – Se reporter à la note 4.7 – Avantages postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2011 au 31/12/2011

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2011	2 019	4 635	202	-1 985	-19	-342	4 509
Réserves de conversion					1		
Ecarts actuariels				32			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				32	1		33
Affectation du résultat net 2010				-342		342	0
Résultat net de la période						-516	-516
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 31/12/2011	2 019	4 635	202	-2 295	-18	-516	4 026

Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 01/01/2012 au 31/12/2012

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Juste valeur des instruments financiers émis	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultats consolidés	Total
Capitaux propres au 01/01/2012	2 019	4 635		202	-2 296	-18	-516	4 026
Réserves de conversion						-34		-34
Ecarts actuariels					-14			-14
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	0	0		0	-14	-34	0	-48
Affectation du résultat net 2011					-516		516	0
Résultat net de la période							-995	-995
Transactions avec les actionnaires			915					915
Capitaux propres au 31/12/2012	2 019	4 635	915	202	-2 826	-52	-995	3 899

IV.- Tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS

En milliers d'euros	31/12/2011	Trésorerie Seeker 31/10/2012	Variation	31/12/2012
Trésorerie active	2 325	162	619	3 106
Trésorerie passive				
Trésorerie	2 325	162	619	3 106

en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-995	-516
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 108	1 150
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	15	-15
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	128	619
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-260	-368
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	-132	251
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-65	1 198
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	-197	1 450
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-27	-117
+ Emprunt obligataire	0	-970
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-27	-1 087
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	-21	48
- Remboursements d'emprunts	1 643	76
+ Changement de périmètre	-779	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	843	124
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)		
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	619	487

V.- Tableau de variation de l'endettement
(En milliers d'euros.)

	31/12/2011	Variation	31/12/2012
Trésorerie active (a)	2 325	781	3 106
Trésorerie passive (b)			
Trésorerie brute	2 325	781	3 106
Endettement financier brut (c)	-416	-443	-859 (a)
Endettement financier net (a) + (b) + (c)	1 909	338	2 247

(a) Variation essentiellement liée à l'avance remboursable OCS (Seeker Security Ltd) pour 540 K€



VI.- Annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2012

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Note 2. Règles et méthodes comptables.

Note 3. Regroupement d'entreprises avec Seeker Security Ltd

Note 4. Commentaires sur les comptes

4.1. Immobilisations

4.2. Créances clients et comptes rattachés

4.3. Autres actifs courants

4.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.5. Actifs et passifs financiers

4.6. Capital

4.7. Provisions pour risques et charges

4.8. Emprunts / Avances remboursables

4.9. Impôts différés

4.10. Produits constatés d'avance

4.11. Chiffre d'affaires

4.12. Charges de personnel et avantages

4.13. Dotations aux amortissements et provisions

4.14. Autres charges et produits d'exploitation

4.15. Résultat financier

4.16. Information sectorielle

4.17. Engagements hors bilan

4.18. Transactions entre parties liées

4.19. Honoraires des commissaires aux comptes

4.20. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

4.21. Evénements postérieurs à la clôture



Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 29 avril 2013, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Quotium Technologies S.A pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Quotium Technologies, éditeur de logiciels, s'adresse aux Directions informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

Quotium Technologies développe et commercialise principalement les logiciels :

- **Seeker** : logiciel de sécurité des applications Web.
- **Qtest** : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance,
- **AppliManager** : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- **StorSentry** : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.

Faits marquants de l'exercice

1. Acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD

Le groupe a procédé à l'acquisition de 100% des actions de la société de droit israélien SEEKER SECURITY LTD. Cette opération a été réalisée par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2012 faisant usage de la délégation donnée par les actionnaires de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES réunis lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 août 2012. Pour mémoire, une participation non consolidée à hauteur de 5,98% du capital social de la société était détenue au 31 décembre 2011 pour un montant de 113 K€.

2. Emission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA I et ORA II)

Afin de rémunérer les actionnaires de la société Seeker Security Ltd, de la vente de l'intégralité des droits de vote et des actions composant le capital de leur société, un emprunt obligataire remboursable en actions a été émis en date du 25 octobre 2012 composé de deux tranches d'obligations remboursables en actions (ORA I et ORA II). Les caractéristiques de ces ORA sont décrites au paragraphe 4.6.

3. Intégration fiscale

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES fait partie depuis le 1^{er} janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société TECHNOLOGIES SAS en application des articles 223A et suivants du CGI.

Selon la convention fiscale établie entre les deux sociétés, chaque membre du groupe fiscal se place dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale. Au titre de l'exercice 2012, QUOTIUM TECHNOLOGIES présente un résultat fiscal déficitaire et n'a donc pas constaté d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.



4. Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Au 31/12/2012, le montant total de l'aide OSEO s'élève à 330 K€, après le remboursement en 2012 d'un minimum forfaitaire garanti de 86 K€.

5. Crédit impôt recherche

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 232 K€ au titre de l'exercice 2012 et dont le remboursement a été demandé en début d'année 2013.

6. CRM

Notre nouvel outil CRM, visant à donner une vue à 360° degrés de notre relation clients, a été mis en production en janvier 2013.

7. Réorganisation interne

Une partie de l'équipe administrative et comptable a été transférée de la société TECHNOLOGIES vers la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 1er janvier 2012, ce transfert se substituant à des facturations intragroupe.

La société a été contrainte de poursuivre sa réorganisation et d'envisager la suppression de certains postes.

8. Création de la société AGILELOAD

Cette société créée en date du 20/06/2012, filiale à 100% de Quotium Technologies SA, fournit une solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Elle répond notamment aux besoins des pays émergents.

9. Création de la société QUOTIUM DATASENTRY

La société Quotium DataSentry a été constituée en date du 19 décembre 2012 par la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA dans le but de lui transférer l'activité de son département StorSentry à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle est détenue à 100% par QUOTIUM TECHNOLOGIES SA.

Note 2. Règles et méthodes comptables.

2.0. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A.	France	Société mère			Intégration globale
		100 %	100 %	11/05/2006	Intégration globale
QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	20/10/2010	Intégration globale
QUOTIUM Corp	Etats-Unis				
AGILELOAD	France	100 %	100 %	20/06/2012	Intégration globale
QUOTIUM DATASENTRY	France	100 %	100 %	19/12/2012	Intégration globale
SEEKER SECURITY LTD	Israël	100 %	100 %	25/10/2012	Intégration globale

2.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou IFRS) édictées par l'International Accounting Standard Board (IASB) applicables au 31 décembre 2012, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000).

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'incidence de l'application des normes effectives depuis le 1^{er} janvier 2012.

2.2. Nouvelles normes et interprétations comptables applicables

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Quotium Technologies au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 1 amendée « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ».



Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2012.

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».
- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;

Autres principales normes :

- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;

Une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations est actuellement en cours.

2.3. Incidence des changements intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement de méthode n'est à relever au cours de l'exercice 2012.

2.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles Quotium Technologies S.A exerce un contrôle exclusif. Toutes les filiales intégrées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

2.5. Conversion des comptes des filiales étrangères et des opérations en devises étrangères

Devise de fonctionnement et devise de présentation

Les éléments inclus dans les comptes de QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A et de ses filiales sont évalués en utilisant la devise de fonctionnement de l'environnement économique dans lequel elles opèrent : QUOTIUM TECHNOLOGIES S.A (Euros), Quotium Technologies Ltd (Livres Sterling), Quotium Corp (Dollars Américains), Quotium DataSentry SAS (Euros), Agile Load SASU (Euros), Seeker Security Ltd (shekels israéliens).

Tous les actifs et les dettes des filiales sont convertis en Euros au taux de change de clôture à la date du bilan et les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les différences de change sont comptabilisées en capitaux propres dans la réserve de conversion.

Transactions et soldes en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction.



Les actifs et les dettes monétaires en devises étrangères sont convertis au taux de change de clôture à la date du bilan. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués au coût historique, sont convertis au taux de change de la date de transaction.

Les actifs et les dettes non-monétaires en devises étrangères, évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change applicable à la date où les justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change portant sur des actifs ou dettes non-monétaires sont comptabilisées en capitaux propres si les pertes et profits relatifs à ces actifs non-monétaires sont comptabilisés en capitaux propres. Dans le cas contraire, ces différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux produits générés par les activités ordinaires, à savoir la vente de licences de logiciels, la fourniture de prestations de services (maintenance, conseil et formation) et la conclusion de contrats de distribution avec des tiers.

Licences

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe et
- (e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Maintenance

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an

Prestations de service

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

2.7. Regroupements d'entreprises et goodwill

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire, de manière prospective, pour le Groupe depuis le 1^{er} janvier 2010. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont restés comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.



Les regroupements d'entreprise intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition, sous réserve qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée.

Le goodwill qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les goodwill négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les goodwill sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. Lors de chaque acquisition, le Groupe peut opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est à dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des intérêts minoritaires en date d'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Un test de dépréciation est réalisé pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle le goodwill a été affecté, conformément à IAS 36, en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

L'activité de Quotium Technologies est centralisée sur son seul segment de marché, les licences d'utilisation de logiciels et prestations de service associées, les tests de dépréciation des actifs ont été réalisés au niveau du groupe Quotium Technologies dans son ensemble.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'Unité, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'Unité.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

Pour les autres actifs incorporels identifiés lors d'opérations de regroupement d'entreprises, se reporter à la note 2.8 Immobilisations incorporelles.

2.8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale, l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 1 à 2 ans selon le mode linéaire.

Les contrats de maintenance activés suite à des opérations de regroupement d'entreprises sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée : 5 ans pour les contrats de maintenance liés à la fusion 2007 soit jusqu'au 31/12/2012.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont immobilisés en application de la norme IAS 38 et les frais de recherche sont maintenus dans les comptes de charges. Les frais de développement répondent aux critères de la norme :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou la vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Les frais de développement répondent aux six critères de la norme et sont donc activés. Ces frais correspondent principalement aux charges de personnel associées à la phase de rédaction technique et de qualification des nouveaux produits. Cette phase précède la commercialisation de nouvelles versions ou de nouveaux produits. Ces frais ne peuvent être engagés qu'à partir du moment où la faisabilité technique des logiciels développés a déjà été démontrée. Les frais avant la phase de rédaction technique et de qualification du produit sont enregistrés dans les charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement sur 5 ans, correspondant à la durée moyenne de commercialisation des produits.

Les frais de recherche (en particulier la masse salariale des équipes dédiées à la recherche) sont entièrement passés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice s'élève à 1 498 K€ au titre de l'exercice 2012.

2.9. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Eléments constitutifs	Durée	Mode
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

2.10. Créances clients et dettes

Les créances et dettes à court terme sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sous forme de provision en cas de risque de non recouvrement. En particulier, les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence.

2.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.



2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit des disponibilités qui consistent en des dépôts sur des comptes courants, complètement liquides.

Les placements financiers, qualifiés d'équivalents de trésorerie, correspondent au portefeuille de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) du Groupe. Le risque de moins-value est couvert le cas échéant par la constitution d'une provision. Ces SICAV sont mobilisables ou cessibles à tout moment et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Les ventes de placements financiers sont comptabilisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2.13. Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.14. Impôts

La société Quotium Technologies SA fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires existant à la date de clôture et provenant de l'écart entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés car le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La CET, instaurée par la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle, se compose de la contribution foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE, s'apparentant à la taxe professionnelle en matière de bases et de plafonnement, a été comptabilisée dans la rubrique Impôts & Taxes. La société a également qualifié la CVAE en tant que charge opérationnelle (donc hors champ de l'IAS 12).

2.15. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en autres produits d'exploitation conformément à la norme IAS 20.

2.16. Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19.

Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'engagement de la société sont les suivantes :

Hypothèses	2012	2011
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	3%	4.30%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2006-2008	INSEE TV/TD 2005-2007

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite.

L'indemnité pour chaque salarié partant à la retraite est proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Elle est égale au montant le plus favorable pour le salarié entre celle définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise (SYNTEC) et celle définie par le code du travail.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. Aucun avantage n'est à constater sur les filiales.

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration comprend 6

membres, dont un administrateur est également dirigeant de la société Seeker Security Ltd. Cette personne est la seule à percevoir une rémunération. Celle-ci se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération brute totale (1)	103	91
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail (3)	-	-
Autres avantages à long terme (4)	-	-
Païement en actions (5)	-	-

- (1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice hors charges sociales patronales.
- (2) L'engagement de retraites (impact net sur le compte de résultat).
- (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.
- (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.
- (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Nous vous rappelons qu'en rémunération de la vente de ses actions de la société Seeker Security Ltd, Monsieur Ofer Maor a bénéficié d'Obligations Remboursables en Actions (83 128 ORA I et 60 521 ORA II)

2.17. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les tests de dépréciation des actifs incorporels et la valorisation des instruments financiers émis en rémunération de l'acquisition (cf. note 4.1)

Note 3. Regroupement d'entreprises avec Seeker Security Ltd

QUOTIUM TECHNOLOGIES a signé le 7 mars 2012 un accord avec les actionnaires de Seeker Security Ltd en vue d'acquérir 100% du capital de cette société. Cette acquisition a été financée par l'émission d'un emprunt obligatoire remboursable en actions (ORA) dont le mécanisme de remboursement est décrit au paragraphe 4.6 de la présente annexe. Cet accord a abouti à une prise de contrôle le 25 octobre 2012, correspondant à la date d'émission des ORA. L'acquisition a été comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sur la base d'un arrêté comptable au 31 octobre 2012, établi selon le référentiel IFRS et audité par le réviseur légal.

Les frais d'acquisition, s'élevant à 99 milliers d'euros, ont été comptabilisés en résultat comme requis par IFRS3 révisée.

Nous vous rappelons que le principal objectif de l'acquisition de la société Seeker Security Ltd est de détenir 100% des droits de propriété intellectuelle du produit Seeker, produit au cœur de la stratégie de développement du Groupe.

L'absence de données historiques liée à la commercialisation récente du produit Seeker en fin d'année 2012, conjuguée à la conjoncture économique actuelle, ont conduit la société à retenir une approche prudente pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis ainsi celle des instruments financiers émis pour financer l'acquisition.

La société a estimé la juste valeur des ORA à un prix inférieur au prix de souscription. Le coût du regroupement correspondant à la valeur des titres précédemment détenus par Quotium Technologies majoré de la juste valeur estimée des ORA à la date d'acquisition (1,6 € l'ORA), a ainsi été estimé à 1 028 milliers d'euros.

Pour rappel, le prix d'émission des ORA I et ORA II, fixé à 11.16 € à la date d'opération, résulte de la combinaison de plusieurs méthodes d'évaluation pour déterminer les valeurs ayant servi à la détermination de la parité d'échange. Cette parité a fait l'objet d'un rapport d'un expert indépendant qui s'est prononcé sur son caractère équitable.

L'estimation et la comptabilisation des ORA I et II à une juste valeur estimée selon des critères différents de ceux retenus pour le calcul de la parité d'échange n'a pas d'impact sur l'engagement de Quotium Technologies vis-à-vis des actionnaires en terme de nombre d'actions Quotium Technologies à émettre en rémunération de l'acquisition. Il est par ailleurs rappelé que les ORA I et II, ainsi que les intérêts liés, sont remboursables à leur échéance, exclusivement en actions de la société Quotium Technologies.

Le montant du goodwill résultant de l'acquisition s'établit ainsi à 2 616 milliers d'euros. L'allocation du prix d'acquisition a été déterminée sur la base des justes valeurs des actifs et des passifs repris à la date d'acquisition. A ce stade, aucun actif incorporel n'a été reconnu du fait d'un délai trop court entre la date de prise de contrôle et la date de clôture pour rassembler la documentation probante permettant de justifier les critères d'activation au regard des normes IFRS. Cette allocation provisoire sera ajustée en cas de modification de ces valeurs, en lien avec la situation existante à la date d'acquisition et au plus tard dans un délai de douze mois après cette date. Ces modifications de juste valeur pourront concerner notamment les actifs incorporels ainsi que les impôts différés.

L'impact de l'acquisition de Seeker Security Ltd sur la situation financière du groupe est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	31/10/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	44
Actif courant	61
Trésorerie	162
Total actif	267
Dettes financières	-1 591
Passifs courants	-264
Total passif	-1 855
Total juste valeur des actifs nets acquis	-1 588
Prix d'acquisition (juste valeur estimée)	915
Titres précédemment détenus par Seeker	113
Goodwill	2 616

La société Seeker Security Ltd a contribué au résultat opérationnel du groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES à hauteur de -142 milliers d'euros pour l'exercice 2012. Elle a en revanche eu une contribution quasi nulle au chiffre d'affaires.

Indicateurs du compte de résultat pro forma

L'information financière pro forma est présentée pour illustrer les incidences de ce rapprochement dans le résultat de QUOTIUM TECHNOLOGIES, si l'opération avait eu lieu au 1er janvier 2012.

Les principaux indicateurs du compte de résultat sont les suivants :

(en K€)	31/12/2012 publié	Seeker Security Ltd (10 mois - 1/01 au 31/10/2012)	Indicateurs du compte de résultat pro forma consolidé 31/12/2012
Chiffre d'affaires (CA)	5 364	0	5 364
Résultat opérationnel	-1 219	-801	-2 020
% du CA	-23%	N/A	-38%
Résultat net	-995	-838	-1 833

Principales hypothèses

Ces comptes pro forma ont été élaborés à partir des comptes consolidés QUOTIUM TECHNOLOGIES auxquels ont été ajoutés les comptes de la société Seeker Security Ltd.

Note 4. Commentaires sur les comptes

4.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	Début exercice valeur brute	Acquisitions de la période	Actifs apportés par Seeker Security Ltd	Variation de périmètre (acquisition Seeker Security Ltd)	Cessions et transferts	Fin d'exercice valeur brute	Fin d'exercice valeur nette
Frais de développement	1 214					1 214	212
Licences logicielles	5 326	3	5			5 334	29
Contrats de maintenance	4 293					4 293	0
Goodwill	1 586			2 616		4 202	3 716
Immobilisations incorporelles	12 418	3	5	2 616	0	9 810	3 958
Matériel de bureau, informatique, mobilier	397	23	42			462	92
Immobilisations en cours	0					0	0
Immobilisations corporelles	397	23	42	0	0	462	92
Immobilisations financières	2 217	1	29	444	1 729	73	73
Total général	15 032	27	76	3 060	1 729	10 345	4 123

Immobilisations corporelles et incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles brutes entre le 31/12/2011 et le 31/12/2012 est liée à l'acquisition de la société Seeker Security Ltd et correspond à la comptabilisation d'un goodwill de 2 616 K€ résultant de la prise en compte de la situation nette de la société au 31.10.2012 et de l'enregistrement à leur juste valeur des titres de la société.

Détail des contrats de maintenance

en milliers d'euros	Valeur brute Fin d'exercice	Amortissement	Valeur nette
Contrats de maintenance Quotium Technologies	336	336	0
Contrats de maintenance Technologies Software	3 957	3 957	0
Total contrats de maintenance	4 293	4 293	0

Détail des goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill 2006 (fusion Quotium Technologies)	486	486	0
Goodwill 2007 (fusion Technologies Software)	887		887
Goodwill 2009 (Hi-Stor Technologies)	213		213
Goodwill 2012 (Seeker Security Ltd)	2 616		2 616
Total Goodwill	4 202	486	3 716

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

L'UGT retenue pour les goodwill est constituée du groupe Quotium Technologies dans son ensemble. La société évolue sur un secteur unique d'activité.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les principes suivants :

- les flux futurs de trésorerie actualisés après impôt sont établis à partir des plans prévisionnels d'activité à 5 ans élaborés par la direction du groupe selon des hypothèses prudentes.
- l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Le taux de croissance utilisé est de 1% ; le taux d'actualisation après impôt ressort à 14,20 %. Il inclut un taux sans risque de 2,2 % (Bloomberg AA 10Y) et une prime de risque du marché actions de 5,9%.

La comparaison de la valeur comptable de l'UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2012.

Analyse de sensibilité

Une analyse de la sensibilité du calcul de la variation des paramètres a été réalisée et n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les résultats synthétiques de ces simulations sont les suivants (en milliers d'euros) :

Impact de la variation du taux d'actualisation

Variation du taux d'actualisation	+0,5%	+1,0%	+1,5%	+2%
Impact sur la valeur d'utilité estimée	-440	-848	-1 226	-1 578
Dépréciation de l'UGT	Non	Non	Non	Non

Le taux marginal d'actualisation à utiliser pour que la valeur d'utilité soit égale à la valeur nette comptable de l'UGT est significativement supérieur à celui que le Groupe a utilisé dans ses tests de dépréciation.

Impact de la variation du taux de croissance long terme (LT)

Variation du taux de croissance LT	-0,5%	-1,0%	-1,5%	-2%
Impact sur la valeur d'utilité estimée	-289	-558	-808	-1 042
Dépréciation de l'UGT	Non	Non	Non	Non

Amortissements

Les amortissements se décomposent comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Début exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Fin exercice
Frais de développement	876	126		1 002
Licences logicielles	5 278	26		5 304
Contrats de maintenance	3 502	791		4 293
Goodwill	486			486
Immobilisations incorporelles	10 142	943	0	11 085
Installations générales, agencements	9	4		13
Matériel de bureau, informatique, mobilier	305	52		357
Immobilisations corporelles	313	56	0	370
Total général	10 456	999	0	11 454

Immobilisations financières

La baisse des immobilisations financières est constituée d'une part du remboursement anticipé en date du 11 avril 2012 de l'emprunt de 1700 K€ octroyé par Quotium Technologies SA à sa société mère Technologies SAS et d'autre part de l'annulation des titres de participation et des avances dans la société Seeker Security Ltd (non consolidée l'exercice précédent).

Au 31/12/2012, les immobilisations financières sont constituées essentiellement des dépôts de garantie des bureaux pris en location.

4.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés	2 400	2 527
Provisions sur créances clients	-32	
Total	2 368	2 527

Au 31/12/2012, la totalité des créances clients est à échéance de moins d'un an (cf. § gestion des risques).

4.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges constatées d'avance	260	256
Taxes sur la valeur ajoutée	55	29
Compte-courant intégration fiscale	0	45 (a)
Autres produits à recevoir	9	10
	324	340
Autres créances s/l'Etat (autres impôts, taxes et versements assimilés)	30	12
Autres créances s/l'Etat (impôts sur les bénéfices)	236	319 (b)
Sous-total	266	331
TOTAL Autres Actifs Courants	590	671

(a) Au cours de l'exercice précédent, Quotium Technologies SA avait versé à sa maison-mère des acomptes de 45 K€ au titre de l'exercice 2011 dans le cadre de l'intégration fiscale. Ces acomptes ont été remboursés au cours de l'exercice 2012.

(b) Au 31 décembre 2012, les autres créances sur l'Etat sont constituées principalement du crédit d'impôt recherche (232 K€) de l'année 2012, comptabilisés conformément à la norme IAS 20.

4.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La direction financière du Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponibles tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Comptes courants bancaires	543	64
Placements financiers (SICAV)	2 563	2 260
Total	3 106	2 325

Les placements répondent à la définition de la norme IAS 7. Ils sont constitués d'OPCVM possédant la classification AMF « Monétaire Euro ». Il s'agit de placements à court terme (valorisation quotidienne) et dont la sensibilité aux évolutions de taux est faible. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société.

Les gains réalisés sur les placements financiers ont été enregistrés en produits financiers pour 6 K€ sur l'exercice 2012.

Ils sont par ailleurs valorisés au bilan à leur juste valeur, sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2012.

4.5 Actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 :

31/12/2012 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur
<u>Actifs</u>		
Titres de participation	0	0
Prêts	0	0
Dépôts et cautionnement	73	73
Créances clients et comptes rattachés	2 368	2 368
Autres actifs courants	590	590
Impôts courants	0	0
Autres disponibilités	543	543
VMP à la juste valeur	2 563	2 563
TOTAL	6 137	6 137
<u>Passifs</u>		
Avances remboursables	860	860
Emprunt bancaire	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	542	542
Personnel et comptes rattachés	307	307
Dettes envers les organismes sociaux	330	330
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées	513	513
Autres passifs courants	107	107
Produits constatés d'avance	2 946	2 946
TOTAL	5 606	5 606

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est principalement inférieure à un an.

Les dépôts sont réactualisés en fonction des indices prévus par les baux auxquels ils se rattachent.

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides (SICAV, compte à terme). Elles sont valorisées à leur juste valeur au bilan.

Les passifs financiers sont constitués de dettes à court terme et n'ont pas lieu d'être réévalués.

4.6. Capital

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1,60 €.

Le Groupe gère la structure de son capital et fait les ajustements nécessaires en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses principaux actifs.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut décider de verser des dividendes aux actionnaires, émettre de nouvelles actions et acheter ou vendre ses propres actions.

Pour rappel, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	95,07%
Autres actionnariat au nominatif	0,79%
Actionnariat au porteur	4,14%
TOTAL	100%

Emission d'un emprunt obligataire remboursable en actions

L'Assemblée Générale du 6 août 2012 a approuvé un projet d'émission d'emprunt obligataire remboursable en actions en rémunération de l'acquisition des actions de la société Seeker Security Ltd. Les actionnaires de la société Seeker Security Ltd ont reçu 572 079 ORA souscrites en 2 tranches :

- 390 516 ORA (dites les ORA I) réservées à tous les actionnaires actuels de la société Seeker Security Ltd, remboursables le 2 janvier 2014 (date Echéance I) à raison d'une (1) action pour une (1) ORA I, avec faculté de remboursement anticipé à l'initiative de QUOTIUM TECHNOLOGIES;

- 181 563 ORA (dites les ORA II) réservées aux 3 actionnaires Fondateurs de la société Seeker Security Ltd, en fonction de l'atteinte de certains objectifs, remboursables le 2 mai 2015 (date Echéance II) ou au plus tard le 2 mai 2016 à raison d'une (1) action pour une (1) ORA II avec faculté de remboursement anticipé à l'initiative de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les Fondateurs recevront des ORA I et des ORA II. La souscription des ORA II est toutefois soumise à l'atteinte d'au moins l'un des objectifs suivants pendant la période écoulée entre le 1er octobre 2011 et le 31 décembre 2014:

- la vente du Software Seeker ou sa location pour une durée de douze (12) mois au minimum, à vingt (20) Clients Majeurs au moins (définis comme étant des entités économiques réalisant un chiffre d'affaires annuel d'au moins cinq cent millions (500 000 000) de dollars américains),
- ou, la réalisation d'un chiffre d'affaires cumulé par QUOTIUM TECHNOLOGIES et sa filiale Seeker Security Ltd, relatif à toutes les opérations commerciales concernant le Software Seeker, d'un montant supérieur à cinq millions (5 000 000) d'euros.

Si l'un au moins des objectifs visés ci-dessus n'a pas été atteint au terme de la période comprise entre le 1er octobre 2011 et le 31 décembre 2014, alors un délai supplémentaire de douze (12) mois sera ouvert afin de permettre la réalisation de l'un d'entre eux au moins sur la période comprise entre le 1er octobre 2011 et le 31 décembre 2015 au plus tard.

Si aucun des objectifs susvisé ne pouvait être constaté, soit pendant la période écoulée entre le 1er octobre 2011 et le 31 décembre 2014, soit au plus tard pendant la période écoulée entre le 1er octobre 2011 et le 31 décembre 2015, alors les ORA II ne conféreront plus aucun droit à leurs titulaires et, en conséquence, les ORA II perdront toute valeur, les titulaires de ces ORA II ne détiendront plus aucune créance à ce titre

à l'encontre de la société QUOTIUM et lesdites ORA II ne donneront alors lieu à aucun remboursement de quelque nature que ce soit à la charge de la société QUOTIUM.

A l'issue de l'opération, si l'ensemble des conditions venaient à être vérifiées, les actionnaires de la société Seeker Security Ltd détiendront 31.19 % du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Les intérêts sur les obligations ne feront pas l'objet d'un versement en numéraire. Ils sont capitalisés au taux de 2 %. Les ORA intègrent le montant des intérêts.

Il n'existe aucune autre valeur mobilière pouvant donner accès au capital social de la société.

Les ORA n'ont pas d'effet dilutif sur le résultat par action.

4.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Début exercice	Dotation	Reprise sans objet	Reprise utilisée	Fin exercice
Provision risques et charges	483	338		179	642
Total	483	338		179	642

Au 31 décembre 2012, les provisions pour risques et charges sont constituées des avantages postérieurs à l'emploi et de coûts salariaux.

Ces avantages postérieurs à l'emploi ont été déterminés au 31/12/2012 par un actuaire reconnu sur la place.

Le montant de la provision retraite s'élève à 327 K€ au 31 décembre 2012 contre 279 K€ au 31 décembre 2011. Cette variation de décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	279
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15
Charges d'intérêts	12
Ecarts actuariels (départs, taux d'actualisation...)	21
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	327

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice.

4.8. Emprunts / Avances remboursables

Ce poste est constitué des éléments suivants :

- les avances remboursables d'OSEO s'élevant à 330 K€ au 31/12/2012 sont remboursées selon un échéancier défini contractuellement. Un minimum forfaitaire garantie a été remboursé pour 86 K€ au cours de l'exercice. Les autres échéances sont conditionnées au succès commercial du logiciel développé (Seeker).
- l'avance remboursable de l'OCS (organisme public israélien finançant la R&D) pour 541 K€.

4.9. Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	-1	-2
Impôts différés	260	368
Produit (charge) réel d'impôt	259	366

Les impôts courants correspondent à l'impôt de la filiale Quotium Corp.

Rationalisation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé	-995	-516
Produit (charge) réel d'impôt	259	366
Résultat net avant impôt des activités	-1 254	-882
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Produit (charge) théorique d'impôt	-418	294
<u>Eléments en rapprochement</u>		
Différences permanentes (dont crédit d'impôt recherche)	-78	90
Annulation de l'activation des déficits fiscaux des périodes antérieures de Quotium Technologies Ltd	124	
Effet des pertes fiscales de la période de Quotium Technologies Ltd et Seeker Security Ltd non reconnues	71	
Effet des différentiels de taux d'impôt	45	-16
Autres différences	-3	
Produit (charge) réel d'impôt	-259	366

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Reports fiscaux déficitaires activés	135	159
Provisions retraites et autres avantages au personnel	109	93
Différences temporaires fiscales	47	29
Actifs incorporels identifiés	-71	-376
Autres	-261	-228
Actifs et passifs d'impôts nets	-41	-323

Reports déficitaires

Les déficits fiscaux de Quotium Technologies Ltd n'ont pas donné lieu à activation. En effet, la période de recouvrement du déficit risque d'excéder 5 ans.

La prise de contrôle de la société Seeker Security Ltd ayant été faite à une date proche de la clôture des comptes 2012, les informations nécessaires à l'activation du déficit de la société n'ont pu être collectées.

Toutefois, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES pourra réviser sa position en fonction de l'évolution de la situation financière de ses filiales.

Le montant total des actifs d'impôts différés non activés au titre des reports déficitaires s'élève à 644 milliers d'euros.

Les reports déficitaires des sociétés Agile Load, Quotium Corp, QUOTIUM TECHNOLOGIES SA ont été activés sur la base de nos prévisions budgétaires.

Evolution en 2012

	31/12/2011	Résultat consolidé	Autres mouvements	31/12/2012
(en milliers d'euros)				
Impôt différés actifs	128	-111	22	39
Impôts différés passifs	-451	371		-80
Actifs et passifs d'impôts nets	-323	260	22	-41

4.10. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2012.

4.11. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	2 012	2 011
Produits logiciels	1 554	1 621
Services et maintenance	3 810	3 811
	5 364	5 432

Le chiffre d'affaires 2012 à 5.4 M€ est stable par rapport à l'exercice 2011 avec des résultats contrastés par pays. Un seul client représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans la note 4.16.

4.12. Charges de personnel et avantages

(en milliers d'euros)	2012	2011
Salaires et traitements	2 296	2 333
Charges sociales	995	1 008
Total	3 291	3 341
Effectifs moyens Groupe (ETP)	33	35

Les effectifs de la société Seeker Security Ltd ne pèsent dans les charges de personnel qu'à compter du 25/10/2012.

La ventilation des effectifs moyens (ETP) est la suivante au 31 décembre 2012 :

Répartition des effectifs moyens	2012	2011
Cadres	31	33
ETAM	2	2
Total	33	35

Les effectifs à fin de période du groupe s'établissent à 47 personnes.

4.13. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions se présentent comme suit :

(En milliers d'euros).	2012	2011
Immobilisations incorporelles	955	959
Immobilisations corporelles	43	42
Dotations aux amortissements	998	1 001
Dotations aux provisions	110	149
Total	1 108	1 150

Les dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles sont liées principalement à l'amortissement des contrats de maintenance pour 791 K€ (l'exercice 2012 étant la dernière année d'amortissement).

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises dans le cadre du regroupement avec la société Seeker Security Ltd ont été enregistrées à leur valeur nette comptable au 31/10/2012

4.14. Autres charges et produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Subvention	29	13
Crédits impôts (recherche)	232	288
Moyens Généraux	78	(a)
Autres produits	1	
	340	301

(a) Les équipes administratives et financières transférées à QUOTIUM TECHNOLOGIES SA au 1^{er} janvier 2012 réalisent des prestations de moyens généraux pour les sociétés affiliées.

4.15. Résultat financier

en milliers d'euros	2012	2011
Revenus des valeurs mobilières (incl. mouvements sur plus-value des VMP)	6	23
Intérêts sur prêts	25	21
Net des gains et pertes de change	-55	-31
Charges d'intérêts liées aux engagements retraite	-12	-14
Total	-36	-1

Les excédents de trésorerie de l'exercice ont été investis en équivalents de trésorerie et placements financiers et ont généré des produits financiers pour 6 K€ au titre de l'exercice 2012 versus 23 K€ sur l'exercice 2011.

4.16. Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffres d'affaires par pays	2 012	2 011
France	4 848	4 877
Royaume-Uni	329	287
Etats-Unis	179	268
Israël	8	0
TOTAL	5 364	5 432

Ventilation des actifs non courants par zone géographique

	2 012	2 011
France	4 049	4 563
Royaume-Uni	0	134
Etats-Unis	18	7
Israël	95	0
TOTAL	4 162	4 704

4.17. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple	195	138	57	

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la troisième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 31/05/2014) s'élèvent à 195 K€. Les superficies louées par la société Technologies à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ont été revues à la baisse à compter du 1^{er} avril 2012.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 2 092 heures au 31/12/2012. 40 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2012 portant principalement sur des thématiques techniques.

Dans le cadre de l'acquisition par QUOTIUM TECHNOLOGIES des titres composant le capital de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES s'est engagée, aux termes d'un Trust Agreement en date du 25 octobre 2012, vis-à-vis de l'organisme de droit israélien ESOP à mettre en œuvre et faire respecter une procédure prévoyant que le produit de la vente des actions résultant des ORA I ne pourra pas être libéré entre les mains de leurs détenteurs sans que le montant de l'imposition due en Israël au titre de cet événement n'ait été préalablement provisionné auprès d'ESOP.

4.18. Transactions entre parties liées

Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de QUOTIUM TECHNOLOGIES. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tibérini, Président Directeur Général de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les contrats (assistance administrative et le bail) conclus entre ces deux sociétés sont des conventions courantes conclues à des conditions normales.

en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
<i>Flux de l'exercice</i>		
Prestations comptables	65	0
Intérêts d'emprunt	7	18
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	(306)	(381)
Fourniture de prestations administratives (moyens généraux et politique globale de stratégie commerciale) par la société Technologies	(400)	(450)
<i>Soldes bilantiels</i>		
Prêt	0	1 700
Créances clients	0	0
Compte-courant d'intégration fiscale	0	45
Dettes fournisseurs	(11)	(3)

La société TECHNOLOGIES SAS a remboursé, de manière anticipée, son emprunt de 1.7 M€ à la société QUOTIUM TECHNOLOGIES SA en date du 11 avril 2012.

Quotium Technologies Inc.

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et Quotium Technologies Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les transactions communes sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Flux de l'exercice		
Contrat de royalties	24	30
Soldes bilantiels		
Créances clients	24	0

4. 19. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES (en milliers d'euros) :

en milliers d'euros	Cecaudit				Grant Thornton			
	Montant		Montant		Montant		Montant	
	(HT)	%	(HT)	%	(HT)	%	(HT)	%
	2012		2011		2012		2011	
Audit, Commissariat aux comptes Certification, examen des comptes								
Emetteur	16	100%	16	100%	24	80%	23	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes					6	20%		
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	16	100%	16	100%	30	100%	23	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Acquisition, juridique et fiscal								
Autres								
Sous-total	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Total	16	100%	16	100%	30	100%	23	100%

4.20. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement extérieur.

Risque de liquidité

A ce jour la société QUOTIUM TECHNOLOGIES ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie s'élèvent à 3 106 K€ au 31/12/2012.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

	ECHEANCES				
	TOTAL	NON ECHUES	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2012	2 368	1 139	1 224	8	
en % du total	100%	48%	52%		
	TOTAL	NON ECHUES	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2011	2527	1414	1086	19	9
en % du total	100%	56%	43%	1%	0

Au 31/12/2012, près de 99% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois. Elles font l'objet le cas échéant d'une provision.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 4.4). Les principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 31/12/2012.

Risque de change

Du fait de la faible contribution des filiales étrangères dans les comptes consolidés, le groupe est peu exposé au risque de change. La conversion en euros des comptes des filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp et Seeker Security Ltd a un impact non matériel dans le poste réserves de conversion des comptes consolidés.

4.21. Evénements postérieurs à la clôture

Un contrat de location-gérance a été signé le 25/01/2013, avec effet au 1^{er} janvier 2013, entre les sociétés QUOTIUM TECHNOLOGIES SA et Quotium DataSentry pour l'exploitation du fonds de commerce de l'activité StorSentry.

20.2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2012

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	5 329 025	5 312 522	16 504	47 630
Fonds commercial	5 779 132	56 406	5 722 726	5 722 726
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	11 108 157	5 368 928	5 739 230	5 770 356
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres				
Autres immobilisations corporelles	400 632	350 165	50 467	78 650
Immobilisations en cours Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	400 632	350 165	50 467	78 650
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 065 972	1 489	1 064 483	113 157
Créances rattachées à des participations	1 977 679	772 822	1 204 857	2 031 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	62 673		62 673	63 502
TOTAL immobilisations financières :	3 106 324	774 311	2 332 014	2 207 659
ACTIF IMMOBILISÉ	14 615 113	6 493 403	8 121 710	8 056 665
STOCKS ET EN-COURS				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 312 761		2 312 761	2 313 418
Autres créances	324 056		324 056	407 763
TOTAL créances :	2 636 817		2 636 817	2 721 181
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 562 729		2 562 729	2 259 058
Disponibilités	384 927		384 927	32 568
Charges constatées d'avance	239 144		239 144	238 576
TOTAL disponibilités et divers :	3 186 800		3 186 800	2 530 202
ACTIF CIRCULANT	5 823 617		5 823 617	5 251 383
Écarts de conversion actif	66 464		66 464	82 582
TOTAL GENERAL	20 505 195	6 493 403	14 011 792	13 390 629

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé : 2 019 024	2 019 024	2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 775 029	3 775 029
Réserve légale	201 903	201 903
Report à nouveau	1 818 571	1 690 822
Résultat de l'exercice	-62 613	127 749
TOTAL situation nette :	7 751 914	7 814 527
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	11 915	8 852
CAPITAUX PROPRES	7 763 829	7 823 379
Produits des émissions de titres participatifs	915 327	
Avances conditionnées	329 900	416 400
AUTRES FONDS PROPRES	1 245 227	416 400
Provisions pour risques	380 851	286 832
Provisions pour charges	327 496	279 155
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	708 347	565 987
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335 518	334 378
Dettes fiscales et sociales	1 017 012	1 090 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20 197
Autres dettes	105 217	150 257
TOTAL dettes diverses :	1 457 748	1 595 781
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 836 641	2 988 631
DETTES	4 294 389	4 584 412
Ecart de conversion passif		451
Total GENERAL	14 011 792	13 390 629

Compte de Résultat (Première partie)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
Production vendue de services	4 363 907	626 577	4 990 483	4 879 065
Chiffres d'affaires nets	4 363 907	626 577	4 990 483	4 879 065
Subventions d'exploitation			8530	13 372
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			179 250	14 807
Autres produits			215 294	296 326
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 393 557	5 203 570
Autres achats et charges externes			2 223 502	1 738 235
TOTAL charges externes :			2 223 502	1 738 235
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			116 473	127 719
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 900 081	2 208 251
Charges sociales			973 673	988 234
TOTAL charges de personnel :			2 873 754	3 196 485
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			75 747	61 118
Dotations aux provisions pour risques et charges			337 728	179 250
TOTAL dotations d'exploitation :			413 475	240 368
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			36 084	34 307
CHARGES D'EXPLOITATION			5 663 289	5 337 113
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-269 731	-133 542

Compte de Résultat (Seconde partie)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2012	Net (N-1) 31/12/2011
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-269 731	-133 542
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	52 285	44 358
Autres intérêts et produits assimilés	3 842	16 512
Reprises sur provisions et transferts de charges	82 582	97 365
Différences positives de change	2 754	332
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 636	5 261
	145 099	163 829
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	163 769	202 560
Intérêts et charges assimilées	14	42
Différences négatives de change	3513	20 749
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	167 296	223 351
RÉSULTAT FINANCIER	-22 197	-59 522
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-291 929	-193 064
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	79	110
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 074	38 536
	2 153	38 646
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 136	4 963
	5 136	4 963
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 983	33 684
Impôts sur les bénéfices	-232 299	-287 130
TOTAL DES PRODUITS	5 540 809	5 406 046
TOTAL DES CHARGES	5 603 422	5 278 296
BENEFICE OU PERTE	-62 613	127 749



Annexes aux comptes annuels du 31/12/2012

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ont été respectés et les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,
- Non compensation,
- Intangibilité du bilan d'ouverture.

2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Ces comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2012 ont été établis en conformité avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes :

- § PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- § Loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- § Décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- § Règlements comptables :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques. La monnaie de présentation est l'euro.

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par la société.

L'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué selon le mode linéaire. La durée d'amortissement diffère s'il s'agit de logiciels nécessaires au fonctionnement de la société ou développés ou acquis en vue de leur commercialisation.

Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés. Ils sont comptabilisés dans les postes de charges par nature au fur et à mesure des dépenses.

Le fonds de commerce est constitué principalement :

- des éléments incorporels transmis par la société Technologies Software, lors de l'opération de fusion-absorption de 2007, pour 5 100 K€.

- du fonds de commerce de la société Hi-Stor Technologies, acquis le 17/11/2009 et comptabilisé pour 213 K€.

Les fonds de commerce font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité est estimée en fonction des flux de trésorerie futurs et des prévisions budgétaires.

3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation, de créances rattachées à des participations ou de prêts à des filiales, participations ou parties liées. Les titres de participation acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charge lorsqu'ils sont encourus. Ils se sont élevés à 84 K€ pour l'acquisition des titres de la société SEEKER SECURITY LTD. Les titres de participation acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si la valeur d'inventaire des immobilisations financières devient inférieure à la valeur comptable, une provision est constatée pour la différence.

La valeur d'inventaire des créances rattachées à des participations, des prêts ou titres de participation est déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

3.3. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation.

Nature des immobilisations	Durée	Mode
Logiciels :		
- pour les besoins de fonctionnement	1 an	Linéaire
- développés ou acquis en vue de leur commercialisation	5 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

3.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment en cas de risque de non recouvrement des créances.

3.5. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change applicable à la date de transaction. Les créances et dettes en devises à la clôture sont converties au taux de change de clôture. Les différences de change résultant de la conversion sont comptabilisées en « écart de conversion actif ou passif » et donnent lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour risque.

3.6. Impôts différés



Selon les normes comptables françaises en vigueur, la société ne comptabilise pas dans ses comptes annuels d'impôt différé mais uniquement les impôts exigibles.

3.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités consistent en des dépôts sur des comptes courants ou des placements liquides (SICAV, comptes à terme...). La société s'est constituée un portefeuille de SICAV. Ces SICAV sont considérées comme des valeurs mobilières de placement (VMP). Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les ventes de VMP sont comptabilisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values latentes sur VMP sont provisionnées, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.8. Autres fonds propres

L'émission des Obligations Remboursables en Actions (ORA) constituent des « autres fonds propres » s'agissant de fonds destinés à être comptabilisés sans possibilité de remboursement en numéraire et sans que le(s) prêteur(s) puisse(nt) demander le remboursement. Le remboursement sera effectué en actions nouvellement émises de la société émettrice Quotium Technologies.

3.9. Provisions réglementées

Elles sont constituées des amortissements dérogatoires. L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est effectué d'après le mode linéaire. L'amortissement selon le mode dégressif est utilisé pour le calcul de l'amortissement fiscal des biens qui peuvent en bénéficier. La différence entre l'amortissement fiscal et comptable est enregistrée en amortissements dérogatoires.

3.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise ;
- l'incidence économique est négative pour la société, c'est à dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

3.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société provient de trois sources principales : les ventes de licence des logiciels, les services associés de maintenance et les prestations de conseil et de formation.

Les redevances provenant de licences vendues aux clients sont comptabilisées en chiffre d'affaires seulement si :

- (a) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des licences ont été transférés à l'acheteur,
- (b) la société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société et,



(e) les coûts encourus ou à encourir en contrepartie de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

La société propose en plus des contrats de ventes de logiciels des contrats de services de maintenance. Les prestations de maintenance étant payées d'avance et non remboursables, les revenus provenant de ces prestations sont différés et comptabilisés *prorata temporis* sur la durée du contrat de maintenance (cf. produits constatés d'avance). Les contrats de maintenance sont généralement renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période d'un an.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de conseil, formations et autres services d'assistance prévus par les contrats de licences est comptabilisé lorsque les services sont rendus et présenté distinctement du chiffre d'affaires des licences.

3.12. Autres produits d'exploitation

Ils sont principalement constitués des revenus de royalties facturées aux filiales en pourcentage de leurs ventes de licences et maintenances. Ces revenus sont reconnus dans le chiffre d'affaires sur la période des services rendus.

4. Estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux règles comptables applicables, la société procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières fournies à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible que les résultats réels puissent différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement les immobilisations incorporelles et financières.

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immobilisations incorporelles	11 104 835		3 322
TOTAL immobilisations incorporelles :	11 104 835		3 322
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installations générales, agencements et divers	34 374		
Mat. de bureau, informatique et mobil.	353 141		13 116
TOTAL immobilisations corporelles :	387 515		13 116
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations	790 163		2 253 488
Prêts et autres immobilisations financières	2 094 502		28 269
TOTAL immobilisations financières :	2 884 665		2 281 758
TOTAL GENERAL	14 377 016		2 298 196

Immobilisations (Suite)

RUBRIQUES	Diminution s par virement	Diminution s par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation n légale
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles			11 108 157	
TOTAL immobilisations incorporelles :			11 108 157	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Inst. générales, agencements et divers			34 374	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			366 258	
TOTAL immobilisations corporelles :			400 632	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations Autres titres immobilisés			3 043 651	
Prêts et autres immo. Financières		2 060 099	62 673	
TOTAL immobilisations financières :		2 060 099	3 106 324	
TOTAL GENERAL		2 060 099	14 615 113	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	5 278 073	34 449		5 312 522
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 278 073	34 449		5 312 522
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Inst. générales, agencements et divers	9 481	4 297		13 778
Mat. de bureau, informatique et mobil.	299 384	37 002		336 387
TOTAL immobilisations corporelles :	308 866	41 299		350 165
TOTAL GENERAL	5 586 939	75 747		5 662 686

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		5 136	
TOTAL immobilisations corporelles :		5 136	
TOTAL GENERAL		5 136	

Amortissements (suite)

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
	Dotations		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		5 136	
TOTAL immobilisations corporelles :		5 136	
TOTAL GÉNÉRAL		5 136	

	Reprises			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvements nets des amort. À la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Inst. générales, agencements et divers				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 074		3 062
TOTAL immobilisations corporelles :		2 074		3 062
TOTAL GÉNÉRAL		2 074		3 062

Etat des Echéances des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1 977 679	300 000	1 677 679
Autres immobilisations financières	62 673		62 673
TOTAL de l'actif immobilisé :	2 040 353	300 000	1 740 353
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	2 312 761	2 312 761	
Personnel et comptes rattachés	2 465	2 465	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	984	984	
État - Impôts sur les bénéfices	234 205	232 299	1 906
État - Taxe sur la valeur ajoutée	48 947	48 947	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés État – Divers	8 185	8 185	
Groupe et associés	26 581	26 581	
Débiteurs divers	2 690	2 690	
TOTAL de l'actif circulant :	2 636 817	2 634 912	1 906
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	239 144	178 529	60 615
TOTAL GENERAL	4 916 314	3 113 440	1 802 873

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	335 518	335 518		
Personnel et comptes rattachés	204 646	204 646		
Sécurité sociale et autres organismes	286 013	286 013		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	470 998	470 998		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	55 355	55 355		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	105 217	105 217		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 836 641	2 827 654	8 987	
TOTAL GENERAL	4 294 389	4 285 402	8 987	

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres	Solde au 31/12/11	Affectation du résultat	Provisions réglementées	Résultat 2012	Subvention	Solde au 31/12/12
Capital social	2 019 024					2 019 024
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 775 029					3 775 029
Réserve légale	201 903					201 903
Autres réserves						
Report à nouveau	1 690 822	127 749				1 818 571
Résultat de l'exercice	127 749	(127 749)		(62 613)		(62 613)
Provisions réglementées	8 852		3 063			11 915
Variation des capitaux propres	7 823 379	0	3 063	(62 613)	0	7 763 829

Provisions Inscrites au Bilan

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	8 852	5 136	2 074	11 915
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	8 852	5 136	2 074	11 915
Provisions pour litiges	204 250	289 387	179 250	314 387
Provisions pour pertes de change	82 582	66 464	82 582	66 464
Prov. pour pensions et obligat. simil.	279 155	48 341		327 496
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	565 987	404 192	261 832	708 347
Prov. sur immobilisations incorporelles	56 406			56 406
Prov. sur immo. titres de participation	1 489			1 489
Prov. sur autres immo. Financières	675 518	97 305		772 822
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	733 412	97 305		830 717
TOTAL GENERAL	1 308 251	506 633	263 905	1 550 979



VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€

Rubriques	Chiffres d'affaires France	Chiffres d'affaires Export	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011	Pourcentage 12/11
Produits	1 124	191	1 315	1 264	4,03%
Maintenances et prestations	3 240	436	3 676	3 615	1,69%
TOTAL	4 364	627	4 991	4 879	2,30%



AUTRES CHARGES EXTERNES EN K€

Rubriques	2012	2011
Locations et charges locatives	369	460
Personnel extérieur à l'entreprise	958	450
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	283	253
Autres	613	576
TOTAL	2 223	1 738

CHARGES DE PERSONNEL EN K€

Rubriques	2012	2011
Rémunérations	1 900	2 208
Charges sociales	974	988
TOTAL	2 874	3 196

	2012	2011
Ingénieurs et cadres	26	26
Techniciens	1	1
Administratifs	1	1
Total effectifs au 31/12	28	28
Effectifs ETP	28	33



Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	195 000
Bail 195 000	
Droits individuels à la formation : 2 092 heures	
TOTAL	195 000

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
TOTAL	

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Acquisition de la société SEEKER SECURITY LTD et émission d'un emprunt obligataire

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES a procédé à l'acquisition de 100% des actions de la société de droit israélien SEEKER SECURITY LTD. Cette opération a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2012 faisant usage de la délégation donnée par les actionnaires de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES réunis lors de l'Assemblée Générale Mixte du 6 août 2012.

Pour rappel, une participation non consolidée à hauteur de 5,98% du capital social de la société était détenue au 31 décembre 2011 pour un montant de 113 K€.

Afin de rémunérer les actionnaires de la société SEEKER SECURITY Ltd, de la vente de l'intégralité des droits de vote et des actions composant le capital de leur société, un emprunt obligataire remboursable en actions a été émis en date du 25 octobre 2012 composé de deux tranches (Obligations Remboursables en Actions I (ORA I) et Obligations Remboursables en Actions II (ORA II).

Cette opération a fait l'objet d'un prospectus en date du 19 juillet 2012.

Les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD ont reçu 572 079 ORA souscrites en 2 tranches :

- 390 516 ORA (dites ORA I), réservées à tous les actionnaires actuels de la société SEEKER SECURITY Ltd, remboursables le 2 janvier 2014 (date Echéance I) à raison d'une (1) action pour une (1) ORA I, avec faculté de remboursement anticipé à l'initiative de QUOTIUM TECHNOLOGIES;
- 181 563 ORA (dites ORA II), réservées aux 3 actionnaires Fondateurs de la société SEEKER SECURITY Ltd, en fonction de l'atteinte de certains objectifs, remboursables le 2 mai 2015 (date Echéance II) ou au plus tard le 2 mai 2016 à raison d'une (1) action pour une (1) ORA II avec faculté de remboursement anticipé à l'initiative de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

A l'issue de l'opération, si l'ensemble des conditions venaient à être vérifiées, les actionnaires de la société SEEKER SECURITY LTD détiendront 31.19 % du capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Les intérêts sur les obligations ne feront pas l'objet d'un versement en numéraire. Ils sont capitalisés au taux de 2 %. Les ORA intègrent le montant des intérêts.

Les ORA I et ORA II étant remboursées uniquement par émission d'actions nouvelles, la transaction s'assimile à un échange d'actions et conformément au PCG (article 321-3) a été enregistrée en valeur vénale.

La mise en commercialisation récente du produit Seeker, les incertitudes inhérentes aux prévisions en l'absence de données historiques, conjuguées à l'environnement économique actuel ont conduit la société à retenir une valeur inférieure au prix de souscription pour comptabiliser les ORA à leur juste valeur, conformément aux textes applicables. Sur cette base, l'acquisition des titres Seeker a été valorisée à 915 milliers d'euros, l'emprunt obligataire a été enregistré en « Autres fonds propres » pour le même montant (ORA I + ORA II).

Pour rappel, le prix d'émission des ORA I et ORA II, fixé à 11,16 € à la date d'opération, résulte de la combinaison de plusieurs méthodes d'évaluation pour déterminer les valeurs ayant servi à la détermination de la parité d'échange. Cette parité a fait l'objet d'un rapport d'un expert indépendant qui s'est prononcé sur son caractère équitable.



L'estimation et la comptabilisation des ORA I et II à une juste valeur estimée selon des critères différents de ceux retenus pour le calcul de la parité d'échange n'a pas d'impact sur l'engagement de QUOTIUM TECHNOLOGIES vis-à-vis des actionnaires de Seeker Security Ltd en terme de nombre d'actions Quotium Technologies à émettre en rémunération de l'acquisition. Il est par ailleurs rappelé que les ORA I et II, ainsi que les intérêts liés, sont remboursables à leur échéance, exclusivement en actions de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES.

Intégration fiscale

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES fait partie depuis le 1er janvier 2010 du Groupe d'intégration fiscale constitué par la société TECHNOLOGIES SAS en application des articles 223A et suivants du CGI.

Selon la convention fiscale établie entre les deux sociétés, chaque membre du groupe fiscal se place dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration fiscale. Au titre de l'exercice 2012, QUOTIUM TECHNOLOGIES présente un résultat fiscal déficitaire et n'a donc pas constaté d'impôt sur les sociétés dans ses comptes.

Avances conditionnées

Il s'agit d'avances remboursables dont les conditions de remboursement sont fixées contractuellement et sont liées au succès commercial du produit développé.

Pour mémoire, QUOTIUM TECHNOLOGIES a reçu en 2011, à l'achèvement des travaux de développement d'un logiciel une avance totale de 416 K€. Au 31/12/2012, le montant total de l'aide OSEO s'élève à 330 K€, après le remboursement en 2012 d'un minimum forfaitaire garanti de 86 K€.

L'échéance de remboursement à moins d'un an s'élève à 35 K€ et a été prélevée en avril 2013.

Crédit impôt recherche

La société a poursuivi ses efforts en recherche et développement. Une partie de ces dépenses est éligible au crédit d'impôt recherche, qui s'est élevé à 232 K€ au titre de l'exercice 2012. Le remboursement sera demandé en début d'année 2013.

CRM

Notre nouvel outil CRM, visant à améliorer les processus de gestion de la relation client et à fédérer les équipes autour cette vue à 360° de l'activité, est opérationnel depuis le début d'année 2013.

Réorganisation interne

La société a été contrainte de poursuivre sa réorganisation et d'envisager la suppression de certains postes.

Par ailleurs, une partie de l'équipe administrative et comptable a été transférée de la société TECHNOLOGIES vers la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 1er janvier 2012, ce transfert se substituant à des facturations intragroupe.

Création de la société AGILELOAD

Cette société, créée en date du 20/06/2012, fournit une solution téléchargeable de tests de performance des applications web. Elle nous permet d'adresser les besoins des pays émergents.



Création de la société QUOTIUM DATASENTRY

La société Quotium DataSentry a été constituée en date du 19 décembre 2012 par la société Quotium Technologies SA dans le but de lui transférer l'activité de son département StorSentry à compter du 1^{er} janvier 2013

2. ANALYSE DES COMPTES

2.1. IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels complètement amortis (à l'exception du logiciel Stor Sentry acquis en 2009) et de fonds de commerce.

Immobilisations corporelles

Par ailleurs, la société a procédé à l'acquisition de divers matériel de bureau pour 13 K€.

Immobilisations financières

Les variations des *Autres participations* sont principalement constituées :

- de la prise de participation complémentaire (à hauteur de 100% du capital social) dans la société SEEKER SECURITY LTD pour un montant de 915 K€, la valeur brute totale des titres s'élevant au 31 décembre 2012 à 1 028 K€.
- des avances consenties au cours de l'exercice par QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa filiale QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD pour 97 K€
- des prises de participations dans les sociétés QUOTIUM DATASENTRY et AGILELOAD pour 36 K€

Les variations des *Prêts et autres immobilisations financières* s'expliquent par :

- les avances nettes consenties à la société SEEKER SECURITY LTD au cours de l'exercice pour 902 K€
- le remboursement anticipé d'un prêt consenti à sa mère, la société TECHNOLOGIES SAS, pour un montant de 1700 K€ en date du 11 avril 2012.

Dépréciation des immobilisations financières

Le compte courant de la filiale Quotium Technologies Ltd est, par prudence, complètement déprécié au 31 décembre 2012, générant un complément de dotation de 97 K€ sur l'exercice.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs financiers détenus sur SEEKER SECURITY Ltd malgré la situation nette négative de la filiale au 31 décembre 2012. En effet, les titres ont été acquis récemment et ont été estimés à la juste valeur à la clôture. S'agissant du prêt consenti par QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa fille, aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu des perspectives commerciales futures attendues qui permettront à la filiale de bénéficier des ressources financières lui permettant d'envisager son remboursement intégral d'ici environ 4 ans.



2.2. ETAT DES CREANCES ET DETTES

Créances à plus d'un an

Elles sont constituées essentiellement :

- du support en trésorerie de Quotium Technologies SA à ses filiales QUOTIUM TECHNOLOGIES LTD et SEEKER SECURITY LTD à hauteur respectivement de 773 K€ et 902 K€.

Créances à 1 an au plus

Elles sont composées principalement :

- du prêt à la filiale Seeker Security Ltd pour 300 K€ pour la quote-part récupérable à court terme.
- des créances clients à hauteur de 2 313 K€, stables par rapport au 31 décembre 2011
- une créance sur l'Etat de 232 K€ relative au crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice 2012

Dettes à plus d'un an

Elles sont composées :

- des produits constatés d'avance sur les royalties facturées aux filiales au 31/12/2012 portant sur des contrats de maintenance à échéances postérieures au 31/12/2012.

Dettes à un 1 au plus

Elles comprennent principalement :

- les dettes fournisseurs (335 K€)
- les produits constatés d'avance. Il s'agit des contrats de maintenance facturés à terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 31 décembre 2012. L'évolution de ce poste (baisse de 101 K€ par rapport à l'exercice précédent) est liée principalement à un décalage de facturation (bons de commande en attente).

2.3. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La trésorerie est suivie en date de valeur. L'excédent est placé en OPCVM possédant la classification AMF "Monétaire Euro" se caractérisant par leur liquidité et leur faible niveau de risque.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'établissent à 2.9 M€.

Les produits des placements financiers et les intérêts sur prêts consentis aux sociétés Technologies et Seeker Security Ltd se sont élevés à 60 K€ sur l'exercice 2012.

2.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital est constitué de 1 261 890 actions ordinaires dont la valeur nominale est de 1.60 €.

L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2012 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2011 de 128 K€ en report à nouveau dont le montant a ainsi été porté à 1 819 K€.

2.5. PROVISIONS

Au 31 décembre 2012, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 708 K€, dont 327 K€ au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite.

a) Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits sont calculés selon le barème des droits relatifs aux départs volontaires à la retraite à 65 ans.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

Hypothèses	2012	2011
Age de départ à la retraite	65 ans (départ volontaire)	65 ans (départ volontaire)
Profil de carrière	+2.5 %/an	+2.5 %/an
Turnover	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié	De 0 à 100% en fonction de l'âge du salarié
Taux d'actualisation	3%	4.30%
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2006-2008	INSEE TV/TD 2005-2007

La variation de la provision au bilan se décompose comme suit:

(en milliers d'euros)	
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	279
Coût des services rendus au cours de l'exercice	15
Charges d'intérêts	12
Ecarts actuariels (départs, taux d'actualisation...)	21
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	327

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours de l'exercice.

b) Provision pour perte de change

La provision pour pertes de change à hauteur de 66 K€ au 31 décembre 2012 porte principalement sur l'écart de conversion actif relatif aux avances libellées en livres sterling consenties en compte courant par QUOTIUM TECHNOLOGIES à sa filiale située en Grande-Bretagne.

2.6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012 est stable par rapport à celui de l'année 2011 à 5 M€.

2.7. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Des actions de notoriété et de présentation de nos produits aux clients et aux référents du marché IT ont été menées au cours de l'exercice.



2.8. CHARGES DE PERSONNEL

La baisse des charges de personnel de 322 K€ entre l'exercice 2011 et 2012 est directement liée à la baisse des effectifs moyens ETP (33 personnes en 2011 versus 28 personnes en 2012).

Les effectifs à fin de période s'établissent à 28 personnes.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de personnel de l'équipe R&D (représentant 50% des effectifs) s'élèvent à 1003 K€ pour l'année 2012.

2.9. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2012 n'est pas significatif.

2.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

DIF

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. A ce titre, le montant des engagements de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES au 31 décembre 2012 s'élève à 2 092 heures n'ayant pas fait l'objet de demande de la part des salariés. 40 heures ont été utilisées au cours de l'exercice 2012. Les formations ont concerné principalement des thématiques techniques selon les souhaits d'évolution exprimés par les salariés.

Seeker Security Ltd

Dans le cadre de l'acquisition par QUOTIUM TECHNOLOGIES des titres composant le capital de la société de droit israélien SEEKER SECURITY Ltd, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES s'est engagée, aux termes d'un Trust Agreement en date du 25 octobre 2012, vis-à-vis de l'organisme de droit israélien ESOP à mettre en œuvre et faire respecter une procédure prévoyant que le produit de la vente des actions résultant des ORA I ne pourra pas être libéré entre les mains de leurs détenteurs sans que le montant de l'imposition due en Israël au titre de cet événement n'ait été préalablement provisionné auprès d'ESOP.

2.11. CONTENTIEUX, LITIGES ET PROCEDURES EN COURS

La société, après consultation de ses conseils, a jugé que les risques encourus sur les dossiers n'excédaient pas 75 K€, montant qu'elle a provisionné dans ses comptes au 31/12/2012

2.12. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

(y compris filiales intégrés à 100 %)

Postes	2012	2011
Bilan		
Prêts et Créances rattachées à des participations	1 978	2 706
Créances clients et comptes rattachés	132	191
Autres créances (intégration fiscale)		45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31	3
Résultat		
Prestations comptables	65	0
Royalties liées à la distribution des produits	185	266
Produits financiers	52	44
Charges d'exploitation	(1 352)	(841)

2.13. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération sous quelque forme que ce soit n'a été versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2012.

2.14. AUTRES INFORMATIONS

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES est la société mère d'un groupe consolidé. Les filiales QUOTIUM TECHNOLOGIES Ltd, QUOTIUM Corp, SEEKER SECURITY LTD (intégrée depuis le 25 octobre 2012), AGILELOAD (intégrée depuis le 20 juin 2012) et QUOTIUM DATAENTRY (intégrée depuis le 19 décembre 2012) sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

2.15. INFORMATION SUR LA SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

Les impôts différés actifs non constatés dans les comptes sociaux au 31/12/2012 s'élèvent à 44 K€ et portent sur les provisions pour risques non déductibles.

2.16. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Un contrat de location-gérance a été signé le 25/01/2013, avec effet au 1^{er} janvier 2013, entre les sociétés Quotium Technologies SA et Quotium DataSentry pour l'exploitation du fonds de commerce de l'activité StorSentry.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres	Divid.encaiss.	Val. Nette Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Quotium Technologies Limited Lincoln House - 300 High Holborn London WC1V 7JH - Grande-Bretagne	1 489 -708 089	100%	1 489 0	772 822	328 631 -140 007
Quotium Corp 575 Madison Avenue, 25th Floor - New-York NY10022 - Etats-Unis	1 -8 189	100%	1 1	26 581	179 190 -94 517
Agileload Grande Arche La défense 92044 92044 Paris la défense Cedex – France	35 000	100%	35 000 35 000		3 308 -16 521
Quotium DataSentry 84/88, bd de la Misison Marchand 92411 Courbevoie – France	1 000	100%	1 000 1 000		0 0
Seeker Security Ltd	2 163 -786 974	100%	1 028 483 1 028 483	1 204 857	611 298 -980 249
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					



20.3 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société **Quotium Technologies**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société a procédé au cours de l'exercice à l'acquisition de la société Seeker Security et à l'affectation provisoire du coût d'acquisition, par application de la méthode de l'acquisition prescrite par la norme IFRS 3 Révisée, comme décrit dans le paragraphe 2.7 et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné, dans le contexte de cette acquisition, les modalités de valorisation ainsi que les modalités d'identification et de valorisation des actifs, passifs éventuels comptabilisés en date d'acquisition, ainsi que la détermination du goodwill provisoire à cette date et l'information liée présentée dans les notes de l'annexe.
- Les paragraphes 2.7, 2.17 et la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent la méthode d'évaluation des actifs d'exploitation et des goodwill. Nos travaux ont consisté à examiner cette méthode, à apprécier les données et hypothèses retenues ainsi que les évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



3 VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée



20.3.2 Autres informations du document de référence vérifiées par les Commissaires aux Comptes

Lettre de fin de travaux

Le document de référence a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux, dont il est fait état dans l'attestation du responsable (voir chapitre 1)

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES

Le Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société QUOTIUM TECHNOLOGIES figure à la suite du rapport du président au chapitre 16.4



20.3.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Quotium Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société **Quotium Technologies**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.1, 3.2 et 4 du paragraphe « Règles et méthodes comptes » de l'annexe expose les principes appliqués concernant les principes d'estimation et de valorisation des immobilisations incorporelles et financières.
- Le paragraphe 1 « Faits significatifs de la période » expose les principes d'estimation et de valorisation de l'emprunt obligataire émis au cours de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Champs-sur-Marne, le 29 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée



20.3.4 Source des informations financières non vérifiées et non issues des états financiers vérifiés

Sans objet.

20.4 Date des dernières informations financières

20.4.1 Dernier exercice vérifié

Le dernier exercice clos de 12 mois vérifié par les commissaires aux comptes concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les comptes semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

20.5 Informations financières intermédiaires et autres

Les comptes semestriels concernant la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013 ont été publiés et sont disponibles sur le site de la société (www.quotium.fr).

20.5.1 Informations publiées depuis la dernière clôture

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE 2013 ET NOTES ANNEXES

I.- Etat de la situation financière consolidée condensée au 30/06/2013 et 31/12/2012 (En milliers d'euros)

Actif	Note	30/06/2013	31/12/2012
Goodwill	3.1	3 716	3 716
Immobilisations incorporelles	3.1	180	242
Immobilisations corporelles		82	92
Immobilisations financières		63	73
Impôts différés actifs	3.9	132	39
Autres actifs			
Total de l'actif non courant		4 172	4 162
Créances clients et comptes rattachés	3.2	672	2 368
Autres actifs courants	3.3	987	590
Impôts courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.4	2 091	3 106
Total de l'actif courant		3 750	6 064
TOTAL DE L'ACTIF		7 922	10 226
Passif	Note	30/06/2013	31/12/2012
Capital social		2 019	2 019
Réserve légale		202	202
Réserve de conversion		-126	-52
Réserves consolidées		1 730	2 724
Résultat de l'exercice consolidé		-502	-995
Capitaux propres <i>dont part des minoritaires</i>	III	3 323	3 899
Provisions risques et charges	3.7	390	642
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.8	647	721
Produits constatés d'avance	3.10	19	43
Impôts différés passifs	3.9	65	80
Total passifs non courants > 1 an		1 122	1 486
Emprunt bancaire et avances remboursables	3.8	200	138
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		589	542
Personnel et comptes rattachés		334	307
Dettes envers les organismes sociaux		315	330
Dettes fiscales de TVA et autres impôts et taxes assimilées		98	513
Autres passifs courants		129	107
Produits constatés d'avance	3.10	1 810	2 903
Total passifs courants < 1 an		3 475	4 841
TOTAL DU PASSIF		7 922	10 226

II.- Compte de résultat consolidé condensé et résultat global pour les premiers semestres 2013 et 2012 et pour l'année 2012

(En milliers d'euros.)

a. Compte de résultat consolidé condensé

	Note	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Chiffre d'affaires	3.11	2 253	5 364	3 014
Charges de personnel	3.12	-2 094	-3 291	-1 706
Charges externes		-1 202	-2 407	-966
Impôts et taxes		-55	-116	-56
Dotations aux amortissements et aux provisions		186	-1 108	-327
Autres charges et produits d'exploitation	3.13	249	340	50
Résultat opérationnel courant		-663	-1 219	10
Autres charges et produits opérationnels				
Résultat opérationnel		-663	-1 219	10
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		13	6	2
Coût de l'endettement financier		0	0	
Autres charges et produits financiers		40	-42	9
Résultat financier		53	-36	11
Résultat net avant impôts		-610	-1 255	21
Impôts exigibles	3.9	0	-1	-129
Charges/Produits d'impôts différés	3.9	108	260	-34
Résultat net consolidé		-502	-995	-142
Nombre d'actions		1 261 890	1 261 890	1 261 890
Résultat par action (€/action)		-0,40	-0,79	-0,11
Résultat dilué par action (€/action)		-0,40	-0,79	-0,11

b. Résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Résultat net (a)	-502	-995	-142
Eléments recyclables en résultat net	-75	1	168
Ecarts de conversion	-75	1	-2
Juste valeur des titres non consolidés	0	0	255
Impôts différés sur éléments recyclables	0	0	-85
Eléments non recyclables en résultat net	1	-14	-2
Ecarts actuariels sur les avantages au personnel	1	-21	-3
Impôts différés sur éléments non recyclables	0	7	1
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres (b)	-74	-13	166
Résultat global consolidé (c) = (a)+(b)	-576	-1 008	24
<i>dont part du Groupe</i>	<i>-576</i>	<i>-1 008</i>	<i>24</i>

III.- Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour les premiers semestres 2013 et 2012

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2012 au 30/06/2012

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres au 01/01/2012	2 019	4 635	202	-2 296	-18	-516	4 026
Réserves de conversion					-2		
Ecart actuariels				-2			
Juste valeur des titres de participation Seeker Security Ltd				169			
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres				167	-2		166
Affectation du résultat net 2011				-516		516	0
Résultat net de la période						-142	-142
Transactions avec les actionnaires							
Capitaux propres au 30/06/2012	2 019	4 635	202	-2 645	-20	-142	4 050

Tableau de variation des capitaux propres du 01/01/2013 au 30/06/2013

En milliers d'euros	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Juste valeur des instruments financiers émis	Réserve légale	Report à nouveau	Réserve de conversion	Résultat consolidé	Total
Capitaux propres au 01/01/2013	2 019	4 635	915	202	-2 826	-52	-995	3 899
Réserves de conversion						-75		-75
Ecart actuariels					1			1
Total des produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	0	0		0	1	-75	0	-74
Affectation du résultat net 2012					-995		995	0
Résultat net de la période							-502	-502
Transactions avec les actionnaires								0
Capitaux propres au 30/06/2013	2 019	4 635	915	202	-3 820	-127	-502	3 323

IV.- Tableau consolidé des flux de trésorerie au 30/06/2013 et 30/06/2012

En milliers d'euros	31/12/2011	Variation	30/06/2012
Trésorerie active	2 325	1 294	3 619
Trésorerie passive			
Trésorerie	2 325	1 294	3 619

En milliers d'euros	31/12/2012	Variation	30/06/2013
Trésorerie active (a)	3 106	-1 015	2 091
Trésorerie passive (b)			
Trésorerie brute	3 106	-1 015	2 091

en milliers d'euros	30/06/2013	30/06/2012
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-502	-142
+/- dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	-186	327
+/- variation avantages postérieurs à l'emploi	13	17
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net et impôt	-675	202
+ coût de l'endettement financier net		
+/- Charge/Produit d'impôt (y compris impôts différés)	-108	34
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	-783	236
- impôts versés (B)		
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-150	125
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	-933	361
-Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7	-12
Dépôts et cautionnements	10	29
Octroi de prêts		-758
Remboursement de prêts		1 700
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	3	959
+ Eléments comptabilisés directement en capitaux propres (écarts actuariels)	1	-3
- Remboursements Emprunt		
+ Avances remboursables oseo/OCS	-12	-20
+ Changement de périmètre		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-11	-22
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	-75	-2
= Variation de la trésorerie Nette (D + E + F + G)	-1 015	1 294

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de -933 K€ au 1^{er} semestre 2013 contre 361 K€ au 1^{er} semestre 2012. Cette variation s'explique principalement par le financement de la filiale Seeker Security Ltd acquise et consolidée fin 2012.

V.- Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés

Note 1. Informations générales relatives au Groupe

Quotium Technologies S.A est une société anonyme cotée sur le marché Eurolist compartiment C d'Euronext Paris (QTE). En date du 29 août 2013, le Conseil d'administration a examiné les états financiers consolidés condensés de Quotium Technologies S.A. pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 et en a autorisé la publication.

Quotium Technologies est un éditeur de logiciels qui s'adresse aux Directions Informatiques des grandes et moyennes entreprises. Quotium Technologies est expert de la gestion des applications métiers en termes de Sécurité, Performance et Disponibilité.

Quotium Technologies développe et commercialise principalement les logiciels :

- **Seeker** : logiciel de sécurité des applications Web,
- **Qtest** : logiciel de test de charge, de détection et d'analyse des problèmes de performance,
- **AppliManager** : logiciel de gestion de la performance et de la disponibilité des applications en production,
- **StorSentry** : solution de protection des données et d'optimisation du stockage sur bandes magnétiques.
- **Agiload** : Solution téléchargeable de tests de performance des applications web pour des campagnes ponctuelles. Cette solution répond notamment aux besoins des pays émergents.

Périmètre de consolidation

Depuis le 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation, inchangé, se présente comme suit :

Sociétés	Pays	Pourcentage de contrôle et d'intérêt	Entrée dans périmètre	Méthode de consolidation
QUOTIUM Technologies S.A.	France	Société mère		IG
QUOTIUM Technologies Ltd	Royaume-Uni	100 %	11/05/2006	IG
QUOTIUM Corp	Etats-Unis	100 %	20/10/2010	IG
AGILELOAD	France	100%	20/06/2012	IG
SEEKER SECURITY Ltd	Israël	100%	25/10/2012	IG
QUOTIUM DATASENTRY	France	100%	19/12/2012	IG

IG : Intégration Globale

Faits marquants de la période

La branche autonome d'activité développée autour du logiciel Storsentry a été apportée par Quotium Technologies SA à la société Quotium DataSentry en date du 28 juin 2013. Cette opération est sans impact sur les états financiers consolidés du premier semestre 2013.



Note 2. Principes d'établissement des états financiers consolidés condensés semestriels

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés condensés semestriels

Les états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2013 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils correspondent à des états financiers intermédiaires condensés et ne comprennent pas toute l'information nécessaire aux états financiers annuels. Les états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2013 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2012.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés au 30 juin 2013 sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers annuels consolidés publiés au 31 décembre 2012 à l'exception des nouvelles normes et interprétations appliquées, le cas échéant, pour la première fois au 1^{er} janvier 2013.

2.2. Référentiel IFRS applicable au 30 juin 2013

Normes et interprétations nouvelles applicables de façon obligatoire

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Quotium Technologies au 30 juin 2013. Elles concernent principalement :

- Amendements IAS 19 – Avantage post-emploi
- Amendements IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur
- Amendement IAS 1 – Présentation des autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres.
- Amendement IFRS 7 – Informations à fournir en annexes sur les compensations d'actifs et de passifs financiers.

Ces amendements sont sans impact significatif sur l'information publiée par le Groupe.

Normes et interprétations nouvelles applicables par anticipation

Le Groupe n'a pas souhaité anticiper les normes ou interprétations, parmi celles susceptibles d'impacter le plus les états financiers du Groupe, évoquées ci-dessous et dont l'application n'est pas obligatoire au 30/06/2013.

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 Etats financiers séparés
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités.
- Amendement IAS 32 – Compensations d'actifs et de passifs financiers.

Une analyse est actuellement en cours sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2.3. Estimations et hypothèses affectant les actifs et passifs

La préparation des états financiers intermédiaires en accord avec IAS 34 nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. L'utilisation de ces estimations et hypothèses est susceptible d'avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs, passifs, produits et charges ainsi que des informations figurant dans l'annexe. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes portent notamment, mais de façon non limitative, sur les provisions, la détermination du montant des impôts différés, les tests de dépréciation des actifs incorporels. La réalité peut toutefois s'avérer différente de ces estimations si bien que les estimations retenues au 30 juin 2013 pourraient être sensiblement modifiées au cours d'une période subséquente.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuel dans le cadre de la clôture annuelle des comptes consolidés mais également lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Les tests réalisés par le Groupe reposent sur la valeur d'utilité, cette dernière étant calculée comme la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie. Dans le cadre de l'arrêté de ses comptes intermédiaires, Quotium Technologies procède à une revue des principaux enjeux de dépréciation en enrichissant, le cas échéant, les données prévisionnelles de l'exercice précédent, des réalisations des premiers mois de l'exercice en cours, d'un réajustement des tendances à moyen terme.

Au 30 juin 2013, les analyses menées n'ont pas requis la constatation de dépréciation.

Note 3. Commentaires sur les comptes

3.1. Immobilisations

(En milliers euros.)	Début exercice valeur brute	Acquisitions de la période	Cessions et transferts	Fin d'exercice valeur brute	Fin d'exercice valeur nette
Frais de développement	1 214			1 214	163
Licences logicielles	5 334			5 334	16
Contrats de maintenance	4 293			4 293	0
Goodwill	4 202			4 202	3 716
Total Immobilisations incorporelles	15 043	0	0	15 043	3 896

Regroupement d'entreprises avec Seeker Security Ltd

En date du 25 octobre 2012, la société QUOTIUM TECHNOLOGIES a pris le contrôle de la société SEEKER SECURITY Ltd. Cette acquisition a été financée par l'émission d'un emprunt obligatoire remboursable en actions (ORA) dont le mécanisme de remboursement est décrit dans le rapport financier annuel 2012. L'acquisition a été comptabilisée dans les comptes consolidés du groupe QUOTIUM TECHNOLOGIES sur la base d'un arrêté comptable au 31 octobre 2012, établi selon le référentiel IFRS et audité par le réviseur légal.

Le montant du goodwill résultant de l'acquisition s'établit ainsi à 2 616 milliers d'euros. L'allocation du prix d'acquisition et du goodwill SEEKER SECURITY Ltd a été déterminée sur la base de justes valeurs provisoires des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition. Cette allocation provisoire sera ajustée, en cas de modification de ces valeurs en lien avec la situation existante à la date d'acquisition, au plus tard dans un délai de douze mois après cette date.

3.2. Créances clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	672	2 400
Dépréciation des créances clients	0	-32
Total	672	2 368

La baisse de l'encours clients entre le 31/12/2012 et le 30/06/2013 s'explique par la saisonnalité de la facturation des contrats de maintenance.

La totalité des échéances clients est à échéance de moins d'un an (cf. risque de liquidité note 3.17). Les créances supérieures à six mois sont dépréciées à 100% par application du principe de prudence et conformément à nos règles internes.

3.3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	
Charges constatées d'avance	376	260	(a)
Taxes sur la valeur ajoutée	106	55	
Autres produits à recevoir	7	9	
	489	324	
Autres créances s/l'Etat (autres impôts, taxes et versements assimilés)	30	30	(b)
Autres créances s/l'Etat (impôts sur les bénéfices)	468	236	
Sous-total	498	266	
TOTAL Autres Actifs Courants	987	590	

(a) Les charges constatées d'avance sont constituées principalement des loyers immobiliers et prestations de management de la maison-mère relatifs au troisième trimestre 2013. Elles sont en augmentation suite à une réévaluation des prestations réalisées par la maison mère au 1^{er} janvier 2013.

(b) Au 30 juin 2013, les autres créances sur l'état sont principalement constituées des crédits d'impôt recherche 2012 (236 K€) et 2013 (232 K€). Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en autres produits d'exploitation selon la norme IAS 20.

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe cherche à optimiser ses placements de trésorerie disponible tout en maintenant une trésorerie suffisante pour répondre à ses obligations financières à court terme.

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012
Comptes courants bancaires	337	543
Placements financiers	1 754	2 563
Total	2 091	3 106

La trésorerie disponible fait l'objet de placements financiers à court terme portant intérêts à taux fixe. La sortie de ces placements peut se faire à tout moment et sans coût pour la société. Ces placements financiers ont généré des produits financiers de 13 K€ au titre du 1^{er} semestre 2013.

3.5 Actifs et passifs financiers

La juste valeur des créances clients, dettes fournisseurs et autres actifs et passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan. En effet, leur échéance est inférieure à un an. Les passifs financiers sont constitués de dettes à court terme et n'ont pas lieu d'être réévalués.

3.6. Capitaux propres

Le capital social n'a pas été modifié au cours du premier semestre 2013. Pour rappel, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	% du capital
Technologies SAS	95,07%
Autres actionnariat au nominatif	0,79%
Actionnariat au porteur	4,14%
TOTAL	100%

A noter que l'Assemblée Générale du 25 octobre 2012 a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions en rémunération de l'acquisition des actions de la société Seeker Security Ltd. Cette émission d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) s'effectuera en 2 temps et donnera lieu notamment à l'admission aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris de 390 516 actions nouvelles de Quotium Technologies le 02/01/2014, ce qui représentera 23.63% du capital de Quotium Technologies.

3.7. Provisions

Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprise sans objet	Reprise utilisée	Fin exercice
Provision risques et charges	642	13		265	390
Total	642	13		265	390

Au 30 juin 2013, les provisions pour risques et charges sont constituées principalement des avantages postérieurs à l'emploi (340 K€).

Avantages postérieurs à l'emploi

La charge du semestre relative aux avantages postérieurs à l'emploi a été déterminée sur la base des hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre 2012. Il a été tenu compte de l'évolution des effectifs au cours du 1^{er} semestre 2013. Les hypothèses actuarielles sont les mêmes que celles retenues au 31 décembre 2012 (cf. rapport financier 2012).

(en milliers d'euros)	30/06/2013
Engagement total comptabilisé à l'ouverture de l'exercice	327
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9
Charges d'intérêts	5
Ecarts actuariels	-1
Engagement total comptabilisé à la clôture de l'exercice	340

Aucune indemnité de départ n'a été versée au cours du 1^{er} semestre 2013

3.8. Emprunts bancaires / Avances remboursables

Au 30 juin 2013, les emprunts bancaires et avances remboursables s'élèvent à 847 K€ et sont composées d'avances remboursables OSEO à hauteur de 283 K€ et d'avances remboursables OCS à hauteur de 564 K€ :

- Avances OSEO : La quote part correspondant au remboursement forfaitaire minimum a d'ores et déjà été réglée, le solde restant étant conditionné au succès commercial du logiciel développé (Seeker). 35 K€ ont été remboursés au cours du premier semestre 2013 au titre du minimum forfaitaire garantie.
- Avances OCS : Il s'agit d'avances remboursables octroyées en 2011 par l'Office Chief Scientist (organisme de financement dépendant du Ministère du Commerce et de l'Industrie israélien) à l'entité Seeker Security Ltd pour financer son programme de Recherche et Développement lié au produit Seeker. Le remboursement est lié au succès commercial du produit Seeker. Aucun remboursement n'a été effectué au cours du 1^{er} semestre 2013.

3.9. Impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Impôts courants	0	-1
Impôts différés	108	260
Produit (charge) réel d'impôt	108	259

Rationalisation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Résultat net consolidé	-502	-995
Produit (charge) réel d'impôt	108	259
Résultat net avant impôt des activités	-610	-1 254
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33%	33,33%
Produit (charge) théorique d'impôt	203	418
<u>Eléments en rapprochement</u>		
Différences permanentes (dont crédit d'impôt recherche)	78	78
Annulation de l'activation des déficits fiscaux des périodes antérieures de Quotium Technologies Ltd		-124
Effet des pertes fiscales de la période de Quotium Technologies Ltd et Seeker Security Ltd non reconnues	-124	-71
Effet des différentiels de taux d'impôt	-51	-45
Autres différences	2	3
Produit (charge) réel d'impôt	108	259

Origine des impôts différés actifs et passifs

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Reports fiscaux déficitaires activés	263	135
Provisions retraites et autres avantages au personnel	114	109
Différences temporaires fiscales	20	47
Actifs incorporels identifiés	-54	-71
Autres	-276	-261
Actifs et passifs d'impôts nets	66	-41

Reports déficitaires non activés

Les déficits fiscaux de Quotium Technologies Ltd et de Seeker Security Ltd n'ont pas donné lieu à activation. En effet, la période de recouvrement des déficits risque d'excéder 5 ans.

Toutefois, la société Quotium Technologies pourra réviser sa position en fonction de l'évolution de la situation financière de ses filiales.

Le montant total des actifs d'impôts différés non activés au titre des reports déficitaires s'élève à 524 milliers d'euros. Les reports déficitaires de Quotium Technologies SA et des filiales Agile Load, Quotium Corp, Quotium DataSentry ont été activés sur la base de nos prévisions budgétaires.

Evolution 2013

	31/12/2012	Résultat consolidé	Autres mouvements	30/06/2013
(en milliers d'euros)				
Impôt différés actifs	39	93		132
Impôts différés passifs	-80	15		-65
Actifs et passifs d'impôts nets	-41	108	0	67

3.10. Produits constatés d'avance

Il s'agit des contrats de maintenance facturés terme à échoir et relatifs à des périodes postérieures au 30 juin 2013.

3.11. Chiffre d'affaires

Chiffres d'affaires	30/06/2013	2 012	30/06/2012
Produits logiciels	404	1 554	1 074
Services et maintenance	1 849	3 810	1 940
	2 253	5 364	3 014

Noter que les refacturations de frais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires mais en net des charges d'exploitation de même nature. (K€)

Chiffres d'affaires par zone	30/06/2013	2 012	30/06/2012
Europe	2138	5 185	2 952
Etats-Unis	115	179	62
TOTAL	2 253	5 364	3 014

Le chiffre d'affaires consolidé de Quotium Technologies s'élève à 2,3 M€ pour le premier semestre 2013 contre 3 M€ l'année précédente pour la même période avec des résultats différents par zone géographique :

- En Europe, les ventes de logiciels se situent dans la moyenne des années antérieures. A noter toutefois que des signatures importantes pour la notoriété du produit Seeker ont été réalisées en fin de semestre 2013. Le bon niveau du portefeuille clients, notamment au Royaume Uni, nous permet d'espérer une progression sur la fin de l'année. Par ailleurs, les revenus récurrents relatifs aux prestations de maintenance demeurent stables et confèrent une solidité financière au Groupe.
- Aux Etats Unis, après un ralentissement de l'activité en 2012, la filiale a retrouvé son niveau de 2011. Des ventes significatives ont été signées début juillet 2013, ce qui est un signe positif du dynamisme de la zone américaine.

3.12. Charges de personnel et avantages

(en milliers d'euros)	30/06/2013	2012	30/06/2012
Salaires et traitements	1 572	2 296	1 226
Charges sociales	521	995	479
Total	2 093	3 291	1 706
Effectifs moyens Groupe (ETP)	44	33	30

La variation s'explique par l'intégration des effectifs de la société Seeker Security Ltd dans les effectifs Groupe depuis le 25/10/2012.

3.13. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Subvention	6	29
Crédits impôts (recherche)	233	232 (1)
Moyens Généraux	15	78
Autres produits	-5	1
	249	340

(1) L'augmentation du crédit d'impôt recherche au 30/06/2013 par rapport au 31/12/2012 s'explique par le développement de nouveaux projets et par le renforcement des équipes de R&D du groupe

3. 14. Information sectorielle

Il n'y a pas de secteur opérationnel répondant aux critères de la norme IFRS 8. Le suivi de la performance financière, des risques et opportunités est effectué au niveau global de l'entreprise. Le Groupe évolue sur un secteur unique d'activité : les ventes de licences d'utilisations de logiciels et les prestations de services associées.

L'information sectorielle renvoie donc implicitement aux états financiers consolidés. La présentation de l'activité par secteur géographique figure dans la note 3.11.

3. 15. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrat de location simple	126	126	0	0

Les loyers restant à courir jusqu'à la fin de la troisième période triennale du bail de location immobilière (s'achevant le 31/05/2014) s'élèvent à 126 K€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

Le nombre d'heures dû aux salariés au titre du droit individuel à la formation, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de la part des salariés, s'élève à 2 092 heures au 31/12/2012. Le décompte des droits au DIF est actualisé une fois par an au 31 décembre de l'année en cours.

Dans le cadre de l'acquisition par Quotium Technologies SA des titres composant le capital de la société de droit israélien Seeker Security Ltd, la société Quotium Technologies s'est engagée, aux termes d'un Trust Agreement en date du 25 octobre 2012, vis-à-vis de l'organisme de droit israélien ESOP à mettre en œuvre et faire respecter une procédure prévoyant que le produit de la vente des actions résultant des ORA I ne pourra pas être libéré entre les mains des détenteurs sans que le montant de l'imposition due en Israël au titre de cet événement n'ait été préalablement provisionné auprès d'ESOP.

La société confirme qu'elle n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3. 16. Transactions entre parties liées

Technologies

La société Technologies est l'actionnaire principal de Quotium Technologies. Le dirigeant de la société Technologies est M. Michel Tiberini, Président Directeur Général de QUOTIUM Technologies.

en milliers d'euros	1er semestre 2013	31/12/2012	1er semestre 2012
Flux de l'exercice			
Loyers et charges des locaux à Courbevoie	126	306	181
Fourniture de prestations de management par la société Technologies	350	400	200
Prestations comptables, administratives facturées par Quotium à Technologies	-10	-65	-33
Intérêts d'emprunt	0	-7	7
Soldes bilantiels			
Prêt	0	0	0
Créances clients	21	0	0
Compte-courant d'intégration fiscale	0	0	46
Dettes fournisseurs	210	11	0

Quotium Technologies Inc.

Quotium Technologies SA et Quotium Technologies Inc ont pour dirigeant commun M. TIBERINI sans aucun lien capitalistique entre elles.

Les contrats qui lient le Groupe à cette société n'ont connu aucune évolution au cours du premier semestre 2013.

Les transactions communes sont les suivantes :

en milliers d'euros	1er semestre 2013	31/12/2012	1er semestre 2012
Flux de l'exercice			
Contrat de royalties	9	24	10
Soldes bilantiels			
Créances clients	0	24	1

3. 17. Gestion des risques (risque de liquidité, risque de crédit, risque de taux d'intérêts)

Risque de crédit

La société ne présente pas de risque de crédit. Elle n'a pas recours à l'endettement extérieur.

Risque de liquidité

A ce jour la société Quotium Technologies ne présente pas de risque de liquidité. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie sont de 2,1 M€ au 30/06/2013 et mobilisables à court terme.

L'analyse des créances clients échues en montant net de provisions sur créances clients est résumée ci-après :

(en milliers d'euros)	ECHEANCES				
	TOTAL	NON ECHUES	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 30/06/2013	672	411	166	69	26
en % du total	100%	61%	25%	10%	4%
	TOTAL	NON ECHUES	< 30 jours	31-60 jours	> 61 jours
Au 31/12/2012	2 368	1 139	1 224	8	
en % du total	100%	48%	52%		

Au 30/06/2013 près de 86% des créances ont une échéance inférieure ou égale à 30 jours. Il n'y a pas de créance supérieure à 6 mois. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation.

A la date de publication de ce rapport, 100% des créances à plus de 60 jours et 40% de celles entre 30 et 60 jours ont été apurées.

Risque de taux

Les équivalents de trésorerie ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en cas de variation des taux d'intérêt (cf. note 3.4). La revue des principaux critères de classification en équivalents de trésorerie (caractère négligeable du risque de variation de valeur, existence de valeurs liquidatives quotidiennes ou hebdomadaires ...) ont été revus au 30/06/2013.

Risque de change

Risque de change opérationnel

Les filiales de Quotium Technologies SA à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale (GBP, USD, ILS) et supportent les coûts également exprimés en monnaie locale.



Le risque de change encouru par la société porte principalement sur des flux intragroupes ponctuels et non récurrents réalisés en GBP, en USD ou en ILS. Ces opérations sont réalisées avec la société mère qui en conséquence supporte le risque de change.

Aujourd'hui les flux ne sont pas suffisants pour avoir un impact significatif.

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères

La conversion en euros des comptes des filiales Quotium Technologies Ltd, Quotium Corp. et Seeker Security Ltd peut avoir un impact matériel dans le poste réserves de conversion des comptes consolidés en fonction de l'appréciation ou la dépréciation de l'euro par rapport aux monnaies étrangères.

Toutefois les variations historiques de ces monnaies par rapport à l'euro restent relativement stables et le risque reste maîtrisé.

3. 19. Evènements post-clôture

La société a mis en œuvre un contrat de liquidité le 16 juillet 2013. Ce contrat conclu avec la société de bourse Portzamparc est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Il a pour objet l'animation des titres de la société sur le marché NYSE EURONEXT Paris.

Quotium Technologies a bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'innovation octroyé par OSEO le 17 juillet 2013. Ce prêt d'un montant de 450 000 euros est remboursable en 20 remboursements trimestriels entre le 31/12/2015 et le 30/09/2020.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

Quotium Technologies

Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Quotium Technologies, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.



Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Champs-sur-Marne, le 29 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Cecaudit International

Pascal Leclerc
Associé

Caroline Fontaine-Sekalski
Associée

20.6 Politique de distribution des dividendes

Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserves extraordinaires, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

Politique de distribution de dividendes

La société QUOTIUM TECHNOLOGIES mettra en œuvre une politique de distribution de dividendes favorable à ses actionnaires dès que sa croissance commerciale sera établie.

Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être versés à l'Etat (article L27 et R46 du Code du domaine de l'Etat).

20.6.1 Politique de distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Nous n'avons pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Depuis le 31 décembre 2012, il n'est survenu aucun changement significatif dans la situation commerciale ou financière de QUOTIUM TECHNOLOGIES (cf. chiffre d'affaires au 30/06/2013).

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Marché des titres

Tableau d'évolution des cours de Bourse et des volumes de transactions

Le traitement des titres s'effectue au « fixing ». Le volume des titres QUOTIUM TECHNOLOGIES échangés par séance est peu significatif.

(Source : NYSE Euronext)

Mois	Nombre de titres échangés	En % du flottant	Cours moyen de clôture	Capitalisation boursière (en €)
janv-12	432	1%	11,34	14 307 309
févr-12	251	0%	12,53	15 811 482
mars-12	30	0%	10,40	13 123 656
avr-12	147	0%	11,95	15 079 586
mai-12	1030	2%	13,00	16 400 784
juin-12	394	1%	9,95	12 555 806
juil-12	109	0%	9,30	11 735 577
août-12	953	2%	9,93	12 530 568
sept-12	1	0%	10,50	13 249 845
oct-12	0	0%	10,50	13 249 845
nov-12	0	0%	10,50	13 249 845
déc-12	0	0%	10,50	13 249 845
janv-13	99	0%	6,69	8 442 044
févr-13	96	0%	6,97	8 795 373
mars-13	88	0%	6,90	8 707 041
avr-13	0	0%	6,90	8 707 041
mai-13	0	0%	6,90	8 707 041
juin-13	937	2%	8,79	11 092 013
juil-13	2013	4%	11,77	14 852 445
août-13	1655	3%	11,18	14 109 571

Le flottant est constitué de 52 229 actions.

Le nombre d'actions sur la période examinée est de 1 261 890.

La société a mis en œuvre un contrat de liquidité le 16 juillet 2013. Un des objectifs de ce contrat est de modérer les variations du cours de bourse de la société. Depuis la signature du contrat, l'émetteur a réalisé pour le compte de Quotium Technologies l'acquisition de 2 600 titres et la cession de 789 titres. Sur ces opérations le prix d'achat moyen du titre s'est élevé à 11,59 €.

21.1 Capital social

21.1.1 Catégories actions et leur nombre

Au 31 décembre 2012 et à la date du présent document de référence, le montant du capital social est de **2 019 024 €** divisé en **1 261 890** actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,60 € chacune de même catégorie entièrement libérées. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf dans les cas où la forme nominative est imposée par la législation en vigueur. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	A l'ouverture exercice	Créés pendant exercice	Annulées pendant exercice	A clôture exercice	
Actions ordinaires	1 261 890			1 261 890	1,60 €

Forme des titres (article 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur (L228-1 du Code de Commerce); elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions prévues par la loi.

La société aura la possibilité selon l'article L 228-2 du Code de Commerce de rechercher l'identification des titres au porteur.

Titres au porteur identifiables

Conformément au code du commerce et aux statuts la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Classification Bourse

I.C.B. : Classification sectorielle

(*Industry Classification Benchmark*)

Industrie : 9000 Technologie

Super secteur : 9500 Technologie

Secteur : 9530 Logiciels et services informatiques

Sous secteur : 9537 Logiciels

PEA (Plan d'Epargne en Actions) : Oui

Service à Règlement Différé : Non

Code ISIN : **FR0010211615**

Mnemo : QTE



Les actions composant actuellement le capital de QUOTIUM TECHNOLOGIES sont cotées à la cote NYSE Euronext Paris compartiment C depuis le 21 juin 1996 (code ISIN : FR0010211615 symbole 'QTE'). Le mode de cotation du titre QUOTIUM TECHNOLOGIES s'effectue au **fixing**.

Sur la base de la nouvelle classification Industry Classification Benchmark (ICB) publiée le 4 juillet 2005 qui est venue se substituer à la nomenclature existante au 1^{er} janvier 2006 QUOTIUM TECHNOLOGIES est classée dans le sous-secteur : **9537 Software**.

21.1.2 Actions non représentatives du capital: nombre et caractéristiques

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

21.1.3 Actions auto détenues par l'émetteur ou ses filiales

QUOTIUM TECHNOLOGIES et ses filiales ne possèdent aucun titre en auto détention au 31/12/2012 et n'ont effectué aucune opération de cette nature au cours de l'exercice 2012.

L'Assemblée Générale du 30 juin 2011 avait approuvé une résolution autorisant le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 126 189 actions.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché des actions ou la liquidité de l'action QUOTIUM TECHNOLOGIES par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa première résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pouvaient être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat était fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué aurait été ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération était ainsi fixé à 1 261 890 €.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé utile d'utiliser la délégation donnée par cette Assemblée au cours de l'exercice 2012.



Dans le cadre de sa septième résolution, l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 a renouvelé pour une nouvelle durée de 18 mois son autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital.

En vue d'animer les titres de la société sur le marché NYSE EURONEXT Paris, Quotium Technologies a mis en œuvre un contrat de liquidité le 16 juillet 2013. Ce contrat conclu avec la société de bourse Portzamparc est conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription

A l'exception des obligations remboursables en actions (ORA I et ORA II) dont les caractéristiques sont décrites au Chapitre 18.4, il n'existe aucune autres valeurs mobilières en circulation pouvant donner accès à terme au capital social.

21.1.5 Droit d'acquisition / obligation attaché(e) au capital souscrit non libéré ou acte visant à augmenter le capital

Il n'existe aucune autorisation en cours concernant l'émission de nouvelles valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Pour mémoire, les actionnaires s'étaient prononcés contre le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011.

21.1.6 Capital de membre du groupe objet d'une option d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Aucun nantissement de titre de capital n'a été donné. Aucun titre en garantie et aucune sûreté n'a été consentie.

21.1.7 Historique du capital social

Tableau d'évolution du capital social de QUOTIUM TECHNOLOGIES depuis 1996

		Montant de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital	Prime d'émission et de fusion
20/03/1996	Augmentation du capital par incorporation de réserves	686 021 €	30 000	38,11 €	1 143 368 €	
20/03/1996	Réduction de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,52 €	1 143 368 €	
13/06/2002	Augmentation de la valeur nominale des actions	-	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
13/06/2002	Augmentation du capital par incorporation de réserves	56 632 €	750 000	1,60 €	1 200 000 €	
04/08/2005	Réduction du capital à zéro par annulation des actions	1 200 000 €	750 000	1,60 €	0 €	
04/08/2005	Augmentation du capital par création d'actions	225 000 €	140 625	1,60 €	225 000 €	
31/12/2005	Création d'actions par exercice de BSA	91 747 €	57 342	1,60 €	316 747 €	
03/08/2006	Création d'actions lors de l'absorption de QUOTIUM TECHNOLOGIES	326 400€	204 000	1,60 €	643 147 €	899 012 €
31/12/2007	Création d'actions lors de l'absorption de TECHNOLOGIES Software	1 375 877 €	859 923	1,60 €	2 019 024 €	3 775 029 €

Depuis le 31 décembre 2007 et la date d'enregistrement du document aucune opération liée au capital n'a été opérée.

21.1.8 Délégations de compétence ou de pouvoirs aux fins de modifier le capital social de la société

La huitième résolution de l'Assemblée Générale du 30/06/2011 avait autorisé le Conseil à procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

Huitième résolution (Annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat d'actions). — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Aucun usage de cette délégation n'a été faite par le Conseil.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social de l'émetteur et référence à l'acte constitutif ou statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet toutes les opérations concernant le traitement de l'information et plus généralement toutes les opérations industrielles commerciales financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (article 13 des statuts)

1°- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et douze au plus.

2°- Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins de 1 action.

3°- La durée des fonctions des administrateurs est de six années renouvelable.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4°- Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

5° - Le conseil d'administration nomme parmi ces membres un président qui assume l'organisation, la direction des travaux du conseil et le représente.

Pouvoirs du conseil (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Direction générale (article 16 des statuts)

1°- Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un directeur général. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que cette limitation puisse être opposée aux tiers, le conseil d'administration pourra limiter l'étendue de ses pouvoirs.

2 °- Sur proposition du président, le conseil peut donner mandat à une personne physique, administrateur ou non, d'assister le président à titre de directeur général délégué. Le nombre des directeurs généraux délégués peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi; sous cette même réserve, ce nombre peut être porté à cinq à la condition que trois au moins d'entre eux soient administrateurs.

3°- La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de président et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

21.2.3 Droits privilèges restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves bénéfiques ou primes d'émission le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double. Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe aucune condition spécifique plus stricte que la loi ne le prévoit destinée à modifier les droits des actionnaires.

21.2.5 Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales annuelles et extraordinaires

Assemblées générales (article 18 des statuts)

L'article 18 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale du 8 août 2012 afin de le rendre conforme aux dispositions légales en vigueur.

1°- Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

2°- Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

3°- Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale

4°- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique.

5°- Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

6°- Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour



l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

7°- L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

8°- Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration.

9°- Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

10°- Un droit de vote double, de celui conféré aux autres actions, est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Toute action convertie au porteur perd le droit de vote double.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif des statuts d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

L'absence de déclaration de franchissement de seuils entraîne l'application des dispositions légales en vigueur.

21.2.7 Conditions statutaires de modification du capital

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles de la loi concernant les conditions de modifications du capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

22.1 Contrat(s) important(s) auquel l'émetteur ou un autre membre du groupe est partie

QUOTIUM TECHNOLOGIES SA a consenti à sa filiale détenue à 100%, la société QUOTIUM DATASENTRY, l'apport de sa branche complète et autonome d'activité « StorSentry ». Cet apport partiel d'actif, fait suite à la signature d'un contrat de location gérance entre ces dernières, décidé par le Conseil d'Administration de QUOTIUM TECHNOLOGIES SA du 25 janvier 2013.



Conventions réglementées

Le rapport sur les conventions réglementées est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes du présent document.

22.2 Contrat(s) souscrit par un membre du groupe induisant obligation ou engagement important(e) pour l'ensemble du groupe

Néant.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Le présent document ne comporte aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert.

23.1 Coordonnées et accord des tiers dont les informations sont reproduites dans le document

Sans objet.

23.2 Intégrité des informations provenant de tierce partie et identité de celles-ci

Sans objet.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Acte constitutif et les statuts de l'émetteur

Les statuts de la société sont consultables au siège social.

24.2 Informations provenant de tiers incluses dans le document de référence

Sans objet.

24.3 Informations financières historiques des trois derniers exercices



Les documents comptables et juridiques peuvent être consultés sous format papier chez :

QUOTIUM TECHNOLOGIES
84-88 Bd de la Mission Marchand
92411 Courbevoie Cedex
Tél. : 01.49.04.70.00
E.mail : comfi@QUOTIUM.com

Envoi du document de référence en cours :

Le présent document de référence intégrant le rapport de gestion est envoyé aux actionnaires qui en font la demande.

Consultation par voie électronique :

Des informations sur le Groupe sont disponibles sur le site www.QUOTIUM.fr
L'internaute peut prendre connaissance de toute l'actualité concernant les produits et l'activité de QUOTIUM TECHNOLOGIES.
Il peut également consulter la rubrique '**Investisseurs**' (communiqués financiers rapports annuels ...) et accéder à certains sites boursiers.

24.4 Responsable de l'information financière

Monsieur Michel TIBERINI
Président Directeur Général
QUOTIUM TECHNOLOGIES

24.5 Document d'information annuel

Le document d'information annuel 2012 (tel que défini par le règlement général de l'AMF rappelé ci-dessous) est disponible au siège de l'entreprise et sur notre site.

Article 221-1-1

(Arrêté du 1er septembre 2005)

Les émetteurs mentionnés à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier déposent auprès de l'AMF dans les vingt jours *(Arrêté du 30 décembre 2005)* « de négociation » qui suivent la publication des comptes provisoires au *Bulletin des annonces légales obligatoires* un document qui contient ou mentionne toutes les informations qu'ils ont publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers pour satisfaire à leurs obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

(Arrêté du 30 décembre 2005) « Le document mentionné au premier alinéa est mis à la disposition du public selon les modalités fixées à l'article 212-13. Ce document est également mis en ligne sur le site internet de l'émetteur lorsque celui-ci dispose d'un tel site. Il peut être intégré dans le document de référence mentionné à l'article 212-13. »

Le document mentionné au premier alinéa peut être intégré dans le document de référence.



Lorsque le document renvoie à des informations il convient de préciser où lesdites informations peuvent être obtenues.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au périmètre présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.